Conseil Municipal

du

18 novembre 2022

Tome 1/3 – PV – Débats

Conseil Municipal du 18 novembre 2022

TOME 1 Les débats

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2022 à 16 H 00

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :
Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :
Nicaise JOSEPH pouvoir à Lucas PEYRE, Valérie BERNARD pouvoir à Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Fatima BISMIR pouvoir à Alexis BLONDEAU, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Mme Christine DULAC ROUGERIE préside la séance et procède à l'appel.
M. le Maire arrive après la minute de silence en hommage à Mme PARIENTE et reprend la présidence de la séance avant la présentation de la question n°1.
Mme Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le diaporama de la question n°3.
M. Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.
M. Diego LANDIVAR quitte la séance avant le vote de la question n°5 et donne pouvoir à Mme CHENNOUF-TERRASSE.
M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Mme Magali GALLAIS (fin du pouvoir donné par Mme Valérie BERNARD).

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2022 11

I. QUESTIONS PROPOSÉES AVEC DÉBAT 13

COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Énergie – Ville en transition – Relation usagers et transition numérique 13

2. Rapport 2021 de Clermont Auvergne Métropole 13

3. Rapport d'étape de la ville en transition 2021 22

4. Rapport d'Orientation Budgétaire – ROB 40

COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville 67

5. Création d'un site patrimonial remarquable (SPR) à Clermont-Ferrand 67

COMMISSION 4 : Petite enfance – Enfance – Jeunesse – Éducation – Vie associative – Politique de la ville et centres sociaux – Économie sociale et solidaire – Égalité des droits et lutte contre les discriminations – Accueil des nouvelles populations – Politique sociale – Solidarité – Inclusion – Santé publique 73

6. Attribution d'une subvention à l'association SOS Méditerranée France 73

II. DESIGNATIONS 81

7. Désignation des représentants de la ville de Clermont-Ferrand au lycée Gergovie 81

III. QUESTIONS PROPOSÉES SANS DÉBAT 85

COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Énergie – Ville en transition – Relation usagers et transition numérique 85

8. Actualisation des autorisations de programme – AP/CP 85

9. Admissions en non-valeur 85

10. Décision modificative n°3 86

11. Réforme de véhicules 86

12. Groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien pour les terrains de sport 86

13. Information du Conseil municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics 87

14. Adhésion à la centrale d'achat public au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) 87

15. Groupement de commandes pour la fourniture de consommables et d'encres informatiques 88

16. Groupement de commandes pour le renouvellement d'arbres et menus travaux d'espaces verts 89

17. Recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche – CIFRE 89

18. Recrutement de saisonniers au sein des effectifs de la Ville de Clermont-Ferrand pour répondre à des besoins saisonniers d'activité..... 90

COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville 90

19. Attribution d'une subvention au titre des animations commerciales 2022 à l'association Grand Passage Blatin Foch 90

20. Attribution d'une subvention sur projet à une association d'anciens combattants..... 91

21. Convention de partenariat ville/ Clermont Commerce Auvergne Métropole/ CCI du Puy-de-Dôme 91

22. Dérogation au repos dominical pour l'année 2023 92

23. Mise en concordance du cahier des charges du lotissement ZI du Brézet avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Clermont-Ferrand 93

24. Acquisition foncière sur le site des Côtes - Parcelle KX 99 94

25. Rachat parcelle LO 655 à l'Établissement Public foncier d'Auvergne - secteur Pourchon à Clermont¬ Ferrand..... 94

26. Rétrocession de parcelles sur les Côtes de Clermont-Ferrand par l'établissement public foncier AUVERGNE 95

27. Côtes de Clermont -Acquisition Foncière - Parcelle MR56..... 96

28. Côtes de Clermont - Acquisition Foncière - Parcelles MT35, MV91 et MV 129..... 96

29. Projet d'aménagement "la Grande Plaine" Champratel - Acquisition Foncière 96

COMMISSION 3 : Relations internationales - Vie universitaire et étudiante - Sport - Attractivité - Culture 97

30. Subvention d'équipement à une association sportive 97

31. Subvention de fonctionnement à une association sportive 98

32. Subventions exceptionnelles à des associations sportives..... 98

33. Polydome - Présentation du rapport d'activités année 2021..... 98

34. Soutien à la vie étudiante et universitaire..... 99

35. Projet de mutualisation ascendante Ville/Métropole : mise à disposition de la direction des relations européennes et internationales (DREI) de la ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Auvergne Métropole..... 99

36. Subventions exceptionnelles aux projets internationaux 100

37. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Centre de Recherche d'Étude de Formation à l'Animation et au Développement Auvergne (CREFAD Auvergne) 100

38. Attribution d'une participation financière pour la mise en œuvre des classes passerelles DÉMOS / dans le cadre de la convention d'entente avec Clermont Auvergne Métropole 101

39.Soutien à une compagnie de spectacle vivant clermontoise - L'Archipel des Arts 101

40. Coopérative de Mai - Présentation du rapport relatif aux conditions d'exécution de service public pour l'année 2021 102

COMMISSION 4 : Petite enfance - Enfance - Jeunesse - Éducation - Vie associative - Politique de la ville et centres sociaux - Économie sociale et solidaire - Égalité des droits et lutte contre les discriminations - Accueil des nouvelles populations - Politique sociale -Solidarité- Inclusion - Santé publique 102

41. Subventions aux trois entreprises à but d'emploi créées dans le cadre de l'expérimentation "Territoire zéro chômeur longue durée" 102

42. Subventions exceptionnelles au titre de l'égalité des droits 102

43. Soutien à la vie associative - subventions de fonctionnement 103

44. Soutien à la vie associative - subventions sur projet 104

45. Renouvellement de la convention partenariale du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) 104

46. Dispositif d'aide au BAFA - convention avec divers organismes 104

47. Subventions à des associations travaillant dans le domaine de la santé 105

48. Subventions exceptionnelles aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance 105

49. Subvention exceptionnelle ville apprenante UNESCO 106

50. Programme d'actions déployé en 2022 - 2023 dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration (CTAI) 106

51. Subvention exceptionnelle à une association travaillant dans le domaine social 107

52. Subventions de fonctionnement aux associations travaillant dans le domaine social 107

V – VŒUX ET MOTIONS 109

54. Vœu de soutien à l'Arménie et à l'Artsakh présenté par les groupes des élus Socialistes et apparentés, GénérationS Social Écologie Démocratie, Europe Écologie Les Verts, Communistes et Citoyens, Ensemble Citoyens !, Avenir Républicain 109

55. Vœu de soutien aux mobilisations pour l'émancipation en Iran présenté par les groupes Communiste et citoyen, Socialistes et apparentés, Génération·s, Europe Écologie Les Verts, Clermont en Commun-France insoumise, Ensemble Citoyens ! 111

VI- HUIS CLOS 113

53. Bourse mobilité internationale 2022 113

Mme Christine DULAC ROUGERIE préside la séance et procède à l'appel.

Mme DULAC ROUGERIE :

Mes chers collègues, je sais que vous avez beaucoup de plaisir à vous retrouver mais je pense qu'il est temps que nous commencions ce Conseil. Monsieur le Maire sera un petit peu en retard mais nous allons commencer malgré tout pour essayer de ne pas finir trop tard. Je vais commencer par faire l'appel.

Monsieur Nicolas BONNET présent,
Madame Marion CANALES, présente,
Monsieur Cyril CINEUX présent,
Madame Isabelle LAVEST, présente.
Monsieur Grégory BERNARD, présent
Madame Cécile AUDET, présente
Monsieur Jérôme AUSLENDER, présent
Monsieur Charles-André DUBREUIL, présent
Madame Valérie BERNARD a donné pouvoir à Monsieur Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL
Monsieur Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, présent
Madame Magali GALLAIS, présente
Christophe CERVANTES, présent
Madame Sylviane TARDIEU
Monsieur Pierre MIQUEL, présent

Intervention d'un élu : inaudible

Madame DULAC-ROUGERIE :

Très bien, c'est noté.

Monsieur Samir EL BAKKALI, présent
Madame Wendy LAFAYE
Monsieur Pierre SABATIER, présent
Madame Anna AUBOIS, présente
Monsieur Frédéric PILAUD, présent
Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, présente
Monsieur Dominique ADENOT, présent
Madame Dominique BRIAT, présente
Monsieur Lucas PEYRE, présent
Madame Sondès EL HAFIDHI, elle va arriver peut-être
Monsieur Didier MULLER, présent
Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA, présente
Monsieur Jérôme GODARD, présent
Madame Nicaise JOSEPH, elle va arriver. Elle n'a pas donné de pouvoir. Si ? A qui ? Ah oui, pardon, c'est noté.
Monsieur Christophe BERTUCAT, présent
Monsieur Rémi CHABRILLAT, présent
Madame Odile VIGNAL, présente
Madame Anne-Laure STANISLAS, présente
Monsieur Thomas WEIBEL, présent
Madame Marion BARRAUD, présent
Monsieur Alexis BLONDEAU, présent
Madame Fatima BISMIR a donné pouvoir à Monsieur Alexis BLONDEAU
Monsieur Stanislas RENIÉ a donné pouvoir à Monsieur Eric FAIDY

Monsieur Eric FAIDY, présent
Madame Christiane JALICON, présente
Monsieur Julien BONY, présent
Madame Cécile LAPORTE, présente
Madame Géraldine BASTIEN, présente
Monsieur Jean-Pierre BRENAS, je l'ai vu
Madame Catherine PINET-TALLON, présente
Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE, présente
Monsieur Alparslan COSKUN, présent
Madame Marianne MAXIMI, présente
Monsieur Diego LANDIVAR, présent
Madame Laetitia BEN SADOK, , présente
Monsieur Yannick VIGIGNOL
Madame Estelle BRUANT, présente
Monsieur Vincent SOULIGNAC, présent

Voilà, nous pouvons donc commencer nos délibérations On va désigner la secrétaire de séance, si Madame LAFAYE le veut bien et accepte, merci.

Nous allons enchaîner et je vais vous demander de respecter une minute de silence pour Madame Francine PARIENTE qui est décédée le 23 octobre 2022 et qui a été Conseillère municipale du 12 mars 1989 au 9 octobre 1998. Elle a démissionné pour raisons personnelles et donc, je vais vous demander de vous lever pour une minute de silence.

Le Conseil municipal observe une minute de silence.

Mme DULAC ROUGERIE :

Merci.

M. le Maire arrive après la minute de silence en hommage à Mme PARIENTE et reprend la présidence de la séance avant la présentation de la question n°1.

Mme DULAC ROUGERIE :

Déjà ? J'étais bien là, moi.

Rires sur les bancs.

Mme DULAC ROUGERIE :

Franchement, c'était sympa non ? Je n'ai même pas eu le temps d'attaquer les rapports, Monsieur le Maire !

M. le Maire :

Je sais bien qu'il ne faut pas laisser les gens s'habituer à ce fauteuil ! Mes chers collègues, je vous prie de m'excuser, j'étais retenu dans une réunion à la Région et je remercie la Première adjointe d'avoir ouvert ce Conseil municipal et pour la minute de silence que vous avez donnée pour Madame PARIENTE que j'ai connue comme élue et qui a été Conseillère municipale.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2022

M. le Maire :

Je pense qu'on est sur le vote de l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre. Est-ce que vous avez fait le PV de la réunion précédente ?

Mme DULAC ROUGERIE :

Non.

M. le Maire :

Vraiment trop tôt, je m'en excuse.
Donc vous avez vu l'approbation du conseil municipal. Est-ce que vous avez regardé si le procès-verbal vous paraît conforme à nos débats ?
Y a-t-il des remarques ? Aucune. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2022.

TOTAL VOTANTS :	**54**	= 49 Conseillers Présents	**+**	5 Représentés	**-**	0 Non participation	
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**54**	= **Pour : 54**	**+**	**Contre : 0**			
Abstention :	0						

I

QUESTIONS PROPOSEES AVEC DEBAT

I. QUESTIONS PROPOSÉES AVEC DÉBAT

COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Énergie – Ville en transition – Relation usagers et transition numérique

2. Rapport 2021 de Clermont Auvergne Métropole

M. le Maire :

Nous en venons maintenant à la Commission n°1 et au rapport traditionnel d'activité 2021 de Clermont Auvergne Métropole que je vais essayer de synthétiser : le rapport est là, vous l'avez lu, il est assez complet et j'imagine qu'il appellera de la part de certains d'entre vous des commentaires. C'est une tradition de faire un peu le point sur l'année écoulée au niveau de la Métropole.

Ce qui a marqué l'année 2021, au fond, dans cette Métropole, c'est que d'une part, nous sommes dans un double paradoxe, c'est à dire que nous sommes arrivés ; la Métropole maintenant est installée, le travail institutionnel de moteur est fait, les compétences sont attribuées, les dispositifs et les politiques publiques sont définis. Donc, on devait, on devrait être, on aurait dû être dans une vitesse de croisière un peu plus aboutie.
Or, évidemment, ça a été une année de convalescence sans mauvais jeu de mot, puisque nous étions encore sous Covid, et notamment en matière d'organisation des services.
Par ailleurs, dans un certain nombre de directions, nous étions encore en train de staffer, de muscler les équipes et donc, l'arrivée au fur et à mesure, d'un certain nombre de nos collaborateurs fait que nous ne sommes pas, à mon sens, encore pleinement dans un niveau de mobilisation et donc, d'efficacité au sens de projets qui sont construits et le taux d'exécution reste encore à améliorer de mon point de vue. Mais si nous avons eu encore un certain nombre de services publics en mode dégradé, nous avons, et je pense notamment à l'accueil du public dans certains équipements métropolitains, nous avons eu – je parle de 2021, il faut bien se rappeler que je ne parle pas de cette année, je parle de l'année dernière – nous avons quand même eu des projets qui ont abouti.
Alors je ne vais pas faire la liste de ces projets en investissement sur l'ensemble de la Métropole puisque nous sommes au Conseil municipal de Clermont, mais attirer votre attention sur deux ou trois belles réussites. La première, Madame la Première adjointe, c'est l'aménagement des infrastructures du stade Gabriel Montpied qui a été réalisé rapidement, qui nous a permis d'obtenir l'homologation en Ligue 1. Et ça, c'était important parce qu'il aurait été inconvenant, pour ne pas dire décevant, que les efforts et les exploits de nos sportifs soient ratés par notre propre inefficacité.

Le deuxième projet, dont je suis extrêmement fier sur l'année 2021, conduit par la Métropole sur la ville de Clermont-Ferrand, c'est l'ouverture du pôle culturel Jack Ralite, qui comporte à la fois une médiathèque évidemment classique et en tout cas, telle qu'on les construit aujourd'hui, mais aussi des espaces dédiés à la musique qui sont en lien avec ImagO, qui est une autre de nos structures métropolitaines. C'est pour moi très important.

Je voudrais dire juste un mot : quelquefois, on dit : « Mais on ne fait pas pour tout le monde la même chose, que fait-on dans les quartiers nord ? ». Eh bien voilà : l'installation d'une médiathèque destinée à la population de Croix de Neyrat en particulier au nord de l'agglomération, c'est une très bonne nouvelle.
C'était dans le schéma de lecture publique de 2004 que j'avais fait adopter en tant que vice-président. Je suis content et je remercie Isabelle LAVEST comme vice-présidente, d'avoir conduit à terme ce projet.

Toujours sur Clermont-Ferrand et peut être pour commencer à montrer que la Métropole, en ayant pris les compétences d'aménageur et d'urbanisme, devient un acteur essentiel de la restructuration de notre

commune en matière d'aménagement urbain, c'est l'inauguration de la première phase de la place des Carmes qui a eu lieu le 13 septembre 2021 qui est, de mon point de vue, une belle réussite urbanistique.

J'ai bien vu qu'on polémiquait ; j'y suis repassé encore il y a quelque temps. Enfin, je ne sais pas comment on peut faire plus de verdure que ça, donc c'est bien que ça amuse les gens de compter les arbres mais enfin, pour les avoir vus cet été, c'est quand même un joli lieu de plaisance, avec y compris une appropriation.

Donc, le pari, c'était celui que nous avions fait mais comme toujours, quand on fait un pari urbain, l'usage social qu'en font ensuite les populations n'est pas toujours au rendez-vous. Et objectivement, on a pu le voir cet été, il y a plein de gens, plein de familles, il y en a les week-ends, il y a en permanence, des poussettes, des parents, des mamans de tout âge, de toute condition, de toutes origines sociales et je trouve ça plutôt une belle réussite.

Donc, du coup, on va engranger cette réussite pour faire la partie 2 de la place des Carmes et on aura là une belle couture de projet urbain entre l'avenue de la République et le centre-ville historique qui se complétera évidemment dans les années qui viennent avec la rénovation de la place de la Victoire.

Je ne vais pas insister plus sur les questions d'investissements ; peut-être relever, et à titre d'illustration et sans exclusive, quelques innovations, quelques actions qui ont été menées et conduites en 2021, notamment parce qu'on ne fait pas que du hard, on ne fait pas que de l'investissement : la Métropole est aussi une institution de proximité.
Et donc, je vais comme ça, au débotté, donner deux ou trois illustrations.

D'abord, en matière de politique culturelle et d'articulation, ce sont les actions culturelles Ville/Métro, en particulier dans le cadre des actions dans les quartiers prioritaires, dans le cadre du NPNRU qui, je le rappelle, est un programme qui aujourd'hui est géré à l'échelle métropolitaine.
En sport, c'est la convention France 23, camp de base de la Coupe du monde de rugby 23, accueil de délégations étrangères et en matière de transition écologique, c'est la participation à la COP 26 de Glasgow, avec la mise en service également – c'est un autre projet – de stations GNV bioGNV qui ont été inaugurées en 2021.

En matière économique, c'est l'implantation, après le Biopôle, de Carbios, belle pépite d'économie circulaire et de développement durable qui vient s'installer définitivement sur le territoire.

Et enfin, parce que quelquefois on a des progrès encore à faire en matière de ressources humaines – mais je note avec satisfaction la poursuite des formations, notamment sur l'égalité femmes-hommes que nous avons conduites au sein de la Métropole pour lutter contre toutes les discriminations, c'était un grand programme, on y a mis beaucoup de moyens et beaucoup d'énergie. Ça ne fait pas encore tout, il y a encore du travail à faire parce que la question de l'égalité, notamment salariale, reste, même dans les institutions publiques – j'ai été frappé par ça parce que je croyais un peu benoîtement que les égalités, du fait des statuts, étaient plutôt convenues.

En réalité, je le redis, un des grands combats, ce serait de mettre l'obligation du congé parental égalitaire puisqu'en fait, les carrières des femmes, même dans la fonction publique, étant souvent marquées par des coupures car aujourd'hui, il y a les congés : parental, paritaire, et je l'ai fait aussi à une époque lointaine, mais elle n'est pas obligatoire, donc elle est sur la base de la volonté dans les couples, du niveau de déconstruction de Monsieur.

Et donc c'est bien, mais moi je suis pour qu'on ne fasse pas simplement appel à la bonne volonté, mais qu'on l'oblige et qu'on le rende absolument obligatoire à 50/50 parce qu'une des conditions – on le voit bien à travers le rapport social – une des conditions de ces inégalités qui perdurent même dans la fonction publique et même à égalité de statut, c'est évidemment les ruptures de carrières et souvent, le décalage entre les carrières de collaboratrices et d'agentes qui ont souvent dû prendre un ou deux ou trois congés maternité durant leur carrière.

Voilà, je ne vais pas être plus long, mais je veux dire simplement que la Métropole, c'est à la fois, évidemment, une institution stratégique qui conduit une vision de développement stratégique à travers des grandes compétences comme l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'économie, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais c'est aussi une institution de proximité avec du lien social, des politiques sportives, des politiques culturelles et c'est aussi une institution engagée durablement dans la transition écologique du territoire absolument nécessaire et en même temps, qui essaye de construire au sein de ses relations sociales, à l'interne avec les agents, plus d'égalité, plus de bienveillance, plus d'efficacité.
Je ne veux pas, puisque c'est un rapport d'activité, ouvrir la discussion sur l'avenir. Mais pour sortir d'un bureau métropolitain ce matin, je veux dire que nous aurons des années difficiles devant nous. Au moment où nous devrions donner pleine mesure de l'institution métropolitaine sur le territoire, elle va être télescopée par la situation internationale, par la crise énergétique, par les marchés qui s'envolent et donc, nous risquons d'avoir une sorte de paradoxe où, au moment où nous attendions les premiers effets salutaires, positifs et optimistes de la Métropole, elles vont être un peu – on verra dans les rapports à venir dans les années qui viennent – un peu certainement moins efficientes que nous ne l'aurions imaginé, du fait de la conjoncture.

Et si je dis ça, et c'est la morale ou la conclusion de cette intervention, c'est qu'il ne faudrait pas en tirer comme conclusion que l'institution métropolitaine n'est pas adaptée, n'est pas utile, ou au contraire, qu'elle est la cause même des dérèglements que nous vivons parce que ceux qui auraient tendance à dire que l'intercommunalité, à l'échelle métropolitaine comme dans des EPCI plus petits seraient entachés, confondraient la cause avec les effets et les effets, c'est ce ralentissement qui est lié, lui, la cause, à la situation énergétique, à la crise internationale et pas en l'espèce, au mode ou aux modalités d'organisation de notre institution.

Enfin, un dernier mot, parce que je pense qu'il est toujours bon de se répéter, parce que j'ai l'impression que les choses ne sont pas complètement comprises. La majorité métropolitaine est une majorité composite qui va de certains maires LR – je dis certains par sympathie avec les LR clermontois qui n'osent pas, mais je le dis – de certains maires LR, jusqu'aux élus du Parti Communiste en passant par les Écologistes, les Générations, les Socialistes, les UDI, les non-inscrits, les Radicaux, les Socialistes, je ne sais pas si je l'ai dit, en tout cas tout le monde. Je tiens absolument et donc cette majorité, pardon, mais je vais y venir, je vais y venir, Madame, je vais y venir.

Je tiens absolument, je tiens absolument… Et donc, il n'y a pas la LFI puisque vous voulez me l'entendre dire, je le redis, mais tout le monde l'avait bien mesuré depuis longtemps. Je veux juste dire que cette organisation n'est pas une organisation qui est liée à un choix, comment dirais-je, d'affinités électives : c'est la conséquence d'une institution voulue par Jean-Pierre CHEVENEMENT au moment de l'intercommunalité qui, dans 90 % des cas en France, est gouvernée partout de cette façon, partout. Et donc, parce que nous sommes non pas élus au suffrage universel démocratique, mais que nous y sommes les représentants de nos communes et que donc, en réalité, c'est une obligation, à mon sens, tant que nous ne sommes pas élus au suffrage universel dans ces institutions, de les gouverner, comment dirais-je, en coopération, en coordination la plus grande possible.

Je sais que quelquefois, ça frustre certains d'entre vous et je veux simplement dire qu'il faut bien étudier les questions intercommunales. D'abord, c'est une habitude française. C'est partout pareil.
Il faut constater que quand la ville de Clermont-Ferrand et la Métropole ne se sont pas adonnées à ce dispositif, ça a été des années difficiles à vivre où le bilan était loin d'être aussi bon que celui d'aujourd'hui. Je pense que même, il y a une vertu à ce mode de gouvernance. C'est là qu'il peut y avoir des différences entre certains d'entre vous et moi ; c'est qu'il y a des vertus parce que chacun fait des pas vers l'autre. C'est grâce à l'ensemble de cette majorité que je viens de décrire que la gratuité des transports s'est installée. Je ne suis pas sûr que dans un Conseil politiquement exacerbé, cette mesure bénéfique aux habitants eût été connue ou réalisée.

C'est dans cette disposition que nous arrivons à tomber d'accord les uns et les autres, avec des pas qui ne sont pas toujours les mêmes, chacun fait des pas vers l'autre. Un jour, c'est l'un, le lendemain c'est l'autre, mais nous arrivons grâce à ça à organiser des politiques publiques qui sont cohérentes.
Les politiques sociales, par exemple, dans un secteur qui n'est pas un secteur de compétence premier, sont assez nombreuses en fait : les stratégies sur la conférence de presse de ce matin sur Zéro Chômeur, la question aujourd'hui sur des pratiques de tarification solidaire dans telle ou telle institution…
Tout cela, de mon point de vue, est bénéfique et nous y avançons ensemble parce que nous nous convainquons ensemble. Je pourrais même dire que tout le monde aurait vocation… Tout le monde, tout le monde aurait vocation à être dans cette majorité si on ne confondait pas la tribune métropolitaine comme une sorte de succursale de la tribune municipale, ce qui a le don d'ailleurs, d'irriter beaucoup de mes collègues maires qui n'exportent pas comme nous leurs divergences dans l'enceinte de la Métropole.

Donc, ce que je vous proposerai dans ce bilan, c'est de redire que soit nous nous battons les uns et les autres, et c'est mon cas, à l'AdCF, je faisais partie de ceux... L'AdCF, c'est l'Association des intercommunalités françaises – je défendais l'idée du suffrage universel dans les intercos parce que je suis pour qu'il y ait des majorités claires de projets mais tant qu'il n'y a pas ces majorités, je rappelle que nous sommes entre pairs et que donc, entre pairs, on discute. Et donc, c'est une gouvernance de conviction, de coopération et pas une gouvernance d'autorité ou de rapport de force sinon, on ira collectivement dans un mur et la seule chose qui me porte, ce ne sont pas nos égos, c'est le bien commun et l'intérêt des populations qui habitent ce territoire.

Voilà ce que je voulais dire sur le bilan 2021, mais j'imagine qu'il va appeler des commentaires, non pas mon bilan, mais celui du rapport d'activité 2021 par les uns et les autres.

Oui, j'étais étonné quand même.

Monsieur LANDIVAR, allez-y, je vous en prie.

M. LANDIVAR :

Merci Monsieur le Maire. On a du mal à comprendre ce que vous avez présenté parce qu'on avait l'impression que ça allait être un rapport assez objectif, assez formel et en fait, vous avez utilisé ce moment pour faire passer un message qui est assez étrange, un message à la fois de positionnement politique mélangé d'un peu d'avertissement, j'ai l'impression. Attention à quelque chose d'hypothétique. Vous avez conclu d'ailleurs avec un paradoxe assez cinglant, c'est à dire que d'abord vous dites : « Bah, cette majorité, elle a des vertus à la Métropole ». C'est-à-dire, il y a une alliance de la droite, de la gauche et non-inscrits, etc. de manière assez composite. Vous lui trouvez des vertus. Vous trouvez que c'est une instance qui permet de faire des pas vers l'autre, donc avec un discours assez positif et en même temps, vous dites : « Ça serait bien qu'on ait des formes démocratiques qui permettent d'élire ces instances pour avoir des majorités claires ». Donc c'est toujours un peu la même chose avec vos discours, c'est à dire c'est 50/50 à chaque fois.

Et moi je me demande, si on pousse même la logique que vous donnez sur cette question de majorité jusqu'au bout, en fait, c'est exactement ce que tente d'expliciter Emmanuel MACRON depuis très longtemps. C'est-à-dire, au niveau national, on pourrait se dire exactement la même chose : chaque force politique fait un pas vers l'autre et au final, il y a certes sûrement quelque chose de vertueux selon vous, mais il y a aussi en fait, la négation des oppositions politiques qui, à mon avis, ne sont pas une mauvaise chose en soi. C'est même l'expression de la démocratie. Ça, c'est une petite parenthèse que je voulais faire en réaction directement à comment vous avez orienté votre présentation.

Alors en fait, ici, on va discuter de pas mal de rapports et sur le rapport de Clermont Auvergne Métropole, en fait, on se rend compte qu'il y a une difficulté mais que les citoyens connaissent bien, à distinguer ce qui relève de la Métropole et ce qui relève de la municipalité.
Et effectivement, les transferts de compétences sont passés par là et ça a comme conséquence d'éloigner un peu plus les décisions des citoyens et des citoyennes et là, je pense qu'on peut relativement tous se retrouver.

Dans ces conditions, distinguer le lieu où sont prises les décisions Métropole ou Conseil municipal, devient une affaire de spécialistes.
D'ailleurs, bien souvent, sincèrement, c'est une expérience assez douloureuse et là, je le dis de manière presque apolitique : les citoyens, quand vous leur parlez de la Métropole, on voit bien que c'est difficile à comprendre : quels sont les mécanismes qui sont derrière ? Quelles sont les instances de décision ?
Donc il serait intéressant de pouvoir un petit peu vulgariser, ou en tout cas expliciter mieux ses fonctions. Il serait d'ailleurs peut-être dans ce type de rapport, bien de distinguer dans les 75 pages en tout cas, ce qui appartient précisément aux décisions de la ville-municipalité comme les écoles, et ce qui découle des décisions métropolitaines, comme les transports, la gestion des déchets. ¨Parce que sinon, on voit bien qu'il y a une affaire de récupération un peu marketing de certaines actions pour la faire passer comme quelque chose de local et on gagnerait sûrement là aussi, en clarification et en démocratie locale au final.

Ceci dit, paradoxalement, après le dernier Conseil métropolitain, on se dit qu'il manque aujourd'hui un autre rapport. On pourrait d'ailleurs l'intituler « un rapport Cataroux » ou « un rapport sur les grandes transformations urbanistiques de la ville » et toujours, paradoxalement, nous serions prêts, pour une fois, à réclamer le transfert d'une autre compétence à la Métropole, celle de la démocratie participative.
Le 10 novembre, nous venons d'arracher un débat sur ce qui devait rester secret : les rapports des collectivités avec l'énorme projet concernant les 40 hectares de Cataroux et qui, d'ailleurs, s'est soldé sur un moment assez historique où on a vu jusqu'à – et je salue ce moment là d'une manière assez optimiste – l'adjoint à l'urbanisme de la ville de Clermont s'abstenir sur cette délibération aussi centrale dans ce débat et je salue bien évidemment cette position vu que nous, nous nous y sommes opposés.
Aujourd'hui, nous avons un rapport 2021 avec une seule occurrence du mot « Michelin », trois occurrences sur Cataroux. Bon, finalement, comment y deviner la réalité d'un futur projet aussi grand sur lequel d'ailleurs les citoyens ne se trompent pas ?

Aujourd'hui, il y a de plus en plus de concernement et de plus de plus en plus d'implication et de demande pour une clarification de cet enjeu. En fait, le projet est énorme et on le voit bien d'ailleurs ici : il concerne réseaux de chaleur, économie, formation professionnelle, implantation d'entreprises, des starts-up, des logements avec Ilo23, bureaux, commerces, etc. D'ailleurs, sur les questions de bureaux, on pourrait dire vraiment grand-chose là aussi : quelle est la stratégie d'une ville et de ses parties prenantes lorsque l'économie immobilière des bureaux est complètement remise en question avec tous les bouleversements que l'on a ?

Et ce n'est pas tout, vu que culture, sport, tourisme sont annoncés sur le secteur des Pistes. Bref, déjà 22 hectares sur 40 du site et un programme d'investissement de 200 à 300 millions d'euros.

Bref, dans le rapport 2021 de la CAM, ne manquerait-il pas quelque chose ? Pour ce qui est de la démocratie participative, autant elle tient une grande place dans le rapport sur la Ville et là, je pense qu'on peut se retrouver aisément et notre groupe, vous savez, salue et vote les choses qui nous semblent là aussi cohérentes.
C'est peut-être aussi l'avantage d'être dans l'opposition : on a un petit peu cette marge de manœuvre qui nous permet d'avoir des positionnements qu'on peut assumer jusqu'au bout.
Et ça, c'est quelque chose que d'ailleurs on ne voit pas souvent de votre côté. Mais sincèrement, c'est une liberté qui est quand même assez toute intéressante.

Et donc ici, je voudrais revenir, si on prend au sérieux cette question de la démocratie participative et locale au cœur de nos décisions et qu'on appelle aujourd'hui à la démocratie locale, à plus de démocratie locale, il faudrait peut-être aussi donner une place à ce fameux droit d'initiative que nous avons voté dans le règlement intérieur et ce serait dommage quand même que, sur par exemple tout le mandat, il n'y ait jamais eu la possibilité de déclencher un droit d'initiative pour l'opposition.

Donc je réitère notre demande, vu qu'on retrouve pas mal d'acteurs mais aussi des Conseillers municipaux qui ne sont pas à la Métropole, pour pouvoir faire jouer ce droit d'initiative afin que le projet Cataroux, qui est sûrement le projet le plus important des prochaines années pour la Ville, soit discuté démocratiquement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire :

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Très bien. Alors on va passer au vote. Non, il n'y a pas de vote, c'est un rapport. Donc prenez acte de cette communication.

Le conseil prend acte de la communication de ce rapport.

M. le Maire :

Nous en venons au point suivant. Madame Anne-Laure STANISLAS, je vous laisse la parole pour le rapport d'étape de la ville en transition 2021. Allez-y Madame.

Mme STANISLAS :

Il y a un problème.

M. CHABRILLAT :

Monsieur le Maire, je suis censé faire deux présentations : sur les déchets et le rapport sur l'eau.

Mme STANISLAS :

Regardez votre écran.

M. le Maire :

3 : rapport d'étape de la ville en transition 2021 ensuite le 4, c'est le rapport d'orientation budgétaire. Du coup, j'ai un fil conducteur qui n'est pas bon.

Mme STANISLAS :

Nous, on suivait les consignes.

M. le Maire :

Non mais vous suivez quoi, vous ?

M. CHABRILLAT :

Le rapport Métro. Il y a deux rapports Métro derrière : il y a un rapport eau et un rapport déchets.

M. le Maire :

Je n'ai rien de tout ça, mais ça doit être vrai si vous le dites. Et donc, c'est qui qui fait le rapport de quoi ? Mais allez-y.

M. CHABRILLAT :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je chercherai à la faire rapidement.

M. le Maire :

Allez-y, je n'ai pas voulu vous empêcher de le faire.

M. CHABRILLAT :

Non, non, non, pas du tout Monsieur le Maire.
Sur deux sujets typiquement de compétences transférées à la Métropole et sur lesquels la Métropole nous rend compte de la manière dont elle a mis en œuvre ces compétences et donc, il y a deux rapports que vous avez et qui ont été présentés en Commission et qui sont réputés être présentés ici rapidement.

Rapports complémentaires d'activité

Rapport Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

M. CHABRILLAT :

Le premier sur la gestion des déchets. Simplement pour rappeler qu'en 2021, comme sur plein d'activités, il y a eu un impact de la crise sanitaire, il y a eu des travaux, un certain nombre de travaux au niveau métropolitain ; le premier ne concerne que les Clermontois, mais la Métropole, fait le travail sur la déchetterie de Romagnat.
Concernant tout le monde, une simplification des consignes de tri et un inventaire du parc de bacs avec, vous avez tous vu des identifications et des badgeages de nos bacs pour mieux suivre ce qui se passe, ce qui est collecté, comment, etc.

Le S.T.G.D.O, je laisserai Nicolas BONNET vérifier si je ne me plante pas, c'est le schéma territorial de gestion des déchets organiques, on y reviendra très rapidement, dans un instant et dans un contexte – ça a une importance par rapport à la première image que l'on verra après qui est un contexte de progression de la population : plus 0,7 % sur la Métropole, plus 0,77 % sur la Ville. Pourquoi ça a un impact ? C'est parce que parallèlement à ça, les tonnages de déchets collectés continuent à baisser. Je dis « continuent » parce que ça fait une dizaine d'années que cette baisse est engagée, que c'est une baisse qui est souhaitée, l'objectif étant de limiter les productions de déchets, puis de valoriser au maximum, puis de traiter au mieux etc., même s'il y a encore un long chemin à parcourir et qu'on pourrait tous souhaiter que ça aille encore plus vite, il y a un mouvement qui est engagé de baisse des productions de déchets.

En gros, si vous exceptez 2020 qui était une année un peu perturbée complètement par la crise Covid, mais voilà, on a une baisse globale, une légère augmentation de ce qui est mis en déchetterie ; il y a une logique, y compris en période de post-covid et de baisse globale, non seulement de ce qui est, on le voit sur dix ans sur le total de l'ensemble des déchets, non seulement de nos poubelles grises parce qu'on a pu se dire ; les poubelles grises baissent parce qu'on en met plus dans les bacs de recyclage.
Cela a pu être vrai au début de la mise en place de la collecte sélective, mais depuis un certain nombre d'années, on a vraiment une baisse conjointe des deux qui est quand même à mettre en regard d'une évolution des comportements, d'une moindre consommation. On voit que sur un sujet spécifique comme vraiment les papiers, journaux, magazines, etc., on est passé de quelque chose comme 12 000 tonnes à moins de 5 000 tonnes en quelques années.

Il y a une baisse, laquelle nous amène au sujet suivant, le S.T.G.D.O, c'est plus court que de le dire en ensemble qui est vraiment l'idée de travailler à la fois à maîtriser les productions de déchets organiques en luttant contre le gaspillage alimentaire – c'est notamment le travail qui est fait dans les cantines, mais pas que ; mais aussi parallèlement, de mettre en place un certain nombre de moyens permettant un compostage domestique, soit en maison individuelle, soit y compris en pied d'immeuble, pour limiter les quantités de déchets remises à la collecte.

Et c'est en ce sens qu'un certain nombre de choses, des composteurs en place dans le logement individuel, en pied d'immeuble, sans compter la mise en place de l'installation de l'archipel des Salins, gérée par Terra Preta où on peut également apporter ses matières compostables.

Peut-être une petite chose à dire spécifiquement pour Clermont-Ferrand : dans le cadre du nouveau marché de collecte, on travaille en ce moment à la mise en place de collectes, notamment auprès des restaurateurs et en gros, progressivement et par zones. Il y a du travail en cours en ce moment au Brézet, puis ça ira à la Part-Dieu, à Montferrand, dans l'hypercentre, etc.

Tout ceci va évidemment en parallèle d'actions : actions de communication et d'éducation, dans le détail desquelles on ne rentrera pas mais il y a vraiment des programmes depuis maintenant une vingtaine d'années, qui se poursuivent auprès des écoles, notamment avec un certain nombre de partenaires.

Pour terminer sur des histoires d'argent, les recettes sont en légère augmentation concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont la base n'a pas changé. Donc c'est un pur sujet d'évolution de la population, grosso-modo. Des recettes de collecte, c'est en gros la revente des matières issues des collectivités qui ont augmenté, qui vont probablement rebaisser. On est vraiment dans du conjoncturel post-Covid plus les matières premières, donc une demande accrue sur un certain nombre de matières et donc le prix des matières recyclables augmentent, tout cela risque de baisser légèrement.

Concernant les dépenses, elles augmentent légèrement. Quand on parle dépenses de collecte ou dépenses de déchetterie, on inclut collecte et traitement des déchets issus de ces collectes. Et là-dessus, il y a un impact qui est l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes, qui est une taxe perçue sur les quantités de mise en décharge, incinérés, etc. et qui a pour objectif, en renchérissant doucement mais progressivement le coût de la gestion des déchets, de pousser à ce qu'on en produise moins, ce qui grosso-modo fonctionne, et l'élément important, on passe sur le coût du service, c'est une obligation réglementaire qui est présentée, en gros la différence entre les dépenses et les recettes.

Mais on a un coût global du service qui est à peu près stable, ce qui nous amène – ce qui est important – à un coût par habitant qui est plutôt légèrement décroissant, parce que les dépenses, elles, sont quasiment stables, la population augmente légèrement. Donc voilà, on est légèrement décroissants cette année, ne racontons pas d'histoires, il est globalement stable depuis un certain nombre d'années à quelque chose comme un peu plus de 123 € également cette année en euros par habitant.

Monsieur le Maire, est-ce que j'enchaîne les deux si les collègues sont tous d'accord ?

Monsieur le Maire :

Sauf s'il y a des questions.

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement

M. CHABRILLAT :

Je prends le deuxième sujet transféré qui est l'eau : eau potable et assainissement avec un petit détail qui est que ces rapports nous sont présentés à nous, parce que la Métropole nous rend compte, mais c'est également des rapports qui sont publics et qui sont notamment présentés en Commission consultative des services publics locaux.

Trois sujets spécifiquement là : on parle d'eau potable, production, transport, distribution, etc., on parle d'assainissement collectif, on parle d'assainissement individuel, qui est un sujet qui concerne relativement peu

Clermont, on le verra tout à l'heure, on doit avoir quelque chose comme 76 points d'assainissements non collectifs sur la commune, il y en a 480 à Saint-Genès logiquement.

Donc, simplement, la compétence eau potable, c'est pour ce qui nous concerne une régie directe, ce qui est aujourd'hui le cas pour huit communes de la Métro, certaines restant DSP et d'autres étant dans le cadre de syndicats intercommunaux. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'on a 1 000 kilomètres quand même, de canalisations d'eau potable sur la Métro, qu'on a un rendement de ce réseau qui est de l'ordre de 82 %. En d'autres termes, il y a encore 18 % de fuites. C'est trop, mais c'est plutôt un chiffre dans une bonne moyenne nationale. Et voilà, on progresse là-dessus et si on progresse là-dessus, c'est notamment – et on va encore progresser parce qu'on renouvelle une partie du réseau et on investit 5 millions d'euros par an de travaux sur ce réseau.

Un point qui n'est quand même pas neutre : donc, il y a fort logiquement des contrôles de conformité microbiologiques et physico-chimiques sur l'eau potable qui la déclarent conforme à 99,8 %. Encore un petit effort, mais on est là aussi en moyenne nationale franchement pas mal du tout.

Sur la compétence assainissement, là, on est plus de communes en régie directe. Il y en a encore certaines qui sont en DSP et d'autres dans un syndicat intercommunal. On a presque le même ordre de grandeur : on a 1 200 kilomètres de réseau d'assainissement, plus quand même 700 km de réseau réseaux séparatifs « eaux pluviales » qui ne vont pas au même endroit, le nôtre, nos eaux usées, concernant la ville de Clermont-Ferrand, vont dans la station d'épuration des Trois-Rivières, le long de l'autoroute qu'on connaît, dont on parlera dans deux secondes.

Là aussi, on a en gros le même ordre de grandeur, de renouvellement du réseau : 0,8 par an, qui est plutôt en progression, et on investit 23 millions d'euros par an sur des sujets qui sont notamment la réduction des rejets d'eau polluée en milieu naturel.
En gros, ce qui se passe quand on a un orage et que nos réseaux d'eaux usées sont saturés, ils ont tendance à déborder et il y a des rejets d'eau polluée dans le milieu naturel. Donc ça, ça se gère, notamment en développant ce qu'on appelle des bassins de stockage et de restitution ; en gros un stockage temporaire de ces eaux usées avant de les remettre dans le réseau.

Je reviens en arrière, pardon. Fait marquant de 2021 : une enquête de satisfaction auprès des usagers d'où il ressort que l'avis est plutôt positif. On est à 8,2 % d'avis favorables.
Sur une enquête précédente sur Clermont, il y a quelques années, on était à 7,8. Il semblerait qu'on soit plutôt en progrès, c'est une bonne chose. Bon, le petit commentaire qu'on peut faire, c'est que par contre, les gens connaissent mal le prix de l'eau, probablement parce que pour une partie d'entre eux, il est considéré comme raisonnable et relativement modeste mais c'est quelque chose qui peut évoluer, j'y reviendrai pour finir dans un instant.

Fait marquant : il y a toujours, comme sur la plupart de nos politiques, une logique un peu de programmation, de planification et un schéma directeur d'eau potable sur lequel il y a eu du travail en 2021 pour faire état des lieux, identification des besoins futurs, etc.

Donc, je l'évoquais tout à l'heure : les gros enjeux sur l'assainissement, c'est donc la réduction des eaux polluées et mises au en réseau, mais c'est aussi les travaux qui sont en cours sur la station d'épuration des Trois Rivières, qui auront notamment pour objectif de produire de l'énergie renouvelable en méthanisant les boues avec des quantités de 40 gigawattheures par an de biogaz qui devraient représenter 30 à 40 % des objectifs du STEE chers à un certain nombre de nos collègues.

Bon, la station d'épuration, voilà une jolie photo. Le projet est un bassin de stockage de restitution et une valorisation énergétique des boues pour la production de méthane. C'est 55 millions de travaux, en partie subventionnés et donc subventionnés à hauteur de 20 millions et une recette annuelle de production de biogaz qui, selon le prix du gaz de l'an dernier, serait de 1,5 million d'euros par an. Ça risque d'être plus que ça.

Pour finir sur le prix de l'eau, mes excuses, les chiffres sont à peu près illisibles à cette distance, mais on a des coûts de l'eau qui oscillent entre un peu moins de 3 et à peine 4 € le mégawatheure calculés sur la base d'une consommation moyenne de 120 m^3 cube eau et assainissement, c'est significativement inférieur à la moyenne nationale qui est à plus de 4 €, ce qui est quelque chose dont il faut se féliciter.

On a là-dessus deux projets en cours qui sont d'organiser la convergence des redevances parce que certaines communes payaient moins cher, mais renouvelaient moins leur réseau, d'autres communes payaient plus. Bon, on va chercher à faire converger ça.
Dans ce contexte, il y a un travail dont mon collègue Vincent SOULIGNAC parlerait beaucoup mieux que moi ici, qui est un travail sur la mise en place... Le projet initial, l'ambition initiale, était de faire une tarification solidaire et environnementale.

La tarification, c'est très compliqué parce que ça inclut en gros des comptages individuels, des consommations auxquelles on n'a aujourd'hui pas accès. Mais ce travail est en train de déboucher quand même vers quelque chose qui sera de l'ordre, on pourrait dire, d'un bouclier tarifaire pour limiter l'impact de la facture d'eau sur les foyers les plus modestes.
Ça a d'autant plus d'importance que le prix de l'eau étant en partie lié au prix de l'énergie, en gros, quand on distribue de l'eau, on fait marcher des pompes, le prix de l'eau risque d'évoluer un peu à la hausse, un peu en 2022-2023.
Donc, la mise en place de ce bouclier tarifaire sur l'eau est tout de même quelque chose d'important pour nous. Voilà.

M. le Maire :

Merci. Je m'excuse, je ne voulais pas vous empêcher de faire ces rapports complémentaires au rapport d'activité sur des compétences qui sont des compétences déléguées avec des budgets annexes. Alors y a-t-il des remarques sur l'un ou l'autre ou les deux de ces rapports ? Bon, il n'y en a pas. Donc là aussi c'est un rapport où il n'y a pas d'information.

Le Conseil municipal prend acte de la communication de ce(s) rapport(s).

TOTAL VOTANTS :	0	=	49 Conseillers Présents	+	5 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

3. Rapport d'étape de la ville en transition 2021

M. le Maire :

Et cette fois Madame STANISLAS, c'est bien à vous puisque là, vous avez le rapport de la ville en transition 2021.

Mme STANISLAS :

Merci beaucoup. Bonsoir à toutes et à tous. Donc effectivement je vais vous présenter le troisième rapport d'étape de la ville en transition qui est également le 12e rapport Développement durable, puisque c'est ainsi que nous l'appelions précédemment et qui est organisé selon les compétences liées à la ville de Clermont-Ferrand. Donc, dix thématiques propres à nos compétences en tant que collectivité.

Un petit rappel terminologique avant de rentrer dans les détails, c'est de bien rappeler que le développement durable ne se limite pas aux questions environnementales.
Bien entendu, dans les finalités du développement durable, il y a la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité et des ressources de manière générale. Mais il y a également trois grands enjeux très importants qui sont ceux de la cohésion sociale, de l'épanouissement et de la transition vers une économie circulaire. Ça, ce sont les finalités du développement durable telles qu'elles sont définies notamment par l'ONU.
La ville de Clermont-Ferrand, depuis deux ans, a choisi de se doter de trois clés de lecture supplémentaires, l'une liée directement à la santé des individus et la deuxième, aux questions d'implication citoyenne.
Et enfin, afin d'illustrer la cohérence entre notre stratégie et les actions que nous menons, de pouvoir mettre une petite mise en exergue des actions qui sont portées dans le cadre du schéma de transition énergétique et écologique.

Alors, je vous l'ai dit, le développement durable, ce n'est pas que l'environnement. La transition, ce n'est pas non plus uniquement que de l'environnement. C'est bien une question de transition sociale, climatique et démocratique. Et pour la ville de Clermont-Ferrand, en tant que collectivité, je dirais qu'il y a trois enjeux importants dans notre politique de transition :

Un premier enjeu, ça va être celui de piloter la transition. Alors, pour piloter la transition, nous avons un certain nombre d'outils.
Le schéma de transition énergétique et écologique, dont mon collègue Rémi CHABRILLAT a parlé et qui vous a déjà été présenté, qui a été voté en 2019 par les deux collectivités que sont la Ville, enfin, en 2018 par la Ville et en 2019 par la Métropole, puisque je rappelle et j'en profite pour saluer, que cette politique est pilotée par un service commun aux deux collectivités que sont la Métropole et la ville de Clermont : le service développement durable et énergie.

Donc, ce schéma de transition énergétique et écologique, il est actuellement en évaluation puisque nous sommes à mi-parcours et cette évaluation vous sera présentée dans les prochains mois.
Piloter, c'est également se doter d'outils innovants. Nous allons présenter lors du prochain Conseil municipal une version bêta du budget carbone qui va nous permettre également de mesurer l'impact carbone de nos actions : investissements et fonctionnement.

Ces outils qui ont été préparés, ils ont également permis de nous préparer collectivement au plan de sobriété qui a été présenté lors du précédent Conseil municipal, puisqu'on n'aurait pas pu le faire si on n'avait pas mis en place un certain nombre d'outils et de grilles de lecture depuis de nombreuses années dans notre Collectivité.

Le deuxième enjeu dont je voudrais vous parler pour la ville de Clermont, c'est celui de rendre compte. C'est l'objet de la présentation de ce soir, puisque oui, la politique de transition, elle doit aussi faire l'objet de restitutions, de présentation ce soir en Conseil municipal ; c'est cet objet-là que vous voyez et il est bien entendu disponible sur le site internet de la ville de Clermont-Ferrand ainsi que dans plusieurs établissements de la ville de Clermont-Ferrand.

Donc ça, c'est un véritable enjeu. Rendre compte, c'est également ce que nous faisons lorsque nous présentons notre bilan des émissions de gaz à effet de serre ou que nous organisons les Rencontres de la transition tous les ans, au cours desquelles nous invitons l'ensemble des acteurs du territoire à venir présenter ce qu'ils font en matière de transition et où la Ville et la Métropole elles-mêmes, donnent à voir où elles en sont les différents projets structurants de nos politiques de transition.

Et enfin, le troisième enjeu, c'est celui de faire avec, puisque l'objectif de la transition, c'est bien de réussir à réunir des objectifs politiques, mais également des initiatives citoyennes portées par l'ensemble des forces vives du territoire, qu'elles soient à titre individuel ou à titre plus collectif. Pour cela, nous avons, et notamment dans nos collectivités, des référents transition qui font vivre la transition au sein de leurs différentes directions et qui nous permettent d'évoluer progressivement. Nous avons également des ateliers

citoyens, des transitions où nous coconstruisons avec un certain nombre d'associations l'évaluation de nos actions ou encore ce que nous faisons dans le cadre du parcours « Clermontois en herbe » dans les écoles.

Nous avons aussi la chance à Clermont-Ferrand d'avoir un deuxième projet du mandat, un deuxième projet très important qui est celui de porter notre territoire vers la Capitale européenne de la culture et nous voyons en cela une véritable opportunité de véritablement impliquer l'ensemble des citoyens et des citoyennes dans le cadre de cette transition – parce que le secteur de la culture, depuis cette année notamment – je pense que vous en avez eu écho ; alors, c'est peut-être la partie émergée de l'iceberg, mais en tout cas fait un véritable travail d'exemplarité, de mise en perspective de son action.
Et c'est pour ça d'ailleurs, que nous avons choisi de travailler avec le secteur culturel sur les premiers axes de notre gouvernance du budget carbone. La culture, c'est également la particularité de pouvoir mettre en lien, de concilier la nature et la culture, puisque ce qui nous importe à toutes et à tous, je pense, c'est de pouvoir transmettre à nos enfants un patrimoine naturel qui soit de qualité.

Et d'ailleurs, l'UNESCO elle-même, s'est aujourd'hui ou hier alarmée de la question de la préservation des sites du patrimoine mondial, eu égard aux impacts du réchauffement climatique.

La culture, c'est également un accélérateur puisque via l'imaginaire, on va pouvoir se projeter vers des choses beaucoup plus positives, vers également un véritable changement de mentalités. On l'a vu sur les questions de rapports sociaux, à quel point finalement le secteur culturel avait réussi à faire changer les mentalités.

Et puis c'est un sentiment d'appartenance à une communauté de destin, parce qu'alors là, c'est mon côté un peu pessimiste mais moi je me dis que quand tout se sera effondré, c'est aussi les liens sociaux et les liens qui nous permettront de continuer à travailler ensemble. Alors ça je vous en parle, mais j'en profite pour faire un petit quart d'heure « pub » pour les personnes qui nous écoutent et qui ne le sauraient pas :
Dans le cadre des Semaines européennes du développement durable qui avaient lieu en octobre, nous avions prévu de faire venir Cyril DION qui va vous parler de l'imaginaire et du récit culture. Et en fait, cette intervention, elle aura lieu mardi 29 novembre à la Scène nationale La Comédie.
N'hésitez pas, les billets sont gratuits, allez vous-y inscrire.

Alors pour illustrer de manière un petit peu plus prosaïque mes propos, je vais vous présenter quelques actions. Alors j'ai oublié de le rappeler, mais là, ce que je vous présente, c'est un peu comme les rapports de la Métropole, c'est à dire qu'on est sur l'année 2021, donc on arrive un peu tard puisque nous sommes déjà en fin d'année 2022, mais on parle bien d'actions qui ont eu lieu en 2021.

Il n'a pas échappé – notamment aux automobilistes – que les travaux des réseaux de chaleur avaient continué à faire florès en 2021 mais que cela, on le fait pour un certain nombre de choses plutôt positives et notamment les réseaux de chaleur.
Cela nous permet – alors, c'est la source du Syndicat national du chauffage urbain, le SNCU : presque 22 000 tonnes équivalent CO2 alors qu'on ne se représente pas forcément facilement ce que c'est qu'une tonne équivalent CO2 mais juste à titre comparatif, en 2018, la ville de Clermont-Ferrand, sur tout son patrimoine et sur toutes ses actions, son fonctionnement, a émis un peu plus de 17 000 tonnes équivalent CO2.
Et si vous voulez une autre référence, en 2019, les 24h du Mans ont émis en 24h 36 000 tonnes équivalent CO2.

2021, c'est également la première année de gratuité des transports en commun le week-end donc, qu'on a mis en place en toute fin d'année dernière avec, Monsieur le Maire l'a rappelé, un investissement financier, et non des moindres, pour la ville de Clermont-Ferrand, mais également pour la Métropole et le SMTC. Cette gratuité, elle doit commencer à faire l'objet d'une évaluation mais je pense que quiconque a pris les transports en commun le week-end cette dernière année a pu constater que c'était quelque chose qui fonctionnait extrêmement bien et qui rendait un grand service à nos concitoyennes et concitoyens.

2021, c'est également le passage de la Ville à 30 ; c'est à dire qu'aujourd'hui, 83 % du territoire de la ville de Clermont-Ferrand, eh bien il faut circuler à 30 kilomètres au maximum et ça, c'est véritablement beaucoup plus de sécurité pour les piétons et pour les cyclistes.
Moins de pollution, moins de bruit, et un véritable rééquilibre du partage des rues pour une ville plus apaisée.

En novembre 2021 également, a été lancée la première Convention citoyenne de Clermont-Ferrand avec 70 Clermontoises et Clermontois tirés au sort et qui ont accepté de faire le même pari que nous, c'est à dire de se dire que la transition, on devait vraiment l'embrasser sur ces questions démocratiques, sociales et écologiques.
Lors du prochain Conseil, nous aurons l'occasion de reparler de cette convention citoyenne mais parmi les propositions qui ont émané de ces 70 clermontois et clermontoises, il y avait bien entendu des questions liées à la nature en ville, à l'aménagement urbain, au lien que j'évoquais tout à l'heure avec des projets de fait du citoyen, de plateforme solidaire, d'entraide ou encore de comment impliquer l'enfant pour qu'il devienne acteur de son espace de vie ou d'observer les politiques publiques via un observatoire citoyen.

Et puis en 2021, ça a été la première année de la mise en place du programme « On respire à la récré » qui va bien au-delà d'une question de la végétalisation des cours d'école, mais bien plus vers une façon de repenser les usages dans une cour pour en faire un lieu de mixité, d'échanges et puis aussi un îlot de fraîcheur. Voilà par ces quelques exemples, ce que je voulais vous présenter sur l'année 2021. Je vous remercie de votre attention et je reste disponible pour vos questions.

M. le Maire :

Merci de cette présentation. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur BLONDEAU, à vous la parole.

M. BLONDEAU :

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, merci Madame STANISLAS pour votre présentation et merci à l'ensemble des personnels qui ont œuvré à la réalisation du livret. Concernant ce rapport d'étape 2021 de la Ville en transition, j'ai lu avec attention ce rapport et je souhaiterais revenir sur plusieurs points qui nous semblent essentiels.

Je commence évidemment par le thème « Nature en ville ». Un point a particulièrement retenu mon attention et vous avez conclu là-dessus, ce sont les cours d'école végétalisées. L'idée est vertueuse, verte, viable. Il est hors de question de remettre en débat ce dispositif, bien au contraire. Nous continuons d'ailleurs de penser que vous n'allez pas assez loin dans votre réflexion et surtout pas assez vite puisque nous restons sur le rythme de deux par an.
Mais dans ma réflexion, je veux mettre en parallèle la carte des îlots de fraîcheur que vous avez publiée cet été lors des différents épisodes de chaleur. Ces cours d'école que vous venez de qualifier d'îlots de fraîcheur ne le sont en réalité que pendant la période scolaire. Alors, soyons honnêtes, les fortes chaleurs sont principalement en juillet et août, lorsque les écoles sont fermées.

Alors, il est vrai que certaines écoles font office de centre de loisirs pendant les vacances, mais il faut que les îlots de fraîcheur soient pour tous les Clermontois accessibles l'été, ça semble une évidence. Alors je ne sais pas quelle est votre définition de l'îlot de fraîcheur. Pour moi, elle va de pair avec l'îlot de chaleur urbain. Par conséquent, les îlots de fraîcheur doivent réduire le phénomène des îlots de chaleur. Et quand on regarde votre carte disponible sur le portail Open data de la Métropole, le premier point, c'est que les écoles ne sont pas présentes sur cette carte alors que vous venez de les qualifier d''îlots de fraîcheur dans votre rapport.
J'espère que ce n'est pas juste un coup de communication qu'on aurait tous les ans lors de la présentation du rapport.
Et ensuite, vous référencez sur cette carte, médiathèques et piscines. Je suis désolé, mais ce ne sont pas des îlots de fraîcheur. Ces établissements ne réduisent pas un phénomène d'îlot de chaleur urbain, surtout quand certains de ces établissements sont climatisés. Un îlot de fraîcheur climatisé…
Certains devraient être vent debout.

Concernant les parcs, jardins, fontaines, nous sommes d'accord mais accordons-nous à dire que ce n'est pas suffisant et que l'accessibilité de ces îlots de fraîcheur n'est pas suffisante dans notre ville. Et je ne vois rien dans ce rapport qui va dans le sens d'une végétalisation massive de notre ville. Cela dit, je me permets également de faire le lien avec le chapitre « Attractivité rayonnement du territoire » où, dans le rapport, il est fait mention de la promotion de la Bibliothèque métropolitaine. Dans ce texte, il est fait mention d'un audit qui nous expliquerait que tout est merveilleux car le bâtiment est classé très performant en conception. Sauf qu'à la lecture de cet audit, tout n'est pas si merveilleux et je vous invite à relire la page 27 de cet audit où effectivement, on obtient bien la certification HQE Bâtiment durable de niveau très performant.

Mais vous avez oublié de faire mention de la petite note juste en dessous du paragraphe où il est écrit qu'à cause du Forum et notamment de ses immenses baies vitrées, on ne peut pas obtenir la réglementation thermique RT 2012.
Nous n'avons au final que la certification HQE et qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire qu'on limite les impacts de construction de l'environnement, qu'au niveau humidité et qualité de l'air, nous sommes dans les normes et heureusement, j'ai envie de dire : c'est le minimum aujourd'hui quand on se réclame écologiste. Mais à côté de quoi passons-nous ?

Nous passons à côté de la réglementation thermique 2012, ce qui signifie une consommation d'énergie primaire, le fameux plafond des 50 kilowattheures par mètre carré par an pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage.
Une efficacité énergétique du bâti lui-même et surtout, ce qui fait le lien avec le début de mon intervention, c'est le confort en été avec la mise en place d'un seuil de température maximale et de techniques de rafraîchissement. Au final, ce bâtiment, c'est une aberration écologique. Une chose est sûre, si personne ici n'est gêné de référencer des établissements climatisés comme îlots de fraîcheur, personne ne vous croira quand vous essaierez de mettre la grande bibliothèque métropolitaine sur l'open data dans la liste des îlots de fraîcheur.

Concernant le chapitre des mobilités et la qualité de l'air, particulièrement sur la Journée sans voiture en 2021, elle avait lieu un dimanche. Cette année, vous avez essayé un samedi. Si le partage de la voirie, les modes de déplacement alternatifs à la voiture et la préservation de l'air sont des principes que l'on partage, nous n'oublions pas pour autant les acteurs économiques.
La presse a qualifié les premiers pas de ce samedi d'un peu durs en mentionnant un succès, je cite « en pente douce ».
Nous avons rencontré des commerçants : ils se disent soucieux, certains étaient révoltés. Pour beaucoup de commerçants, la Journée sans voiture était la journée sans clients. J'imaginais pourtant que vous aviez préparé cette édition de concert avec les acteurs économiques impactés par ce dispositif. Je m'interroge, du coup, sur les conclusions que vous avez faites sur cette édition 2022.

Sur les mobilités, toujours, il est difficile de ne pas aborder les difficultés de circulation en ville actuellement : les travaux boulevard Lafayette, qui vont encore durer jusqu'à mai, voire juin 2023, nous donnent un échantillon des perturbations que va entraîner le projet InspiRe et ces travaux.

Notre position n'est pas nouvelle. Il n'est pas question de refaire le débat métropolitain ici. Nous l'avons à plusieurs reprises exprimé au sein du Conseil Métro et en dehors de cette assemblée.
Ce qui nous préoccupe le plus, ce n'est pas la limitation à 30 km/h, mais bien les 5 km/h et les nombreux bouchons. Paul Pochet Lagaye, rue des Chambrettes, rue de l'Oradou, rue de la Pradelle, avenue Léon Blum sont là où se font les reports de flux aujourd'hui.

Est-ce que c'est acceptable ? C'est à vous d'en juger. Mais quid demain avec InspiRe ? Les travaux permettent d'observer les premiers reports et les nouvelles habitudes que les Clermontoises et Clermontois prennent et nous aurons l'occasion d'observer ces nouvelles habitudes jusqu'à la fin du mandat.

Mais je pense qu'aujourd'hui, on peut s'accorder sur un engagement sur ces reports de flux, pas devant les écoles pour la sécurité de nos enfants. Aujourd'hui, nous n'y sommes pas et nous attendons des modifications significatives afin de s'en assurer.

Sur le thème « Espace public apaisé et mieux partagé », il y a un article qui s'intitule « Des moyens renforcés pour la sécurité des Clermontois » où vous faites mention de la Police municipale. Dans le ROB qui sera en débat juste après, je vous cite : « La Ville a fait le choix de procéder à la revalorisation importante de son régime indemnitaire dans le cadre des négociations avec le RIFSEEP, ce qui permet, en tant qu'employeur, de participer au maintien du pouvoir d'achat des agents de la Ville, mais également de tenter de pallier aux difficultés croissantes de recrutement sur un nombre grandissant de métiers. »

Ma question est la suivante : pourquoi ne pas soutenir ainsi le pouvoir d'achat des policiers municipaux de notre Ville ? Et qu'est-ce qui pourrait également résoudre les problèmes de recrutement que vous rencontrez dans ce service ?

Sur l'innovation démocratique, comme vous le savez, notre groupe est attaché et s'emploie à suivre l'innovation municipale en matière démocratique. Nous sommes impliqués sur ce sujet. Mon questionnement concerne évidemment la troisième édition du budget participatif qui a eu lieu en 2022. Nous avons simplifié ici même le dispositif de dépôt. Le nombre de propositions au budget participatif s'effondre.

Lors de la première édition, nous étions à 810 propositions. En 2021, vous le rappelez dans le rapport, on est à 408 propositions et aujourd'hui, nous sommes à 181 propositions. Créer une culture de la participation, évidemment, ce n'est pas simple, mais les chiffres ne sont pas rassurants. Comment pensez-vous remédier à cette perte d'intérêt des Clermontois et des Clermontoises à l''intérêt du budget participatif, et j'attire votre attention – il me semble que je l'avais déjà fait – sur le fait que l'ergonomie du site n'est absolument pas du tout adaptée à la version mobile, alors que la dématérialisation peut elle aussi être un levier de transition démocratique.

Enfin, pour le dernier thème qui est « Responsabilité de la Collectivité », sur la PPI, vous évoquez la méthode inédite choisie par la ville de Clermont, avec une double critérisation écologique et sociale et vous nous dites que le barème est simple et transparent. Les résultats présentés relatent que plus de la moitié des projets obtiennent une notation de quatre ou cinq sur la partie écologie.

Donc, si la simplicité du barème n'appelle pas de commentaire, la transparence, elle, interroge tout de même car nous n'avons aucun détail.

Sur le côté social, j'ai envie de dire que c'est presque l'inverse, où le barème interroge quand même : lorsqu'un projet obtient douze points, on obtient cinq sur cinq. Mais quand un projet obtient trois points sur les douze maximum, on lui attribue une note de trois sur cinq et on conclut que c'est plutôt favorable. Trois points sur douze... C'est ce qu'on appelle de la bienveillance +++.
Un projet qui ne répond à aucun critère social, on lui met automatiquement deux sur cinq et on le considère comme neutre.
Du coup, pourquoi faire une notation sur cinq points ? Je vous remercie, mes chers collègues, pour votre écoute.

M. le Président :

Merci. Monsieur BONY ?

M. BONY :

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, je serai bref. Il y aurait beaucoup à dire sur ce rapport d'étape de la ville en transition mais je voudrais revenir simplement sur trois points.

D'abord, sur l'objectif de devenir demain un territoire à énergie positive. Je pense que vous ne préparez pas assez la Ville à la sobriété énergétique.
Vous avez, comme souvent, manqué d'anticipation. Nos bâtiments publics n'ont pas été suffisamment adaptés en amont, en termes d'isolation notamment. Nous accusons du retard sur la modernisation des moyens de chauffage qui sont encore beaucoup trop énergivores. Je pense notamment à certaines anciennes chaudières qui auraient pu être remplacées depuis bien longtemps, bien avant que la crise énergétique nous rattrape et nous expose à la flambée des cours. Et cela aurait d'ailleurs eu le mérite de faire des économies sur les dépenses de fonctionnement comme vous nous le préconisez depuis fort longtemps.

Que dire aussi du retard accumulé sur le développement du photovoltaïque ? Aujourd'hui, on commence à en parler, mais trop peu de bâtiments communaux sont équipés. Je pense notamment aux toitures des écoles, des gymnases, du CCAS, des bâtiments administratifs accueillant du public. Le potentiel est extraordinaire. Il évite ainsi l'artificialisation des sols.

Je voudrais m'arrêter sur un deuxième point : souligner votre absence de volontarisme pour rendre notre Ville plus respirable, plus verte et plus agréable à vivre.
Au lieu de ça, nous voyons toujours plus de béton et toujours moins d'espaces verts, moins d'arbres, moins d'espace végétal sur l'espace public. En revanche, les îlots de chaleur se multiplient, rendant notre ville irrespirable l'été. On en a eu encore la preuve sur la saison estivale dernière. La végétalisation se fait parcimonieuse à la faveur d'opérations d'urbanisme. Mais vous ne déployez pas véritablement une vraie stratégie de verdissement.
Densifier en espaces verts est pourtant la clé de la résilience face au réchauffement climatique, ça semble vous avoir échappé. Pourtant, cette majorité est composée d'élus écologistes mais d'autres villes ont fait le pas et l'ont bien compris. Je pense à Rouen, je pense à Nice qui a planté par exemple plus de 10 000 arbres depuis cinq ans.
Nous devons, ici à Clermont, définir une véritable trame verte et pas se contenter de planter trois arbres à la faveur de la rénovation d'une place.

En matière de transports, dernier point, je pense qu'il faut aller plus loin. Madame STANISLAS, vous vous félicitez de la gratuité le week end.
Pour l'instant, je trouve qu'elle ne résout pas grand-chose. On ne voit pas vraiment d'effets significatifs. Alors tant mieux, ça fait plaisir à ceux qui prennent le bus mais en réalité, ceux qui se déplaçaient en bus continuent de se déplacer en bus et ils ne payent plus. Ceux qui utilisaient la voiture continuent d'utiliser leur voiture et je pense que nous en aurons encore l'illustration sur les week-ends de décembre où l'activité commerciale est importante et nous verrons les embouteillages en centre-ville, malgré la gratuité du transport.
Donc, à part nous priver de recettes qui nous permettraient d'investir et de moderniser efficacement le réseau, on ne voit pas bien l'intérêt de la mesure. Moi, je vous propose d'investir plutôt dans des modes de déplacement propres, innovants et répondant véritablement aux attentes des usagers. Là aussi, je prends un exemple à l'instar d'autres villes : développer les navettes électriques gratuites, il le faut pour les petits trajets dans l'hypercentre, de Delille à Jaude, en passant par la butte centrale. Je pense aussi au secteur de Montferrand. Pourquoi ne pas mettre en place ces petits véhicules qui répondent véritablement à une attente des usagers ?

Cela aurait en plus un effet sur le commerce de proximité et je ne doute pas que vous y êtes fortement attaché. Et j'ai envie de vous dire : si on peut allier l'objectif écologique à l'objectif économique tout en offrant davantage de services, c'est tout le monde qui est gagnant.

M. le Maire :

Madame MAXIMI ?

Mme MAXIMI :

Merci. Merci pour la présentation de ce rapport et pour le travail fait par les services. Alors c'est un rapport qui ressemble tout de même beaucoup à celui de l'an passé.

Alors je vais commencer par les points positifs parce qu'on y retrouve pas mal d'actions que nous avons soutenues, parce qu'être dans l'opposition ne veut pas dire s'opposer à tout, contrairement au récit qui est fait régulièrement. Et je veux faire référence par exemple au lieu d'accueil pour les femmes Gisèle Halimi, le passage à la ville à 30 à l'heure, même si j'y reviendrai après, la gratuité des transports le week-end, et puis plein d'autres mesures qu'on avait, nous, amorcées depuis aussi longtemps et on est contents que ça apparaisse dans ce rapport : la question de l'alimentation, la ceinture verte, la biodiversité, le budget participatif et d'autres choses, la végétalisation des cours d'école pour ne citer que ceux-là.

Mais, parce qu'il y a un mais, évidemment, nous pensons que le compte n'y est toujours pas, que ce soit en matière d'urgence sociale, d'urgence écologique, on ne peut pas se satisfaire de cette espèce de catalogue qui est fait là. Alors, c'est l'exercice du rapport d'étape, je le sais, mais je pense qu'on peut aller plus loin.
Et moi, je vais pointer des préoccupations, les préoccupations qui sont les nôtres, mais aussi d'une partie de la population. Je vais prendre par exemple le bilan des émissions de gaz à effet de serre. Donc, ce bilan est utile, mais je pense qu'il serait intéressant quand même de noter et d'avouer que pour le moment, ces résultats ne sont pas bons du tout ; on est encore loin d'un bon résultat.

Je noterai aussi des désaccords qu'on a déjà débattus. Ce n'est pas l'idée de remettre ça dans le débat, mais en tout cas redire quand même que sur le réseau de chaleur Saint-Jacques +, nous, on pense que légitimer l'incinérateur est une grave erreur et nous le redirons tant qu'il le faudra parce que justement, on a eu un rapport sur la question des déchets, la réduction des déchets et du coup, l'indexer évidemment à l'incinérateur empêche cette réduction des déchets sur notre Ville.

Ensuite, je voulais alerter aussi – on l'a déjà fait mais je me saisis de cette occasion, sur la question de l'objectif de la gratuité des transports totale qui est un objectif que nous partageons avec d'autres groupes politiques ici, et qui disparaît tout de même dans le projet InspiRe.

Je l'ai déjà dit, au moment où on nous a présenté le projet, ça disparaît même avant le projet InspiRe parce que moi, quand je vois le changement d'équipement, l'investissement qui est fait pour équiper le paiement dans les transports en commun, c'est évidemment une alerte sur le fait que la gratuité ne sera pas effective dans les années qui viennent.

C'est un gros problème quand on veut parler de transition au niveau des mobilités et notamment avec la question sociale. Nous, nous portons – mais je le sais, avec d'autres – que la gratuité totale des transports est une des véritables solutions à l'échelle d'une ville et d'une métropole, pour permettre une véritable transition et un véritable changement des pratiques de déplacement dans une ville.

Je le redis et je le redirai et ça fait des années que nous le disons, mais nous sommes toujours inquiets sur la destruction des 1 250 logements à très bas loyer dans notre Ville et ça, ce n'est pas réglé, en tout cas pour nous.

J'en profite pour parler aussi de la tension qui règne dans nos quartiers, mais à l'image de beaucoup de villes. Nous avons une urgence à agir sur la question sociale mais aussi sur faire le bilan des mauvais choix politiques qui ont pu être faits sur la politique vis-à-vis de la jeunesse. Dans le dernier mandat, j'avais insisté sur le fait qu'effectivement, sur la petite enfance, on avait mis des choses. Mais nous avons oublié une partie de notre jeunesse et nous voyons les conséquences aussi aujourd'hui. La responsabilité de la majorité est aussi présente dans ce qui se passe dans de nombreux endroits de notre Ville.

Il y a un zoom que je voulais faire et je sais que c'est une compétence métropolitaine, mais ça fait lien avec ce qui a été présenté et l'intervention que vous avez faite, Monsieur le Maire, sur la question de comment vous dépolitisez en fait, cette Métropole, et je pense que c'est extrêmement grave aujourd'hui, c'est extrêmement grave dans un contexte où nous avons une abstention massive, où les gens ne s'intéressent plus à la politique

Tenir un discours de juste que ce serait un endroit de gestion dépolitisée, clairement, parce qu'on pourrait ensemble, avec la droite – la droite dure en plus, c'est pas juste … Oui, nous avons une partie de droite dure dans la Métropole avec des macronistes qui sont aujourd'hui au pouvoir avec les conséquences que ça a sur nos vies depuis cinq ans ; nous faire croire que ça, ça serait normal et que ça serait attendu par les gens, je pense que c'est une grave erreur.

Aujourd'hui, les gens ont besoin que la politique revive et se réincarne par des oppositions, par des débats. C'est d'ailleurs le choix qu'ils ont fait il y a quelques mois pour l'Assemblée nationale. Et quand vous dites qu'on ne peut pas faire autrement, c'est un mensonge. Il y a des métropoles qui font autrement.

Vous aviez la possibilité – je sais, que dans vos propres rangs, c'était une perspective qui était soutenue par d'autres groupes de votre majorité – de dire : on peut faire autrement et on peut faire de cette Métropole, effectivement, un lieu politique.

Oui, j'assume : ce lieu politique parce que nous avons besoin de remettre du débat politique et la conséquence de ces choix que vous avez faits de dépolitiser, de dire que la gestion n'était pas politique et en fait, on pouvait trouver des compromis, ça a pour conséquence, par exemple, un réseau cyclable complètement catastrophique, qui n'avance pas, parce que vous avez fait le choix de livrer ce réseau cyclable qui est extrêmement important – on le sait aujourd'hui dans notre Ville où on ne peut pas nous dire que le vélo n'est plus une pratique, c'est une pratique ; il suffit de sortir à Clermont pour voir que les gens font du vélo, mais font du vélo à un prix quand même, des fois extrêmement dangereux – et donc, quand on livre la question du schéma cyclable à quelqu'un qui ne semble pas très intéressé et n'avance pas sur cette question, et bien ça a des conséquences.
Et moi je voulais insister, par exemple, sur la question de la pratique du vélo aujourd'hui.
Je rappellerai quand même que l'année dernière, nous avons eu plusieurs morts dans notre ville par des accidents et que la réaction des pouvoirs publics est complètement insignifiante et insuffisante et ça, c'est extrêmement grave. La question de la sécurité dans nos déplacements, dans la mobilité, c'est ça qui va aider aussi les gens à changer de pratiques aujourd'hui.
On voit que là, on est très, très, très, très loin du compte en termes de volonté politique, de moyens qui y sont mis.

Sur notre Ville, moi, je mets au défi les gens – je sais qu'ici beaucoup pratiquent le vélo, mais faites du vélo avec vos enfants à Clermont-Ferrand, je vous jure que c'est un exercice extrêmement périlleux et ça ne s'arrange pas.

Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas parce qu'il y a trois endroits où vous avez mis des pistes transitoires qui sont toujours transitoires, on n'avance pas non plus là-dessus, qui sont toujours extrêmement dangereuses sur les boulevards… Quoi qu'on en dise, ce n'est pas fini, on est très, très loin du compte *et sur les aménagements qui en sont faits, on est vraiment… Moi, je suis très inquiète parce que je ne vois pas grand-chose qui bouge.*

Je ne vois pas grand-chose qui bouge non plus du côté de la police municipale parce que le rôle de la police, ce n'est pas simplement de verbaliser les gens qui n'ont pas mis leur ticket assez longtemps sur un parcmètre, mais je pense que c'est aussi de sécuriser les déplacements des gens et ça, pour le coup, on est très très loin du compte. Moi je voulais quand même sonner l'alerte là-dessus.
On peut se gargariser d'avoir le Tour de France et c'est très bien, mais on est très très loin de la pratique quotidienne du vélo aujourd'hui à Clermont.

Enfin, je pense que justement, peut-être se saisir de cette communication énorme qui va être faite sur notre ville, pour accélérer un peu et mettre vraiment les moyens et peut-être mettre les gens compétents là où il

faut pour que ces moyens existent au niveau politique parce que pour l'instant, moi je sens que nous ne sommes pas à la hauteur.

Je voudrais juste terminer sur quelque chose de là aussi politique, parce que je suis désolée, il faut se dire les choses, on n'est pas non plus dans un truc où tout est lisse, où on est dans des jolis mots. Non, en fait, tous ces choix-là sont des choix politiques. Et moi je veux bien qu'on parle de logique, d'imaginaire, qu'on parle de plein de choses, de jolis mots tout ça, mais en fait, il faut se dire que c'est des rapports de force aussi avec d'autres et en fait, les choix politiques que vous faites aujourd'hui, malheureusement, accompagnent aussi des logiques qui ne sont pas les nôtres, qui sont aussi des logiques et des contraintes néolibérales.

On le voit dans l'aménagement de notre ville, on le voit – ce que je viens de dire – sur le schéma cyclable et il faut redire des choses. Je voulais juste répondre aussi au représentant de La République en marche sur le pouvoir d'achat parce que je trouve ça toujours drôle quand on nous parle de ça, alors que c'est vous qui avez les manettes au niveau national pour augmenter les salaires, faire en sorte que les gens puissent vivre mieux et c'est pas forcément non plus les compétences des collectivités.

M. le Maire :

Monsieur BERNARD ?

M. BERNARD :

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je voulais peut-être intervenir en réponse sur la question de la lutte contre les îlots de chaleur, parce que c'est une question qu'il faut prendre très au sérieux et je pense qu'on ne vous a pas attendus, Messieurs, pour se poser la question dans cette ville. D'ailleurs, j'observe que c'est par contre quelque chose d'assez nouveau dans le discours de la droite clermontoise : pour ceux qui s'en rappellent, quand on a présenté le PLU en 2016 dans cette assemblée, la seule intervention, c'était un élu de La République en marche, d'ailleurs, je crois qu'il était dans ce groupe-là. Monsieur BLANC, je ne me trompe pas ? Non, pardon, il a rejoint La République en marche après, pardon.

M. le Maire :

Il était avec la droite et ensuite, il était avec la droite.

M. BERNARD :

C'est ça.

M. le Maire :

Il est resté à droite mais il a changé de chapelle.

M. BERNARD :

Voilà. Il est resté à droite, mais il a changé de chapelle. Ça, ça me va bien. Il est resté à droite mais il a changé de chapelle.
Simplement, Monsieur BLANC, votre collègue, était MoDem, Moi, j'ai tendance à simplifier un peu, mais voilà. En tout cas, l'opposition de droite clermontoise dans sa belle diversité, l'opposition de droite clermontoise dans sa belle diversité ne s'est pas beaucoup illustrée dans ce Conseil, dans son histoire, sur cette question de la défense de la nature en ville et de la lutte contre les îlots de chaleur, et notamment quand j'ai eu l'honneur, Monsieur le Maire, de présenter le premier PLU de la ville de Clermont ici en février puis en novembre 2016, puisqu'un PLU s'adopte en deux fois.

La seule intervention de la droite sur cette question était de se moquer de l'orientation que nous prenions, du tournant que nous prenions sur la question de la nature en ville en disant que c'était très gentil les petites fleurs et les oiseaux, mais que c'était quand même pas le sujet de l'urbanisme et vous pouvez le vérifier dans les discours de l'époque d'ailleurs.

Mais peut-être parce que la société aussi – il faut être complètement honnête – peut-être parce que la société aussi était moins sur ces sujets là qu'elle ne l'est aujourd'hui. Mais aujourd'hui, évidemment, tout le monde s'engouffre sur cette question. Donc nous, on ne vous a pas attendus parce qu'il y a des élus Écologistes depuis très longtemps dans cette municipalité, et on travaille sur cette question de la lutte contre les îlots de chaleur ; pour avoir justement adopté un PLU qui impose des plans de végétalisation, qui impose notamment un coefficient de pleine terre et un coefficient de biotope par surface, ni pour travailler sur la planification d'îlots de fraîcheur.

C'est le travail que conduit Nicolas BONNET aujourd'hui, mais c'est aussi la planification d'un certain nombre de grands parcs que vous semblez oublier.

Mais je pense quand même que tout le monde a bien en tête que la Métropole et la Ville conduisent à Saint-Jacques une opération qui est quand même extrêmement significative dans l'histoire de notre ville et qui consiste à démolir la Muraille de Chine pour la remplacer par un très grand parc et je pense que ça n'est pas une petite affaire.
Voilà, c'est pour les habitants du quartier. Je crois que c'est quelque chose qui est attendu et qu'on le fait d'ailleurs à d'autres échelles.

Pour rester sur cet exemple de Saint-Jacques, on travaille avec Odile sur l'aménagement, même temporaire, provisoire, de la place Henri Dunant par exemple, où là aussi, sur l'ancienne station-service, vous le savez d'ailleurs très bien, c'est aussi de la végétalisation qui est prévue.

De la même façon, j'aimerais que quand par exemple, il se trouve qu'on a bien avancé sur Regensburg et qu'on a d'ailleurs beaucoup impliqué la population du quartier et que donc, on va pouvoir végétaliser massivement le quartier de Regensburg, il faudrait avoir l'honnêteté de le reconnaître. Et puis vous pourriez évoquer bien sûr, Saint-Jean, ou des projets comme Galaxie-Fontgiève, même s'ils sont complexes, vous les connaissez, qui sont des grands projets de végétalisation dans notre Ville.

Tout ça pour dire qu'on a un PLU qui impose des règles sur la végétalisation. On a de la planification végétale sur nos espaces publics et pourtant, on a une droite clermontoise qui non seulement n'en parle pas, mais qui en plus est souvent en pleine contradiction.
Et là, je voudrais prendre un exemple très précis qui est celui des Carmes II, Monsieur le Maire, parce que vous avez dû suivre la mobilisation de la droite clermontoise contre ce projet, parce que nous allons remplacer un parking, par intégralement un espace vert, avec des jeux pour les enfants.
Et donc là, vous vous opposez à cette question, vous participez à des pétitions, à des réunions, etc. pour dénoncer cette ville qui s'en prend aux voitures ce qui rend d'ailleurs tout votre discours aussi sur la mobilité à mon sens difficilement audible d'un point de vue écologique.

Mais donc, il faudrait, si c'est vraiment votre conviction profonde, même si elle est récente, elle est récente, mais si c'est vraiment une conviction profonde, à ce moment-là, assumez là dans vos prises de position publiques, y compris quand des habitants ou des commerçants trouvent qu'on ne devrait pas, à tel ou tel endroit, supprimer des places de stationnement.

Quant à la bibliothèque, parce que je veux aussi répondre à Monsieur BLONDEAU. Vous savez, je pense d'abord que fondamentalement, transformer un hôpital du 18ᵉ siècle en bibliothèque du 21ᵉ, c'est, en tant que tel, quelque chose qui devrait collectivement nous enthousiasmer, en plein cœur de ville parce que même sur le plan écologique, justement, quand on est en capacité de reconvertir des bâtiments et pensez par exemple à cette très belle réalisation qu'est le siège du Crédit Agricole où le parking a été transformé en patio

végétalisé, là aussi du fait des règles de la ville de Clermont-Ferrand qu'on oublie de remercier peut être au passage, mais là aussi c'est le cas.

Les salariés du Crédit Agricole, je pense, en sont bien contents et en tout cas, pour l'avoir visité, je pense que c'est un projet remarquable et là aussi, on devrait le saluer. Eh bien, si vous voulez, de la même façon, sur le site de l'Hôtel-Dieu, on a la reconversion d'un site et c'est d'ailleurs une histoire qui devient un marqueur de notre Ville. On a fait un théâtre sur une ancienne gare routière, une école d'architecture dans un ancien sanatorium. À chaque fois, ce sont des opérations qui sont remarquables sur le plan de l'architecture, qui apportent en termes de qualité environnementale parce que dans ce que vous dites, il y a beaucoup de choses qui sont très fausses mais on ne va pas rentrer dans de la technique en Conseil municipal parce que ce n'est pas le lieu.

Mais oui, c'est bien de faire de la haute qualité environnementale dans le bâtiment du Forum. Après, vous savez, la bibliothèque c'est 10 000 mètres carrés de surface de plancher ; c'est un programme très complexe dans de l'ancien avec des normes de patrimoine qui sont tout à fait légitimes, qui font qu'évidemment, on ne peut pas être comme quand on construit le gymnase Saint-Jean, dont vous ne parlez pas non plus d'ailleurs, à énergie positive, sur un bâtiment évidemment du 18e.

Ça, je pense que tout le monde le comprend. Mais surtout, Monsieur BLONDEAU, bien sûr que la bibliothèque sera un îlot de fraîcheur, parce que là, il y a un truc que vous avez oublié, c'est qu'on ne fait pas qu'une bibliothèque : on fait un jardin de lecture sur le site de l'Hôtel-Dieu, parce que là aussi, beaucoup de choses ont été dites ; mais je rappelle des choses qui sont factuelles et que tout le monde peut vérifier : entre le début et la fin, la surface d'espaces verts sur le site de l'Hôtel-Dieu sur l'ensemble de l'opération d'aménagement aura été multipliée par deux et il y aura 60 arbres de plus, 60 arbres de plus. Parce que ce site hospitalier était essentiellement composé de parkings et de bâtiments, et il y avait des résidus et quelques beaux arbres d'ailleurs, qu'on essaie de conserver, notamment tous ceux qui sont devant la polyclinique.

Mais la bibliothèque, elle va bénéficier d'un nouveau jardin pour les gens qui habitent dans le cœur de cette ville et pour les gens qui viendront lire ou fréquenter. On annonce un million de personnes et donc franchement, vous faites ce que vous voulez mais je pense qu'avant la fin de ce mandat, on va réussir, même s'il y a beaucoup de difficultés sur ce projet comme sur d'autres, hein Monsieur le Maire, mais avant la fin de ce mandat, j'espère qu'on va réussir à livrer cette bibliothèque. Et quand on aura livré cette bibliothèque et ce jardin, je pense qu'il faudra vous rappeler de ce que vous nous avez dit aujourd'hui. Il faudra, sinon, nous, nous le rappellerons aux Clermontois mais je pense que ce discours, il sera de plus en plus compliqué à tenir. Merci.

M. le Maire :

Monsieur CINEUX ?

M. CINEUX :

Oui, merci. Je voulais revenir sur ce que Monsieur BLONDEAU a dit ; vous avez fait une découverte Monsieur BLONDEAU. Alors vous venez de la faire. Nous, on l'a faite il y a quelques temps, c'est qu'il y a trop de voitures en circulation dans la ville. Et donc, évidemment, dès qu'il y a des travaux dans une rue, ça crée de la congestion et des embouteillages.

Et vous savez, on a fait dans le mandat précédent des Rencontres citoyennes de la mobilité où on faisait déjà ce constat et où on avait dit : on va prendre des mesures. Il y avait 22 mesures pour essayer de réguler ça et notamment, la plus importante de ces mesures, c'était le projet InspiRe.

Donc, je l'annonce aux journalistes, jusqu'à la fin du mandat, vous pourrez faire ce constat et dire qu'il y a trop de voitures et qu'il y a des problèmes de circulation et qu'il y a de la congestion, qu'il y a des

embouteillages parce que oui, à cause des travaux, évidemment, parce que oui, dès qu'on va faire des travaux, ça va produire de la congestion, des embouteillages.

C'est évident que quand on coupe une rue, sur le long terme, les flux se déportent et qu'on se retrouve dans cette situation, c'est justement pour ne pas vivre ça tous les jours sans travaux que nous faisons le projet InspiRe. Alors je sais que ça fait quelques années qu'on le dit à nos amis de droite, enfin d'une partie de la droite, et qu'ils ne comprennent toujours pas.

On va vous le redire jusqu'à la fin du mandat, à votre parti de droite, et j'espère que vous comprendrez, mais nous prévoyons – le projet InspiRe – c'est justement de permettre que la ville ne soit pas congestionnée tel qu'on peut le voir aujourd'hui quand il y a des travaux ou quand le réseau de bus ne fonctionne pas quand les salariés sont en grève.

C'est justement pour éviter ça qu'on fait le projet InspiRe et donc oui, oui, il va y avoir des travaux, il va y avoir de la congestion et c'est agréable pour personne, ni pour les gens qui sont dedans, ni pour les élus qui gèrent ça et qui sont interpellés.
Oui, ce n'est agréable pour personne, mais voilà, quand il faut faire des travaux, évidemment, on va bloquer des rues.

Sur la Journée sans voiture, on va faire le bilan mais on a effectivement un bilan contrasté. Mais il n'est pas si manichéen que vous essayez de le porter parce qu'il y a des commerçants qui sont plutôt très heureux de cette journée-là. Il y en a qui le sont moins parce qu'effectivement, ils ont vu moins de clients, il y en a qui ont vu beaucoup de monde et un chiffre d'affaires qui n'a pas progressé ou qui a pu baisser, d'autres qui ont vu un peu moins de monde, mais un chiffre d'affaires qui a progressé. Donc c'est assez contrasté, voilà.

Par ailleurs, il y a aussi beaucoup de gens qui étaient très satisfaits de la Journée, de pouvoir se déplacer en vélo, de pouvoir se déplacer à pied parce que ce n'était pas que pour les commerçants, même si c'est une composante extrêmement importante du bilan mais voilà, il est contrasté.

Sur la gratuité des transports, Monsieur BONY, alors j'aime bien votre cohérence parce que la gratuité des transports le week-end, ça ne marche pas mais par contre, les navettes gratuites ça marcherait. Bon, il y a juste à prendre les transports en commun le week-end pour savoir que ça fonctionne bien et qu'il y a du monde.
Il n'y a peut-être pas moins de voitures en circulation selon vous, mais il y a aussi des gens qui ne pouvaient pas forcément se déplacer avant et qui, grâce à ça, peuvent le faire et c'est un élément aussi important : c'était aussi un des éléments, un des objectifs de cette expérience.

Madame MAXIMI, sur la gratuité des transports, vous n'imaginez quand même pas que ce débat ne va pas se poser et que je ne serai pas un des premiers à le porter sur le réseau de transports que nous aurons à la suite d'InspiRe. Donc, évidemment, on a toujours été clairs là-dessus ; l'expérimentation nous permettra d'avoir le débat, nous en reparlerons pour le réseau, quand il sera fini.

Moi, je n'ai pas changé d'avis là-dessus, je porterai ça et du coup, dans la période dans laquelle nous sommes, avec des problèmes financiers sur les collectivités, je vous invite aussi à le porter au niveau national et porter la question du financement au niveau national parce que l'État qui se désengage sur tout, la question énergétique, qui se désengage du financement des collectivités, qui se désengage de la transition écologique, à un moment, il faut aussi remettre un peu de responsabilités là-dedans.
Quand l'État nous somme de faire des choses pour la transition et pour le dérèglement climatique, cela serait bien aussi qu'il participe à aider les collectivités sur les projets d'infrastructures lourdes. Il le fait en partie, mais il pourrait le faire plus, comme sur des projets de fonctionnement, comme sur la gratuité des transports.

Enfin, dernier point, parce que ça m'amuse au bout d'un moment, mais c'est facile quoi ! C'est le manque d'anticipation. En fait, sur toutes les mesures qu'on peut prendre, Monsieur BONY, sur toutes les mesures –

donc ça va être un gimmick, là aussi, jusqu'à la fin du mandat : « Vous avez manqué d'anticipation, vous avez manqué d'anticipation. »
Il aurait fallu vous le faire il y a longtemps, enfin, c'est assez facile. Là aussi, on parlait de majorité et d'opposition. Ça, c'est le jeu de l'opposition d'avoir ce gimmick-là jusqu'à la fin du mandat donc, j'en annonce deux : le manque d'anticipation qu'on aura à chaque Conseil et : « ouh là là, il y a de la circulation en ville et il y a des embouteillages. » Jusqu'à la fin du mandat, vous pouvez déjà noter, Messieurs et Mesdames les journalistes.

M. le Maire :

Monsieur GODARD ?

M. GODARD :

Monsieur le Maire, chers collègues, juste une intervention assez courte pour venir en réponse à Monsieur BLONDEAU et à Madame MAXIMI.
Concernant Monsieur BLONDEAU, sur la question fort intéressante qui est : qu'est ce qui pourrait favoriser, au niveau de la ville de Clermont, l'emploi des policiers municipaux ? Je vais vous répondre assez clairement deux choses, deux choses qui sont portées par la ville de Clermont à France Urbaine et là, je vais me faire le porte-parole un peu de quasiment tous les maires des grandes villes de France.

Deux choses : la première, favoriser la passerelle entre les agents étatiques et les agents des collectivités. Je m'explique en deux secondes : quand la ville de Clermont-Ferrand ou n'importe quelle ville de France emploie un policier national ou un policier municipal, nous avons l'obligation de l'envoyer en formation et d'avoir après une certification qui fait que l'agent que l'on emploie ne peut pas aller sur le terrain avant 18 à 24 mois. Vous avez bien entendu : quasiment deux ans avant qu'un agent que l'on recrute puisse être efficient. Première chose.
Et ça, ce sont des choses qu'on a demandées. Oui, oui, même si c'est un ancien : un gendarme ou un policier national qu'on recrute en activité ou ancien, en gros, 18 à 24 mois avant qu'il puisse être efficient sur le terrain.
Cela fait un moment qu'on demande que ces choses-là soient simplifiées, on n'y arrive pas.

Deuxième chose très importante, on ne sait jamais, des fois que vous ayez la possibilité de nous aider, c'est une demande très forte de France Urbaine et des maires de France : c'est la création, enfin, que le gouvernement accepte enfin la création d'une véritable école de police municipale de façon à ce que toutes les villes de France ne se retrouvent pas avec des déficits de policiers municipaux. Parce qu'on parle de Clermont, vous nous parlez des difficultés de recrutement, mais nous, je veux vous dire entre guillemets : « on est des gamins, hein ! » On en recherche 20 là où des villes en France en recherchent 200.
Et je ne vous parle pas de Paris. Et encore, à Paris, il y a un phénomène de transfert d'agents, c'est un petit peu différent.

Quant à Madame MAXIMI, quelque part, je crois que vous êtes mal informée. La police municipale à Clermont ne fait pas de verbalisation de stationnement régulier. Elle travaille essentiellement, effectivement, à faire des verbalisations sur ce qu'on appelle les stationnements gênants, ces stationnements gênants sont des stationnements sur les trottoirs, là où les mamans sont obligées de descendre avec leurs poussettes sur la rue, sur les voies cyclables et sur toutes ces problématiques de stationnement. Voilà, je vous remercie.

M. le Maire :

Monsieur BONNET ?

M. BONNET :

Chers collègues, bonjour. Je voulais répondre rapidement. Il y a pas mal de choses qui ont été dites à Messieurs BLONDEAU et BONY qui avaient une teinte un peu similaire sur certains aspects, qui nous disaient qu'il faisait trop chaud, qu'il n'y avait pas assez d'îlots de fraîcheur ou que ce n'étaient pas les bons, etc. et qui appelaient à une ville plus verte, plus respirable. Ça, on est tous d'accord.

En fait, on le dit tous et on y travaille, au cas où vous ne l'auriez pas remarqué. Maintenant, je pense que vous êtes des gens responsables qui appelez à exercer justement potentiellement le pouvoir. Donc moi, ce que j'aimerais savoir, c'est que vous nous expliquiez un petit peu comment est-ce que vous arbitrez sur l'espace public, entre toutes les contraintes qu'on a, c'est à dire entre la circulation automobile que vous affectionnez puisque vous vous plaignez d'avoir trop d'embouteillages, mais en même temps vous ne l'affectionnez pas tant que ça puisque vous dites qu'il y a trop de pollution de l'air, donc que c'est pas assez respirable.
Donc, je ne sais pas trop en fait, ce que vous affectionnez, il faudrait nous le préciser. Je tiens à vous préciser que la voiture électrique ne résoudra pas tout, parce que même la voiture électrique émet des particules fines à travers le freinage et le frottage des pneus.

Donc, la question de l'espace public : nous avons la voiture, nous avons le bus, alors peut être que vous pensez que ce n'est pas important d'avoir des bus efficaces en site propre… Mais si vous le pensez, ça prend de la place.
Il y a le vélo aussi. Vous nous dites que c'est important pour respirer qu'on puisse faire du vélo. Je crois que vous êtes aussi pour le vélo. Vous êtes aussi pour le piéton et les PMR qui ont besoin d'espace pour pouvoir circuler. Je pense que vous êtes aussi d'accord là-dessus et vous êtes aussi pour la végétalisation, tout comme nous.

Donc, à un moment donné, vous ne vous en êtes peut-être pas rendu compte, mais l'espace public est limité ; il faut arbitrer entre toutes ces contraintes. Donc, au-delà des grandes déclarations choc que vous faites à chaque fois sur le fait qu'il faudrait tout faire mieux, moi j'aimerais bien qu'à un moment donné, vous vous mettiez en position de responsabilité et que vous donniez des exemples.

Et si vous voulez un jour venir me rencontrer, n'hésitez pas, je suis à votre disposition, vous me ferez part de toutes vos bonnes idées concrètes et ce sera très intéressant, je n'en doute pas. Peut-être pas devant l'assemblée et filmée, vous ne pourrez peut-être pas faire un show parce qu'on sera que nous ensemble et on pourra discuter un petit peu des vraies contraintes quand même qu'il y a.

Mais moi, je vous invite à rentrer dans la complexité des sujets et dire qu'on ne fait rien, c'est particulièrement abuser. Déjà, je tiens à vous rappeler qu'on est la 17e ville parmi les grandes villes la plus ensoleillée. Donc, c'est sûr que les contraintes de chaleur et de canicule, malheureusement, on ne va pas y couper. Et je pense qu'en termes de refrain, Cyril CINEUX en évoquait quelques-uns, je pense que pendant de nombreuses années, vous allez pouvoir dire qu'il fait trop chaud, qu'il ne fait pas assez frais parce que oui, malheureusement, parce que pendant des années on n'a pas agi sur les questions de changement climatique et là, je pense que… Regardez un petit peu vos partis politiques, d'où vous venez, vous en êtes largement responsables.

Eh bien, on va avoir de plus en plus chaud à Clermont-Ferrand et ce n'est pas pour autant qu'on ne va pas faire un maximum d'efforts, nous qui sommes en responsabilité ici, pour le limiter. Mais oui, il va continuer à faire de plus en plus chaud.
Donc, vous pourrez continuer la petite ritournelle de dire il fait trop chaud.
Maintenant, ce que j'attends de vous, moi, c'est des propositions concrètes sur comment vous faites à l'échelle de la Ville si vous étiez en responsabilité.
Et pour l'instant, il n'y a rien dans vos discours, c'est du blabla. Je suis désolé, du blabla avec lequel on est d'accord parce que c'est des beaux discours, il n'y a pas de problème, c'est les mêmes principes que nous.

Sauf que si vous ne rentrez pas à un moment donné dans la complexité des sujets, eh bien c'est un peu facile et je ne suis pas sûr que ce soit digne de personnes qui veulent exercer, qui aspirent à exercer un jour peut-être, le pouvoir dans cette mairie.

M. le Maire :

Monsieur BONY n'aspire pas à ça.

M. BONNET :

Je ne savais pas, je pensais.

M. le Maire :

C'est Monsieur GALPIER qui aspire à ça.

M. BONNET :

Donc voilà. En tout cas, on ne fait pas rien puisqu'effectivement Grégory BERNARD a évoqué des projets de parcs. Il existe déjà beaucoup d'espaces de fraîcheur. On est en train de travailler au maillage comme on l'avait mis dans notre projet.

On travaille sur le fait de voir sur l'espace public justement, là où il est imperméabilisé, là où il y a du bitume et où ce n'est pas nécessaire parce que ça ne répond pas aux contraintes de déplacement, vélo, voiture, PMR, stationnement et bus, où est-ce qu'on peut remettre de la nature.
On travaille aussi, on continue le travail avec les citoyens sur le permis de végétaliser, on travaille sur l'amélioration de la qualité des espaces verts existants et sur la création de nouveaux.

Mais il ne vous aura pas échappé aussi, que créer de nouveaux grands parcs, ça nécessite d'acheter des terrains qui coûtent très cher. Donc si vous avez aussi les grandes idées sur comment trouver des grosses sommes d'argent parce que ce n'est pas des petites sommes qu'il faut trouver pour acheter des terrains très bien situés en ville, n'hésitez pas aussi à rentrer dans la complexité avec nous, faites-vous plaisir ! En tout cas, moi je vous attends dans mon bureau quand vous voulez, on prend rendez-vous et vous m'expliquerez où sont vos brillantes idées que nous n'arrivons pas à mettre en œuvre aujourd'hui. À bientôt.

M ; le Maire :

C'est une invitation sympathique, Monsieur BONY.

M. BONY :

Je voudrais répondre puisque vous mettez en cause certains de mes propos. D'abord à Monsieur CINEUX, je voudrais vous demander, quand nous accusons du retard dans bien des domaines, vous appelez ça comment, si ce n'est pas du manque d'anticipation ? Alors, on peut changer le mot, changer de vocabulaire, mais j'ai pris des exemples et notamment sur le verdissement de notre ville, mais on pourrait parler – Madame MAXIMI l'a fait – sur le schéma cyclable.

Quand nous avons du retard, prenez aussi l'exemple des modes de chauffage, quand nous avons du retard par rapport aux autres villes qui elles, visiblement, ont anticipé, trouvez-moi un synonyme et à ce moment-là, je n'utiliserai pas jusqu'à la fin de ce mandat le mot « manque d'anticipation ». Mais quand le retard est criant, c'est forcément qu'il y a eu un manque d'anticipation de votre part. Et Monsieur BERNARD, ce n'est pas parce que vous en parlez depuis des années que ça fait la différence, parce que vous en parlez beaucoup et vous ne faites rien.

Les Clermontois ne voient pas le résultat. Excusez-moi, vous en parlez beaucoup. Alors vous, vous essayez de faire des pirouettes en nous faisant le décompte des élus qui ont changé. Alors nous, si on faisait le décompte des élus qui sont passés de votre bord politique au camp de Madame MAXIMI, je pense que la liste serait longue. Mais je crois que ça n'intéresse pas les Clermontois.
Pour parler de Saint-Jacques…

M. le Maire :

Guère, je trouve, en fait, guère par rapport au nombre de mecs de droite qui sont venus nous rejoindre depuis trente ans.

M. BRENAS :

Oh ! Y en a qu'un !

M. le Maire :

Un ? Vous plaisantez ? Vous oubliez Monsieur PORTEJOIE, vous oubliez Monsieur TURPIN, vous oubliez Monsieur MAILLOT, vous en oubliez un paquet ! Puisqu'on manque d'anticipation, on revient à Montpied hein !

M. BONY :

Si je peux finir mon propos...

M. le Maire :

Mais je vous en prie.

M. BONY :

Et ne pas être coupé par des propos qui semblent vraiment très dérisoires Excusez-moi, Excusez-moi…

M. le Maire :

C'est vrai que de ce point de vue-là, je vous accorde…

M. BONY :

Vous nous faites des espèces de pirouettes qui n'intéressent absolument personne. Monsieur BERNARD a fait l'exacte démonstration de ce que je dénonçais dans mes propos. Vous faites de la végétalisation à la faveur des opérations d'urbanisme. Et il l'a rappelé lui-même, il a cité les Carmes, il a cité un certain nombre de projets.
Il n'y a pas de vision d'ensemble, il n'y a pas de trame verte que je vous ai proposée d'ailleurs, Monsieur BONNET. Et quand Monsieur BONNET, vous m'expliquez que vous ne pouvez pas végétaliser parce que l'espace public se partage... Monsieur BERNARD prenait l'exemple de Saint-Jacques. Eh bien ! Venez à Saint-Jacques ! Moi, j'ai fait le décompte : rue des Plats, rue des Liondards, nous avons quinze emplacements d'arbres, mais il n'y a pas d'arbres.

Alors une trame verte, ça a son intérêt. Pourquoi ? Parce que ça permet d'avoir une vision d'ensemble. Mais je comprends que vous ayez du mal à vous projeter sur une trame verte. Vous n'arrivez déjà pas à avancer sur un schéma cyclable, on ne va pas vous demander d'avancer sur une trame verte.

M. le Maire :

Comme on est en train de faire le ROB, je voudrais appeler tout le monde à un peu de concision. Madame VIGNAL.

Mme VIGNAL :

Sobre, sobrement. Ce discours, bien que Monsieur BLONDEAU n'était pas élu il y a quelques années, ce discours : « Vous n'anticipez pas, vous ne faites qu'en parler. » ; moi, je l'ai entendu chaque fois que j'ai présenté le rapport que ma collègue vient de présenter. Chaque fois. Donc, à chaque intervention sur : « Voilà ce que nous faisons et nous allons faire plus l'année prochaine en matière de qualité de l'air, de diminution de la circulation automobile, de développement des flottes cyclables, de végétalisation, de lutte contre le réchauffement climatique », gros mot qui vous faisait hurler de rire dans vos groupes politiques respectifs, sauf LFI, , eh bien à chaque fois, vous teniez le même discours : « C'est pas bien, ça ne veut rien dire, ça sert à rien ou vous n'allez pas assez loin. » Alors écoutez, ça fait des années que nous programmons, que nous planifions et que nous anticipons justement.
Et c'est bien pour cela, pour en finir, parce que je vais aller très très vite, qu'à Saint-Jacques, là où il manque des arbres, il va y en avoir. Et Monsieur, il ne va pas y en avoir trois ou quatre parce qu'on va les planter comme ça pour faire joli. C'est dans le cadre d'un projet que vous connaissez fort bien, chers collègues : c'est un projet d'ensemble d'urbanisation, de végétalisation et de remise, je dirais, de transition vers un quartier durable que nous menons dans le cadre de l'ANRU.

Voilà pourquoi nous n'allons pas planter quatre arbres mais bien revégétaliser en suivant, et le plan guide sur Saint-Jacques est un plan particulièrement important en matière de végétalisation et de lutte contre les îlots de chaleur et en suivant, la trame verte et bleue qui existe, contrairement à ce que vous racontez et qui a été élaborée à l'occasion du STEE à l'échelle métropolitaine.

Madame STANISLAS :

Merci. Un petit mot de conclusion rapidement : merci aux différentes interventions, merci à tous de votre intérêt. Une petite précision, Monsieur BLONDEAU, parce qu'il y a une des réponses qui ne vous a pas été apportée sur la question de la critérisation sociale.

Effectivement, cette critérisation sociale, elle a été développée en interne par nos services. Et il se trouve que oui, il y avait un biais assumé par nos équipes dès le départ qui était de dire que la ville de Clermont-Ferrand, si elle menait des projets d'investissement, ça ne pouvait pas se faire contre le bien social. Donc oui, c'est un parti pris aujourd'hui à la ville de Clermont, on ne pourra pas nous accuser d'avoir manqué d'anticipation là-dessus puisque nous sommes sollicités partout en France et en Europe pour cette double critérisation qui n'a jamais été faite ailleurs.
Enfin, en toute dernière conclusion, moi je suis toujours ravie, c'est la troisième fois que je fais cet exercice et à chaque fois, on est tous plus volontaires pour plus de transition donc ça, c'est plutôt une chose positive.

C'est tant mieux, même si, on est bien d'accord, il y a des logiques irréconciliables entre certains d'entre nous. Mes collègues viennent de le rappeler, de nous ramener et de vous ramener devant vos contradictions, d'ailleurs, c'est amusant de voir certains d'entre vous demander plus de nature en ville alors que vous vous offusquez par ailleurs des feuilles mortes place des Salins. Alors non, la transition ne se résume pas à un récit sur l'imaginaire. On est bien dans un rapport de force porté par les écologistes et cette majorité depuis des années pour agir concrètement, pour préparer l'avenir, avec comme cap, la transformation progressive de notre Ville vers plus de sobriété et d'équité dans la consommation des ressources. Merci.

M. le Maire :

Merci Madame. C'était une présentation, il n'y a donc pas de débat.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	0	=	49 Conseillers Présents	+	6 Représentés	-	0 participation	Non
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

4. Rapport d'Orientation Budgétaire – ROB

M. le Maire :

Je donne immédiatement la parole à Madame CANALES pour le rapport d'orientation budgétaire 2023.

Mme CANALES :

Alors bonjour à toutes et tous. Mes chers collègues, on vient de commencer les préliminaires avec le rapport Ville en transition. Merci à Madame STANISLAS et nous rentrons dans le rapport d'orientation budgétaire.

Donc, un débat qui nous permettra de poser les bases, consensuelles ou non, pour l'écriture de notre budget qui sera présenté au mois de décembre, comme d'habitude. Alors le budget, c'est la concrétisation, celui qu'on va écrire, des orientations qu'on va voir ensemble.

Le contexte, il est quand même extrêmement compliqué, on en a parlé au cours de ce premier débat. C'est un contexte économique, social, avec des crises successives parce que nous sommes en train de construire le budget de mi-mandat, en fait, des crises successives d'une brutalité sociale et d'une intensité économique importantes dont on ne connaît encore pas évidemment les issues, avec des répliques à venir d'une amplitude et d'une magnitude élevées.
Et ça ne laisse aucun répit à l'institution municipale que nous sommes, et ça nous oblige à faire preuve d'une adaptation et d'une mutabilité très importantes.

Nous devons en même temps répondre aux chocs exogènes de court terme. Tout ceci, on va le développer après, renforcer notre engagement de sobriété en tous points : il y a la sobriété au sens écologique du terme, énergétique, mais en tous points, pour amortir et amoindrir les vulnérabilités sociales et environnementales des personnes et du territoire et puis en garantissant un juste équilibre d'intervention municipale, donc nos services publics, et une soutenabilité pour notre collectivité à long terme.

Contexte local des orientations budgétaires 2023

Le contexte local, alors, j'ai l'habitude de vous proposer quelques chiffres qui viennent étayer déjà, je l'espère, le rapport qui vous a été transmis, suffisamment dense, parce qu'il y avait eu quelques remarques les années précédentes sur des chiffres qui auraient été plus importants à mettre dans le rapport.

Donc 150 000 habitants environ, plus de 9 500 élèves à la rentrée, 6 500 repas servis dans les cantines, 1 861 agents, 15 000 places de stationnement, on en a beaucoup parlé, avec une prévision de suppression de 1 500 places d'ici 2026 pour tous les schémas dont on a aussi beaucoup parlé dans ce précédent débat.
14 sites de plus de 1000 mètres carrés, c'est les sites éligibles au décret tertiaire et plus de 51 000 habitants qui bénéficient de l'aide au logement : c'est important puisque nous sommes 150 000 habitants, plus d'un tiers bénéficient de l'aide au logement.

Contexte

Le contexte est une succession de crises. 2023, c'est notre année de mi-mandat, ça le sera, c'est une troisième année qui est encore plus que singulière.
2020, on a donc attaqué ce mandat avec une pandémie qui a complètement bouleversé la Ville, notre organisation, nos services publics, ce qu'on projetait de faire, comment, pourquoi et les réponses qu'on a dû apporter.
2021, c'était une reprise en demi-teinte avec, vous le savez, on pensait que ce serait peut-être une année normale, mais il y a eu les vaccinations et les autres vagues, on en a parlé au compte administratif.
Et puis 2022, on l'avait anticipé à notre ROB l'an dernier comme un espoir de normalisation de la vie, une reprise de la vie des citoyens et donc, du rythme municipal pour déployer nos politiques publiques, pour déployer également notre programme d'investissements voté en juin 2021 et on a été percutés par une crise géopolitique, sociale, hydrique, parce qu'on n'a pas parlé de la crise hydrique tout à l'heure dans le rapport Ville en transition, et économique.

Donc, on voit qu'on est vraiment sur une succession de crises depuis le début de ce mandat.

Les chiffres essentiels

Les rappels de chiffres essentiels, c'est ceux que je vous mets habituellement. C'est l'évolution de la fiscalité directe locale avec la partie en jaune qui est finalement celle de 2021. C'était la réforme donc voilà, tout est resté stable avec, vous le voyez, une baisse de l'endettement pour l'année 2021 : on passe de 179 à 175,3 millions d'euros.

Comment construire le budget ?

Ce budget à mi-mandat, il va devoir tenir compte de l'enchaînement des crises dont je vous ai parlé, du contexte inflationniste et des hausses aussi subites que subies parce que c'est extrêmement violent et ça nous percute directement sans qu'on ait vraiment notre mot à dire, mais c'est pareil pour les citoyens.
Des dépenses structurelles incompressibles : nous sommes une collectivité qui ne va pas disparaître demain. On a des choses à faire et on continuera de les faire.
Des attentes fortes et des vulnérabilités qui sont multiples et en permanence, la recherche de l'équilibre à court terme et de soutenabilité à long terme. Parce qu'il faut pouvoir sortir la tête de l'eau, mais continuer à respirer et à nager, si j'ose dire, pour une collectivité.

Le contexte national pour ce débat d'orientation budgétaire est très important. Je vous rappelle qu'on vote notre budget en décembre, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de collectivités et qu'on est donc en plein milieu – bon, avec le 49.3 quand même, les sujets sont réglés, mais habituellement, nous sommes en plein milieu d'un débat du projet de loi de finances et donc, on a toujours des difficultés à totalement projeter.

Le contexte est inflationniste. L'espoir d'une sortie de crise en 2022 a été totalement douché par toutes ces tensions internationales qui ont augmenté les prix. Le taux d'inflation, il est estimé entre 4,2 et 6,9 %. Alors on prend les sources Banque de France : ce sera plus, ce sera peut-être moins, mais en tout cas, c'est un exercice compliqué de le projeter.

La hausse des taux bancaires, pareil : on est parti de moins 0,30 et on risquera d'arriver à 3,25 et j'espère pas plus. Ça impacte lourdement nos concitoyens et la hausse du livret A prévue à 3 %. Alors la hausse du livret A, c'est très bien pour tous ceux qui ont un livret A, à peu près tout le monde. Mais d'un autre côté, pour les bailleurs ou pour les collectivités, forcément, c'est un effet mécanique d'augmentation de nos frais. Les ruptures d'approvisionnement, on l'a tous constaté, je ne vais pas revenir. Et puis je vous ai mis quelques chiffres : le beurre, la viande, les produits de la mer, tout ce qu'on met dans les assiettes dans nos cantines puisqu'on fait tout en régie municipale.

L'énergie : + 85 %, on va espérer que ça s'arrête. Mais voilà, c'est les chiffres d'aujourd'hui, aussi sanctuarisés que possible. En espérant que ça aille plutôt à la baisse qu'à l'augmentation.
Je vous avais proposé des éléments d'alerte au dernier budget, parce qu'en fait, je vais commencer par le deuxième, on avait déjà eu ce débat l'année dernière, on avait déjà anticipé la hausse des tarifs de l'énergie avant même la crise en Ukraine.
On avait déjà proposé de gonfler nos prévisions de dépenses d'énergie parce qu'il y avait une vraie pression qui commençait à poindre et qui s'est avérée être amplifiée avec la crise ukrainienne. Et puis on avait mis un risque d'alerte, c'était le risque que face à la gestion de la crise sanitaire, face à l'augmentation de la dette énorme de l'État, il y aurait un risque de mise à contribution des collectivités territoriales, un jour ou l'autre, au redressement des finances. Et bien on y vient. Donc, il y a des injonctions de l'État, très difficilement soutenables sur le fond comme sur la forme.

L'impact du nouveau programme de stabilité donc : pour rappel, les administrations publiques, elles ne pèsent que 8 % de la dette et elles sont toujours plus mises – mais moi je préfère dire soumises – à contribution pour réduire la dépense publique. Ça c'est quand même assez prégnant et il faut quand même l'avoir à l'esprit. L'État compte en gros sur les administrations publiques locales pour refaire passer son déficit public sous la barre des 3 % d'ici à 2027.

Autre chose : le pacte de confiance qui avait été évoqué en tout début de débat budgétaire national. Bon, on est arrivé au nouveau contrat de Cahors sans passer par la case du débat national, donc c'est pour ça que je parlais que ce n'est pas soutenable sur la forme. Après, ça ne nous concerne pas sur comment ça se passe sur la forme, mais ça a un impact et on parle de démocratie participative, de tout. Bon, je veux bien qu'on fasse plus de démocratie participative, mais déjà respecter le parlement, les parlementaires, les députés qui s'expriment et pas faire rentrer les contrats de Cahors à la faveur d'un petit truc et d'un quatrième ou cinquième – je ne sais plus où on en est Madame MAXIMI – 49.3.

Encadrement de la hausse des dépenses communales de fonctionnement de 3,8 % quand les projections les portent à 4,9, compte tenu, pas de la gabegie financière de la Ville, simplement que nous sommes une ville. Nous ne sommes pas une région, nous ne sommes pas un département, On a des services publics directs, des équipements de proximité, donc on a des personnes et on a des frais pour exercer les missions de proximité.

Nous, nos projections globales pour les collectivités, c'est déjà + 4,9, sans quasiment rien faire. Et quand les dépenses RH augmentent de 4,1 %, et notamment, je dis bien notamment parce que nous, nous avons fait un choix supplémentaire à la Ville, j'y reviendrai, de 4,1 %. Faire rentrer tout ça, c'est une équation complexe sans passer par la case du débat national.
Donc je vous l'ai dit, face à des choix municipaux qui sont plus unanimes et qui ne sont pas neutres, notamment, je reviens sur les RH, nous avons choisi, en plus des augmentations décidées par le gouvernement, de revaloriser notre régime indemnitaire ; donc cette année, année pleine, près de 2 millions et de déprécariser les vacataires et les contractuels : c'est 850 000 € en année pleine.

Face à cela, il y a des attentes qui sont fortes, face à l'urgence sociale. Le pouvoir d'achat qui est en baisse, un salaire moyen en baisse, un taux de chômage à la hausse.
Et face à l'urgence climatique, alors normalement, la COP 27 devait se conclure aujourd'hui, mais visiblement ça patine. Donc je crois que c'est poursuivi jusqu'à demain ou après-demain. J'ai entendu ça avant d'arriver et l'impérieuse nécessité de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050, les Accords de Paris. On est en année 2 du décret tertiaire avec l'objectif de moins 40 % d'ici à 2030.

Quelles orientations pour nos recettes municipales ?

Dans ce contexte, il va falloir faire des orientations pour nos recettes et nos dépenses. Alors pour les recettes, il n'y a pas 36 000 solutions. C'est les tarifs des services publics – nos recettes – ce sont les impôts, enfin, ce qui nous reste, c'est à dire le foncier et tout ce qui est issu des droits de mutation.

Donc, les principaux tarifs des services publics municipaux, c'est le stationnement et les cantines. Donc, je vous ai mis l'année 2019 en année pleine, 2019 où tout n'allait pas trop mal quand même, maintenant, rétrospectivement. On avait en année normale 14,2 millions d'euros de recettes pour ces services publics municipaux et aujourd'hui, on ne peut que prévoir 13 millions, pour plein de raisons, notamment parce qu'on ne va pas augmenter, c'est une orientation, mais les tarifs de nos cantines, on ne va pas faire en plus la double peine, ni ceux du stationnement, et on aura de moindres recettes du stationnement, ça a été dit tout à l'heure, parce que, progressivement, on supprime des places à venir dans le cadre du développement des mobilités douces et des transports en commun. C'est un choix politique.

Pas d'augmentation des impôts pour la septième année consécutive. Donc on n'augmente pas nos taux, on n'augmente pas nos impôts donc. Mais il y a des recettes fiscales qui seront dynamiques parce que c'est la revalorisation des bases qui est en fait productrice d'augmentation de vos impôts fonciers parce que les gens ont pu se poser des questions.
Je rappelle que ce n'est pas le taux de la Ville et comme c'est indexé sur l'inflation, forcément, on va avoir quelques prévisions de recettes fiscales supplémentaires malgré l'engagement de ne pas augmenter les taux. Et puis une baisse de certaines recettes issues des droits de mutation. Les droits de mutation, c'est quand il y a des ventes, en gros, de maisons.
Et le problème, c'est que les taux bancaires, je vous l'ai montré, montent, et on a un recul du pouvoir d'achat. Donc il y a un effet ciseau et on ne va pas anticiper d'énormes droits de mutation pour l'année prochaine dans une situation un peu de crise.
Donc, on avait mis à 6 millions et demi en 2021, on envisage qu'il n'y en ait que 5 millions en 2023. Tout ceci est fonction des transactions immobilières. Bon, je ne sais pas par quel miracle on aurait énormément de transactions immobilières, il faut l'espérer, mais en tout cas, la précaution dans nos orientations pour nos recettes, c'est de dire qu'on aura beaucoup moins de recettes issues des droits de mutation.

Voici le nouveau diagramme du taux de taxe foncière puisque comme il y a eu la modification et l'intégration de la part départementale, c'est normal que ce soit 46,6 maintenant. Avant, on était à 26. Voilà pour le nouveau diagramme. Donc, on se situe entre Bordeaux et Perpignan. Tout ce contexte doit se faire en même temps qu'on a une perte avérée d'autonomie fiscale. On a encore notre autonomie financière, heureusement. Il y a une stratégie de centralisation qui est quand même nette, qui est explicitée. Alors le Président de la République, en 2022, avait dit qu'il souhaitait initier un dialogue avec les collectivités, que ce n'était pas si mal cette centralisation, recentralisation sur les ressources. Mais on voit que c'est aussi maintenant sur les dépenses. Et de le faire à la faveur d'un 49.3 à une semaine du Congrès des maires, je pense que c'est complexe aussi.

Donc, ces réformes successives de la taxe d'habitation, mais ça remonte à bien plus loin, ça a quand même un impact sur nous, comment on doit projeter nos orientations budgétaires et ça produit une dépendance forcée aux dotations, nécessairement, mécaniquement, on est dépendants, on est dépendant d'une DGF. Alors, le comité des finances locales a récemment dit que, pour bien faire, il faudrait que la DGF soit augmentée d'un milliard d'euros.
Là, on a une augmentation qui a été actée de 330 millions d'euros.

Une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, mécaniquement en très légère hausse compte tenu de l'augmentation de notre population et du taux de pauvreté. Voilà. Donc ça, c'est pour les dotations que vous avez dans vos rapports.

Il y a des dispositifs nationaux qui sont réduits ou qui ne bénéficieront pas à la Ville, qui sont proposés par le gouvernement. Le Fonds vert, par exemple, il est doté de – alors, cela a été quand même annoncé à grand renfort – que le Fonds vert a été doté de 1,5 milliard d'euros pour aider les projets en faveur de la transition écologique. Mais en 2023, on n'aura que 345 millions inscrits en crédits de paiement.

Ensuite, il y a eu l'annonce du bouclier tarifaire pour limiter l'impact de la hausse des fluides à + 15 %. Ça ne concernera pas nécessairement la Ville et nous ne sommes pas non plus éligibles au filet de sécurité issu de la loi de finances rectificative de cet été. Je nourrissais beaucoup d'espoirs, mais pour y accéder, il aurait fallu

qu'on gère mal la Ville. Et comme on a fait des efforts et je le dis à chaque fois, on ne se le dit pas mais c'est des efforts qu'on fait pour essayer de, comme le disait Nicolas, de répondre à la complexité des projets et le budget, ce n'est pas un projet en soi, mais c'est le résultat de tous ces choix.
Il aurait fallu qu'on subisse une dégradation de notre autofinancement supérieur à 25 %, c'est le cas dans certaines communes et donc, ce n'est pas le cas, d'où nous ne serons pas éligibles au filet de sécurité, sauf s'il y avait une réforme quelconque pour ce dispositif, ce serait bienvenu.

Donc là, on a fait la partie recette, Une autre recette que je n'ai pas mentionnée, que j'avais mentionnée l'année dernière : on a acté que la taxe d'aménagement serait revue pour qu'on puisse arriver à faire Métropole et que, auparavant, la taxe d'aménagement, c'était 70 % pour les villes, 30 % pour la Métropole et progressivement, on arrivera à la fin du mandat ou un petit peu après à 50/50. Mais ça nous fait « perdre » entre guillemets 400 000 €.

Quelles orientations pour nos dépenses ?

Quelles orientations pour nos dépenses ? Alors, en partant du principe que nos recettes sont quand même maigrichonnes, les dépenses socles de fonctionnement sont très dynamiques. Les dépenses socles, c'est les dépenses qui ne sont pas des choix de politiques publiques. Les frais financiers vont repartir à la hausse. C'est des indicateurs qu'on regarde souvent. On avait prévu 3 millions de frais financiers pour 2022, on va à peu près arriver là, mais le compte administratif n'est évidemment pas terminé et on va considérer – c'est l'orientation que je vous propose – d'inscrire plus de 4 millions de frais financiers, en espérant que ce ne soit pas plus.

Ensuite, longtemps, je vous ai parlé de la gestion active de la dette qui permettait des gains. Donc ça, c'est un gros travail de la part des services, des finances notamment, qui, régulièrement, réinterrogent, renégocient, etc. Longtemps, ça nous a fait des gains. Voilà, je vous les ai remis :
475 000, 600 000, 643000… On en aura encore pour 2022 et je vous propose de se dire que nous n'aurons pas cette moindre dépense en 2023.

Et puis il y a les dépenses d'énergie. Bon ben là, on en a tous suffisamment parlé et entendu parlé. Nous partîmes de 3,9 millions à 2021 et on espère que ça ne sera pas plus que 7,3 millions en 2023. Je regarde Monsieur CHABRILLAT mais là aussi, on espère avoir que des bonnes nouvelles. C'est un exercice qui est assez compliqué quand même, ce débat d'orientation budgétaire et l'écriture de ce budget.

Il y a une attention qui est très forte portée sur les dépenses relatives aux personnels, ça nous occupe souvent, mais c'est normal. Les dépenses de personnel, c'est presque 60 % de nos dépenses de fonctionnement. Et je vous l'ai dit, c'est normal que ce soit élevé. On est dans une collectivité de proximité avec beaucoup d'agents de catégorie C et on a décidé de revaloriser la rémunération et le régime indemnitaire. Donc ça, on le sait, c'est choisi : c'est 5,6 millions d'euros au total parce qu'il y a en plus les revalorisations du point d'indice.
Nous sommes partis sur une absence d'annonce gouvernementale de revalorisation du point d'indice. Compte tenu du contexte social, ce sera peut-être une mesure que le gouvernement dégainera, je ne sais pas, en tout cas, s'il y avait revalorisation, c'est 2 millions d'euros, en gros, d'impact pour la Ville.

Et puis les dépenses choisies, je vous l'ai dit, c'est les contractuels et la volonté de déprécariser des postes de vacataires et de contractuels. Les augmentations mécaniques, on en parle souvent, mais c'est toujours pareil : le 1,7 million d'euros de glissement vieillesse/technicité. Plus on avance, plus ils gonflent. Forcément, nos agents restent et nos agents vieillissent donc les chiffres évoluent au fur et à mesure que je vous présente les ROB.

Et des moindres dépenses. Alors ça, c'est au moins une petite bonne nouvelle. Je vous avais expliqué qu'on essaye toujours d'anticiper, de faire preuve d'inventivité, les services se creusent la tête et notamment la RH. On a mis fin à notre système d'auto-assureur pour nos agents et on a adhéré à Pôle emploi et donc, on ne dépensera pas 750 000 € qu'on aurait dû dépenser si on était restés dans le système d'auto adhésion.

On n'avait pas dépensé 450 000 € en 2022 donc on voit que ça commence à produire ses effets. Ce ne sont pas des recettes, c'est juste qu'on ne dépensera pas.

Les dépenses choisies et portées politiquement par la majorité parce qu'après tout ça, on vient quand même sur la volonté, ce qu'on assume, ce qu'on a dit qu'on ferait en direction de nos concitoyens dans notre programme et plus largement, ce qu'on peut aussi dire chaque année.
On poursuit l'expérimentation de la gratuité des transports en commun, on souhaite relever notre niveau de soutien aux actions du CCAS, on souhaite assumer le coût de la hausse de l'alimentation, je vous l'ai dit, c'est près de plus de 40 %, donc, on ne veut pas la reporter sur les usagers tout en poursuivant la politique de bio et de local : circuits courts.

On le fait pourquoi ? Parce qu'en dehors du fait que ça impacte directement nos concitoyens qui vont déjà être impactés sur pas mal de choses, la restauration scolaire, c'est un formidable levier essentiel à la transformation des systèmes alimentaires territoriaux et pour nous, c'est une orientation qu'on vous propose. On souhaite maintenir notre niveau d'intervention auprès des associations et on souhaite évidemment maintenir le haut niveau de service public aux usagers.

Les dépenses d'investissement étaient volontaires, programmées pour 2021. C'était la PPI qui se traduit en actes. Donc on a décidé en 2021 et on sera en 2023 en deuxième année de mise en œuvre de notre PPI adoptée. Donc 277 millions d'euros d'investissement pour écrire Clermont-Ferrand sur dix ans et projeter notre ville pour anticiper.

C'est une programmation qui est équilibrée et sobre en investissements, en lien avec l'engagement de proximité et traduisant les transitions sociales et environnementales. Pourquoi j'insiste ? Parce que, et c'est pareil que ce que Monsieur CINEUX a dit tout à l'heure, nous nous sommes engagés pour des investissements annuels qui ne seront jamais au niveau qu'on a pu connaître quand nous avions des très grands projets d'équipements indispensables tels que le Marcombes, tels que la Scène nationale.
Nous sommes arrivés à un niveau d'équipement très important pour notre territoire, suffisant, et aujourd'hui, nos investissements se font dans des investissements de proximité, donc par nature, moins de consommateurs entre guillemets de finances pour respecter l'engagement de proximité, de transition sociale et environnementale qui ne sont pas nécessairement de construire plein de trucs partout.

Les objectifs de la PPI, c'était assumer notre rôle de cœur métropolitain en route vers la Capitale européenne. C'est notamment la poursuite de l'aménagement du quartier Saint-Jean puisqu'on se projette bien au-delà de 2030, il le faut, et du projet Champratel Bamba ou encore toutes les acquisitions foncières ou de locaux que l'on mène pour évidemment ne pas être simplement la tête dans le guidon et tâcher de voir plus loin, même quand le contexte est un petit peu complexe et aurait tendance à faire qu'on serait contrits, il ne faut pas, tout en organisant les transitions, la transition démocratique citoyenne avec la démocratie participative, c'est notre budget participatif dont la troisième édition a été lancée récemment, l'aménagement de nos cimetières, c'est une réponse de proximité, évidemment aussi importante, le déploiement de matériels de supervision urbaine et en organisant la transition écologique.

L'année 2023, c'est l'année 2 du décret tertiaire et c'est un effort particulièrement soutenu cette année, en 2023, qu'on vous propose de faire pour atténuer l'empreinte carbone de la Ville, réduire sa consommation énergétique sans dégrader le service rendu ou l'accueil.
C'est la première phase du gymnase Edith Tavert à énergie positive qui est déjà sortie mais on va payer. C'est les travaux d'isolation dans nos bâtiments, nos écoles, notamment, mais pas que : nos gymnases, tous ceux qui accueillent du public et qui sont évidemment consommateurs d'énergie, la végétalisation des cours d'école, l'évolution des usages, le remplacement des chaudières au fioul et l'ENS des Côtes ; tout en garantissant les solidarités et la proximité.

Je vous l'ai dit, c'est un plan d'investissement qui est axé beaucoup sur la proximité. C'est l'entretien des bâtiments de la ville et notamment les écoles.

Là, pour le coup, le lieu d'accueil des femmes Gisèle Halimi, la rénovation de city-stades ou l'entretien du marché Saint-Pierre, c'est ce qui fait le quotidien de la vie de notre Ville.

C'est une dépense maîtrisée qu'on se fixe en se fixant par ailleurs, et Madame STANISLAS l'a dit, *une trajectoire carbone. L'objectif, c'est bien de réduire nos émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone. C'est l'engagement qui est de toute façon pris. C'est une démarche pragmatique qui s'inscrit dans les Accords de Paris et dans nos accords territoriaux qui sont dans le STEE, on en a souvent parlé, un bilan régulier des émissions de gaz, grâce au bilan que fait Madame STANISLAS tous les ans, avec une réactualisation du bilan pour les données 2021. Alors c'est les premiers résultats parce que tout n'est pas consolidé, c'est comme les comptes administratifs, c'est assez long. On était à un peu plus de 17 000 tonnes en 2018, on serait à un peu moins de 17 000 tonnes en 2021, donc de 17 306 à 16 788.*

Pour vous rappeler une chose, c'est pareil que pour les dépenses de fonctionnement : qu'est ce qui émet des gaz à effet de serre ? C'est l'éducation, la petite enfance, sport, loisirs, administration, parce que ce sont des bâtiments qui accueillent des usagers. Voilà, ce n'est pas la politique publique en elle-même, si ce n'est comment et où elle s'exerce.
Et puis, par émission, c'est l'énergie avant tout, les achats et les immobilisations. Les immobilisations, c'est notre patrimoine.

Une traduction en actes pour tenir cette trajectoire, c'est la mise en place, Madame STANISLAS l'a dit, du budget carbone en 2023 pour accentuer la décarbonation des activités de la Ville ; la poursuite du plan de sobriété énergétique et bâtimentaire en améliorant la performance des bâtiments et en créant des bâtiments de meilleure facture, si j'ose dire, c'est le complexe Edith Tavert ; la poursuite du plan de mobilité employeur pour une mobilité décarbonée des agents parce que les mobilités sont un poste important des missions pour notre Ville, simplement le trajet domicile-travail de nos agents et on a plus de 1 800 agents et la mise en place du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables que l'on lancera en 2023 alors qu'on n'y est pas tenus à la Ville puisque c'est à partir de plus de 50 millions d'euros d'achats mais on le fait en même temps qu'on le fait à la Métropole, pour réduire l'empreinte carbone de nos achats et réinterroger ces achats.

Ce que nous disent les indicateurs de gestion

Ce que nous disent les indicateurs de gestion, parce qu'il faut bien revenir aussi à ces indicateurs qui sont regardés de près évidemment ici mais qu'il faut vous détailler : des emprunts d'équilibre en baisse, donc, entre 2020, 2021 et 2022.
On arriverait à un emprunt d'équilibre à 11,5 millions d'euros sur les 30 millions prévus en 2022. Et puis notre courbe, notre amicale courbe de la capacité de désendettement : on observe une amélioration de la capacité de désendettement du fait de la réduction de l'endettement global à hauteur de 3,7 millions sur l'exercice 2021, on en a déjà parlé au compte administratif.

Donc l'évolution de cette capacité de désendettement est quand même assez... Au moins, c'est un élément positif de toute cette présentation et c'est un élément à regarder de près.

Ce qui nous conduit à dire que la Ville a réussi à amortir déjà la crise sanitaire. Elle a réussi à se projeter sur les dix prochaines années en répondant, on l'espère, aux enjeux et aux attentes de transition et de proximité, année par année. C'est ce qu'on va faire pour les années à venir mais c'est ce qu'on a réussi à faire depuis le début de ce mandat complexe. Et une ville qui fait preuve de sérieux, de prudence, je vous le dis, il faut qu'on le reste et de responsabilité face aux nouvelles crises en espérant que ça s'arrête.
Dans ce contexte très contraint, je vous le dis, de crise, on ne veut pas faire peser de poids supplémentaire aux habitants. Donc on n'augmente pas nos impôts, c'est notre orientation, on n'augmente pas les tarifs des principaux services publics que sont le stationnement et les cantines. On poursuit notre soutien au secteur associatif et à l'action sociale et on garantit l'avenir.

Tout ça, comment on le fait ? Parce que là, je vous ai présenté beaucoup de contraintes, beaucoup de pistes, très ambitieuses et courageuses.
On le fait en acceptant de dégrader certains ratios tels que notre épargne nette parce qu'on a des ratios aujourd'hui à des niveaux acceptables et qu'on peut le faire parce qu'on a eu une gestion rigoureuse, cadrée de longue date avec des dépenses de fonctionnement qui sont contenues, même si elles augmentent, elles sont contenues.

Pour garantir l'avenir, on devra donc maîtriser les trajectoires, dépenses de fonctionnement et masse salariale, poursuivre notre PPI à la hauteur de 26 millions d'euros, déployer notre budget carbone, qui est une boussole très importante pour assurer la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, continuer nos planifications, le plan de sobriété énergétique, le plan d'administration, parce que ça a un impact sur le déplacement des agents et donc, sur notre bilan carbone et le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables.
Et puis on le fait aussi avec des innovations dans lesquelles on investit aussi beaucoup de temps : l'AMI formes scolaires, NetzeroCities et Démonstrateur ville durable avec Bamba.

Donc, des trajectoires claires avec des outils de pilotage qu'on continue d'améliorer, Monsieur BLONDEAU, c'est vrai que comme l'a dit Madame STANISLAS, quand on a critérisé notre PPI, rien n'existait en termes de méthodologie. Rien. Tant et si bien, elle l'a rappelé, il y a plusieurs villes bien plus grosses que nous, qui nous ont demandé comment on avait réussi, quelle méthodo et comment les services qui s'étaient énormément mobilisés là-dessus avaient pu donner des boussoles.
Je ne vous dis pas que c'est une critérisation parfaitement mathématique, mais des boussoles pour pouvoir avoir des outils de pilotage qu'on va donc renforcer et démultiplier pour assumer nos engagements et surtout, nous aider à faire face aux imprévus.

Voilà, j'ai terminé. C'est un exercice d'orientation budgétaire compliqué. J'espère qu'on aura de belles propositions d'orientation et de soutien sur des choix courageux dans une période difficile mais on se doit d'assumer ce rôle de bouclier que nous sommes parce que nous sommes une collectivité quand même forte, avec une surface financière importante et on se le doit vis à vis des Clermontois.

M. le Maire :

Merci Madame. Alors le débat est ouvert : Monsieur FAIDY.

M. FAIDY :

Bien. Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci à Madame CANALES pour sa présentation. Je souhaiterais partager avec vous cinq remarques.

La première remarque, c'est que comme je l'avais exprimé l'année dernière, je suis un peu étonné, mais je reconnais que je n'ai pas 25 ans d'ancienneté dans ce Conseil municipal, c'est peut-être l'habitude, mais que sur 37 pages d'un rapport d'orientation, nous ayons 33 pages qui nous parlent du contexte international, qui d'ailleurs en parlent très bien et je dois dire que j'ai eu plaisir à lire cette synthèse qui n'est pas très synthétique puisqu'il y avait 33 pages sur le contexte international, son évolution, tous les risques qui sont autour de nous et qui malheureusement ne disparaissent pas ; et puis quatre pages d'orientations, orientations plutôt générales, plutôt imprécises, alors que dans un mois, vous nous présenterez un budget. Donc je m'attendais, et je vous le dis très très très sincèrement, je m'attendais à beaucoup plus de clarté et d'explications détaillées.
C'est ma première remarque.

La deuxième remarque : vous utilisez le fait que la loi de finances est encore en cours de discussion au Parlement pour jeter le doute sur les intentions du gouvernement.
Moi, ce que je voudrais dire là-dessus, c'est que vous nous faites le même couplet que lorsque la taxe d'habitation devait être supprimée. Elle a été supprimée, elle a été remboursée à l'euro près et même un petit

peu plus pour des raisons techniques pour la ville de Clermont-Ferrand. Donc, ne pleurons pas avant d'avoir mal.

Le Covid, là aussi, l'État devait ne pas assumer son rôle. L'État a été au rendez-vous. Vous parlez du Cahors bis. En fait, c'est un pacte de confiance dont il s'agit. Et moi, ce que j'ai lu, c'est qu'il y avait un article 23 qui prévoyait des sanctions qui ont été rejetées en Commission, peut-être d'ailleurs avec l'aide de Mme MAXIMI et dans l'article 40 qui a été voté, il est écrit : « Ces accords de retour sont conçus à l'issue d'un dialogue entre le préfet et les collectivités territoriales. » On ne parle pas de sanction mais de dialogue, et il me semble normal que l'ensemble des collectivités de ce pays contribue au retour à l'équilibre des comptes publics, même si, en effet, comme vous l'avez dit, Madame CANALES, les collectivités locales représentent seulement 8 % de la dette du pays.

Le Fonds vert : 1,5 milliard. 1,5 milliard, c'est pas rien. Donc attendons là aussi de voir comment ils seront utilisés. Certainement, peut-être pas complètement en 2023, mais c'est pas rien non plus. Et puis enfin, la DGF, elle augmente pour la première fois depuis, si j'ai bien lu, depuis treize ans.
Sur l'énergie, quand on voit l'envolée de l'énergie, il y a encore des discussions en cours et on peut espérer que l'État apportera là aussi sa contribution. Donc il y a beaucoup de flou autour de cette loi de finances. Moi, j'ai fait une proposition très concrète mais qui n'a pas semblé retenir une grande attention lors des travaux en Commission, c'est de caler notre calendrier budgétaire, le ROB puis le budget, sur le calendrier de la loi de finances, de sorte qu'au moins, nous retirions tout ce flou qui a trait au fait que la loi de finances, aujourd'hui n'est pas arrêtée.

Ma troisième remarque, pour dire que si je n'ai pas trouvé beaucoup d'informations dans le rapport d'orientation budgétaire, j'en ai trouvé un certain nombre dans le budget rectificatif. Et en particulier dans le budget rectificatif 2022 qui sera présenté un peu plus tard, je vois 3 millions d'euros d'études qui disparaissent, dont un million relatif au quartier Saint-Jean. Donc 3 millions d'études qui sont repoussées ou annulées, je ne sais pas très bien, et j'aimerais que vous puissiez nous éclairer là-dessus, ce sont grosso modo 30 millions d'euros d'investissements qui, là aussi, sont soit repoussés, soit décalés, soit annulés, qu'en tout cas, on ne verra pas en 2023. Et j'aimerais là-dessus que vous puissiez nous éclairer pour savoir de quoi il s'agit.
Est-ce qu'il s'agit de transferts de dépenses d'investissement de la Ville vers la Métropole ? Est-ce qu'il s'agit de reports ou de suppressions ? De quel projet parle-t-on ? Je ne pense pas que l'orientation budgétaire, ce soit de faire disparaître certains projets, mais de ne pas l'affirmer.

J'aimerais sur ce point-là que vous soyez explicite, parce que 3 millions d'euros d'études qui disparaissent en 2022, c'est des projets qui sont décalés, inévitablement.

Ma quatrième remarque, et d'une certaine manière, elle va répondre à l'appel de Monsieur BONNET, moi, j'ai quelques propositions concrètes pour Monsieur BONNET. Je pourrais peut-être lui en faire d'autres, mais j'ai quelques propositions concrètes parce que je vois une grande dissonance entre la magnifique plaquette sur la ville en transition, que nous a présentée Madame STANISLAS et puis ce que je lis dans le budget rectificatif.

Je vais prendre quelques exemples. Dans le ROB comme dans la plaquette, on parle de décarbonation, on parle du plan de sobriété. Et moi, lorsque je lis le budget modificatif, je remarque une chose, c'est qu'on décale 100 000 € qui était prévus en 2022 pour remplacer les chaudières au fioul et donc les chaudières au fioul qu'on aurait dû remplacer cette année, on ne les remplacera pas cette année. Ça, ce n'est pas de la science nucléaire que de remplacer une chaudière à fioul donc je peine à comprendre que nos amis Europe Écologie les Verts ne soient pas plus vigilants sur le fait que les dépenses ayant trait à la transition écologique puissent glisser d'une année sur l'autre.

Un autre exemple : vous nous dites prioriser les investissements accélérateurs de transition énergétique. Moi, ce que je lis dans le budget modificatif, c'est que nous avons 300 000 € d'études à nouveau, donc potentiellement 3 millions de travaux sur la rénovation thermique qui eux aussi, glissent à 2023.

Un autre exemple, je ne vais pas en faire une liste trop longue, mais quand même quelques exemples pour illustrer mon propos : dans le budget modificatif, là aussi, alors qu'on parle de transition, d'entretien du patrimoine, je note un report des travaux de modernisation de l'unité de préparation culinaire et de surcroît, un redimensionnement puisque le montant prévu de 1,9 million passe à 800 000 €.
Allez, encore un autre exemple, et puis encore un exemple et après je m'arrêterai sur ce point-là. Dans le ROB, sur le volet isolation thermique, efficacité énergétique, on nous explique combien c'est prioritaire et je vois que la remise à niveau du château des Vergnes est repoussée, donc 3 millions d'euros qui glissent ou qui disparaissent, je ne sais pas, mais vous nous le direz Madame CANALES, je pense.

Et puis ni dans le ROB, ni dans le budget rectificatif, ni dans le rapport d'étape de la ville en transition, je ne vois rien sur la pire passoire thermique de la Ville, le pire émetteur de CO2 qui est, et Monsieur BERTUCAT me répondra certainement, mais je ne le vois pas, la Maison des sports – il est à l'extrême gauche ? – la Maison des sports de la place des Bughes.
J'aimerais que là-dessus, ce soit un sujet auquel on s'attaque parce que s'il y a un symbole de tout ce qu'on n'aimerait plus voir, ce serait certainement – Ah ! mais il est à l'extrême gauche en effet ! – c'est bien cela.

Allez, cinquième commentaire et ce sera le dernier pour souligner que dans le ROB, il y a en effet un paragraphe sur – je cite « la hausse subie des dépenses de personnel. »
Moi, j'aurais aimé que cette majorité se félicite de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires : 3,5 % d'augmentation des salaires au 1er juillet 2022 ; on n'avait pas vu ça depuis un certain temps, premier commentaire

Le deuxième commentaire, c'est que Monsieur BLONDEAU l'a fait tout à l'heure mais je le dis également, c'est que je regrette que cette hausse générale des salaires n'ait pas été appliquée par la ville de Clermont à toutes les catégories de personnels et en particulier, aux agents de la police municipale qui ont été exclus de cette revalorisation.
Et je le dis là en regardant Monsieur GODARD : non seulement ils ne sont pas assez nombreux, mais voilà une autre illustration du fait qu'ils ne sont pas assez reconnus dans leur rôle si important pour notre Ville.

Et puis toujours sur la masse salariale, et ce sera mon dernier commentaire et j'en resterai là, vous estimez l'impact de l'augmentation de cette masse salariale à 2,6 millions d'euros en année pleine. Moi, ce montant, il faut le mettre en perspective par rapport au coût de l'absentéisme, qui est de 12,6 millions en 2019.
Lors du dernier Conseil municipal, Monsieur PILAUD s'en souvient, je suis intervenu sur cette question de l'absentéisme : 16 % d'absentéisme alors que la moyenne des collectivités est de 10 %, moi, ça soulève des questions et des inquiétudes sur la qualité de vie au travail des agents. C'est le point que j'ai développé lors du Conseil municipal précédent. Je voudrais aujourd'hui juste simplement, rapidement, évoquer l'impact budgétaire.

Si nous étions dans la moyenne d'absentéisme des collectivités, qui est de 10 %, nous aurions – alors vous allez me dire que c'est un peu plus compliqué et en effet, c'est un peu plus compliqué – mais nous aurions potentiellement 4 millions d'euros d'économies, donc à mettre en parallèle avec cette augmentation de 2,6 millions de la masse salariale. Et moi, je pense que cette question de l'absentéisme, je le redis, on doit s'en occuper de manière très décidée, à la fois et d'abord pour la qualité de vie au travail des personnels de la Mairie, c'est essentiel, mais c'est également contribuer à la recherche d'économies au niveau du budget. Je vous remercie.

M. le Maire :

Je me permets juste d'inviter les intervenants suivants à se cantonner ou à se concentrer sur le débat qui est notre débat, c'est à dire celui du ROB. Parce que l'aller-retour entre commentaires du compte administratif et ROB mélange des niveaux de décision qui ne sont pas les mêmes. Donc là, c'est le ROB, le sujet. La DM, si vous le voulez, au moment où on la passera, vous pourrez demander des précisions mais il ne faut pas qu'on mélange tout parce que sinon on n'y arrivera pas. Monsieur BONY ?

M. BONY :

Oui, merci Monsieur le Maire. Le contexte inflationniste complique la gestion de nos finances, j'en conviens. Néanmoins, protéger les Clermontois et les accompagner face à la crise via des politiques publiques ambitieuses doivent rester la priorité des priorités, tout comme bâtir le Clermont de demain via des investissements structurants.
Alors moi aussi, j'ai lu avec beaucoup d'attention ce rapport d'orientations budgétaires et j'y ai vu beaucoup de contradictions. Alors non pas sur les 33 pages sur le contexte international, parce que ça, c'est vraiment très juste, c'est sur les quatre pages restantes. Donc, ce n'était pas difficile à les trouver.
D'abord, vous nous expliquez que vous devez faire face à une augmentation des dépenses de fonctionnement. C'est vrai. Elle est due en grande partie à la flambée du cours de l'énergie ou encore à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires qui pèse sur la masse salariale. Mais il faut le souligner aussi, et vous ne l'avez pas suffisamment souligné, le budget 2023 sera marqué par une augmentation conséquente des recettes. La fiscalité locale va augmenter considérablement, moyennant plus de 6 millions d'euros de recettes supplémentaires pour la Ville.

M. le Maire :

Propos inaudibles

M. BONY :

Non, je ne mélange pas, je ne fais rien croire, c'est les bases, évidemment, si vous me laissez finir, je vais développer mais laissez-moi parler. Je ne vous ai pas accusé d'avoir augmenté les impôts si c'est ce que vous craignez, mais je vais y venir.
Il n'empêche que vous avez des recettes supplémentaires et vous nous faites croire : « Ouh là là, c'est difficile ! Qu'est-ce qu'on fait comme effort ! » Non. L'effort, c'est le contribuable qui le fait mais j'y reviens.

Alors oui, les dépenses augmentent, mais les recettes aussi et bien plus encore. D'ailleurs, quelques chiffres ont été évoqués. Ces recettes en hausse de plus de 6 millions d'euros, elles couvrent largement l'augmentation de la masse salariale. Elles couvrent les dépenses liées à l'alimentation et elles couvrent pour bonne partie la hausse des dépenses d'énergie.
Alors, vous nous indiquez, page 34 du rapport d'ailleurs, vouloir utiliser la PPI comme variable d'ajustement en révisant son volume à la baisse alors que nous devrions au contraire doper nos investissements pour mieux préparer notre Ville à la sobriété énergétique et améliorer le quotidien des Clermontois.

Vous tombez dans la facilité, dans la petite gestion du quotidien, sans hauteur de vue ni réelle anticipation. Et oui Monsieur CINEUX, on y revient. Vous n'avez pas le mérite que vous vous octroyez car en réalité, et vous voyez, j'allais y venir, c'est le contribuable clermontois, lui seul, qui fait les efforts.
Madame CANALES, vous avez dit : : « On fait beaucoup d'efforts. » Mais enfin, soyons sérieux, les bases sont revalorisées et sont indexées sur l'inflation. Elles vont augmenter de 7 %. Les efforts, c'est les contribuables qui les font, ce n'est pas vous. Enfin, soyons sérieux.
Vous vous vantez aussi de ne pas augmenter les tarifs des services publics tels que celui de la cantine scolaire. Pardon, mais heureusement, avec des recettes en hausse vu le contexte pour le contribuable et pour les administrés de cette Ville, ce ne serait vraiment ni justifié ni acceptable. Donc, ne vous vantez pas de ne pas augmenter les tarifs de la cantine, c'est tout à fait normal.

Autre contradiction que j'ai relevée page 37, dernière page, alors que vous vous apprêtez à réduire les investissements, vous écrivez en titre : « Pas de nouveaux recours à l'emprunt. »
Bon, ça paraît plutôt logique puisque vous investissez moins. Puis, trois lignes plus bas, vous écrivez qu'un recours à l'emprunt pourrait être envisagé. Alors il faudra nous préciser pour quels investissements parce que vu que vous avez l'air de vouloir vous cantonner à des petits investissements et à balayer les investissements structurants, le recours à l'emprunt, pourquoi pas, mais il faudra vraiment le justifier.

Alors je ne reviens pas sur le manque d'anticipation parce que ça va agacer Monsieur CINEUX et le défaut d'investissement pour adapter davantage notre Ville au réchauffement climatique, laissez-moi finir s'il vous plaît.

Je ne reviens pas sur l'exemple que vient de citer de façon très pertinente Monsieur FAIDY. Vous nous expliquez que vous anticipez mais enfin, quand il y a des chaudières à changer, vous repoussez l'investissement à l'année prochaine. C'est un peu compliqué à comprendre.

Je voudrais m'arrêter par contre un instant et ouvrir une parenthèse sur votre plan de sobriété énergétique. La sobriété énergétique, ça ne se décrète pas en se contentant de plonger dans le noir des quartiers entiers.
J'aurais préféré une réponse plus adaptée, plus souple. Alors certes, c'est très spectaculaire comme mesure, mais c'est aussi très anxiogène pour les personnes qui rentrent tard le soir de leur travail, parfois des jeunes femmes qui ne se sentent pas en sécurité dans des rues plongées dans la nuit noire.
Bien sûr, c'est plus facile lorsqu'on se déplace en voiture accompagné de son chauffeur, vous en conviendrez. Notre système d'éclairage permet pourtant de moduler l'intensité et je m'étonne que vous n'ayez pas utilisé ce levier.
Peut-être aurait-il été possible aussi, et plus équitable, et peut-être même plus efficace, d'éteindre un éclairage sur deux dans toute la Ville plutôt que d'agir dans certaines zones.
Alors vous allez me dire, l'urgence nous a forcés à agir. Bien sûr, il y a l'urgence, mais nous savons que cette situation va durer. Ce n'est pas ponctuel, ce n'est pas pour cette année, c'est pour les années à venir, c'est structurel. Alors, je vous invite à investir dans des systèmes plus novateurs et performants.

Monsieur BONNET, vous vouliez des propositions ? Il existe des systèmes d'éclairage public liés à la détection de présence. Il existe aussi des systèmes de modulation de l'éclairage qui prend, en fonction des événements…

Est-ce que je peux finir ? Si ça existe, mettez-le en œuvre. Ça n'a rien à voir. Il existe aussi aussi des systèmes qui, en fonction de l'horaire de passage des bus, modulent l'éclairage...

Propos inaudibles d'un Conseiller.

M. BONY :

Mais c'est quand même fou ! Vous ne supportez pas la contradiction, Vous couper la parole et alors vous avez tendance à déteindre sur Monsieur le Maire qui tombe systématiquement dans l'invective et dans la caricature. Laissez-moi finir mon propos, je pense que c'est juste une question de respect.

Alors effectivement, je le disais, des solutions sobres et performantes existent et si elles existent à Clermont, tant mieux, mettez-les en œuvre plutôt que de prendre des solutions radicales qui sont très injustes parce que pour une personne qui rentre tard le soir, je ne vois pas au nom de quoi un habitant de la Glacière serait confronté à l'angoisse de rentrer dans la nuit noire quand un habitant de l'avenue Julien n'aurait pas ce souci.

Je pense que nous devons avoir exactement la même bienveillance et la même considération pour tous les Clermontois, où qu'ils habitent. Et vous voyez, ça, c'est aussi de l'anticipation, Monsieur CINEUX.

Alors je l'ai dit, votre rôle est aussi d'accompagner les Clermontois, protéger leur pouvoir d'achat, évidemment, en étant justes et modérés sur la fiscalité par exemple. Les protéger, c'est aussi assurer leur sécurité, garantir la tranquillité publique partout sur le territoire communal. Or, nous voyons bien que l'insécurité progresse. Et là aussi, vous allez nous dire : « Oh là là ! Mais si, pourtant on anticipe », c'est pas comme si le phénomène était nouveau, c'est pas récent. Et là aussi, je pense que puisque vous comptez depuis combien de temps la droite vous interpelle sur tel ou tel sujet, je crois que ça fait quand même quelques paires d'années.

On voit tous que l'insécurité progresse, les faits d'agressions violentes se multiplient, les trafics de drogue se font maintenant à la vue de tous. Vous avez même les tarifs qui sont affichés sur les bâtiments publics sous les fenêtres de la Mairie, ça ne choque personne.
Ces faits ne sont pas propres à Clermont, évidemment. C'est un contexte national, mais la plupart des autres grandes villes tente d'apporter des réponses concrètes. Vous, vous vous retranchez derrière le rôle de l'État qui, d'après vous, est le seul compétent et qui ne ferait pas assez.

Vous mettez en avant le Contrat de sécurité intégré dans lequel l'État prend sa part et dans lequel la Ville est partenaire mais vous, concrètement, que faites-vous ?
Alors vous faites beaucoup de communication. Moi, je me souviens de six pages spéciales dans le magazine municipal. Une belle propagande, beaucoup d'effets d'annonce comme la brigade de soirée. Mais au final, rien ne vient réellement améliorer le quotidien des Clermontois quant à l'insécurité ambiante qui a gagné tous les quartiers de la Ville : de l'hypercentre, autrefois plutôt paisible, aux quartiers périphériques.

Et je voudrais rappeler que seulement 1 % de la PPI est orientée vers des investissements visant à améliorer la sécurité des Clermontois. Les fameux investissements, Madame CANALES, dont vous parliez, les investissements du quotidien, la tranquillité publique, ça concerne aussi le quotidien des Clermontois et je regrette que vous ne preniez pas un peu plus la mesure.

Je rappelle aussi que le nombre d'agents à la police municipale est sensiblement le même, Monsieur le Maire, que lors de votre élection en 2020 et en dépit de vos promesses d'en augmenter les effectifs. Là aussi, beaucoup d'annonces mais quand on regarde le solde entre les départs et les arrivées, le nombre d'agents est sensiblement le même qu'en 2020. Mais au fond, cela est compréhensible, Monsieur FAIDY en donnait une explication ; mais il n'y a qu'à voir au fond les débats qui animent votre majorité lorsque vous vous décidez à installer trois caméras de vidéo protection sur l'espace public, on entend les cris d'orfraie, on comprend bien que cette situation est difficile pour vous à gérer : la radicalisation de votre aile gauche vous ligote.

Les politiques publiques indispensables dont je parlais en préliminaire pour protéger et accompagner les Clermontois ne seront donc pas conduites au cours du prochain exercice budgétaire. La sécurité des Clermontois restera au niveau actuel. Nous n'assisterons pas non plus au grand changement tant attendu pour que notre Ville devienne moins polluée et plus riche et plus respirable l'été, ne vous en déplaise Monsieur BONNET, le cadre de vie des Clermontois va inexorablement continuer de se dégrader.

Voilà, en conclusion, puisque vous citiez les orientations budgétaires qui étaient les vôtres, voilà celles que nous, nous aurions aimé voir dans ce rapport plutôt maigre, quatre pages sur le local. Sans surprise, nous nous attendons donc à un budget 2023 en berne sur l'investissement mais, vous l'avez annoncé, un budget dans la continuité, fade et sans ambition au service des Clermontoises et des Clermontois.

<u>M. le Maire :</u>

Merci, Monsieur BONY. Il y a une chose qui est certaine, c'est que vous n'avez rien à craindre de la radicalisation de votre aile droite. Alors, Monsieur MIQUEL.

M. MIQUEL :

Oui, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, le Débat d'Orientation Budgétaire intervient dans une situation très difficile pour nos concitoyens, notre pays et nos collectivités. Un exercice qui ne peut pas faire l'impasse sur le lien entre situation locale et orientations nationales. Certes, nous n'affrontons pas une situation de guerre comme d'autres peuples et notamment le peuple ukrainien, mais les secousses du monde n'épargnent pas notre quotidien. Preuve en est, la flambée des prix avec une inflation de 6 % en un an en France. Une tendance qui sera aggravée en 2023.

Ne soyons pas dupes. De la même manière qu'il y a des profiteurs de crise, il y a des profiteurs de guerre qui font gonfler artificiellement les prix au profit exclusif des milieux financiers.
Pour nous, élus Communistes et Citoyens, ce débat d'orientation budgétaire est de nouveau l'occasion de rappeler que si beaucoup sont pris au piège d'un étau financier, une petite minorité excessivement riche continue de se gaver sur notre dos, avec notamment des bénéfices records du CAC 40 qui contrastent avec les discours de sobriété et de rigueur qui monopolisent les ondes.

Les débats de ces dernières semaines sur la loi de finances à l'Assemblée nationale éclairent sur le double discours du gouvernement qui, au mépris de la représentation nationale et de l'exigence démocratique, passe en force via l'utilisation du 49.3 pour imposer un budget d'austérité tout en sanctuarisant les aides économiques aux entreprises, pour la plupart versées sans conditionnalité.

Ce double discours, d'ailleurs, Monsieur FAIDY, l'a repris à l'instant en déclarant qu'il y avait une compensation de la suppression de la taxe d'habitation qui était, comment dire, de bonne facture et de bon aloi pour la municipalité de Clermont-Ferrand.
Je tiens à lui rappeler que cette compensation se fait à l'euro constant, qu'il y a donc un impact défavorable de l'inflation, et que cette dotation, qui va s'éroder mécaniquement dans le temps et d'ailleurs, on n'a pas de garantie sur le long terme que cette compensation va perdurer, comme d'autres aspects d'une fiscalité aujourd'hui corsetée pour les collectivités. Ces aides sont le premier poste de dépense publique.

Les aides aujourd'hui versées sans conditionnalité aux entreprises, elles représentaient 10 milliards d'euros il y a 20 ans. Aujourd'hui, c'est 160 milliards d'euros qui s'évaporent chaque année, n'en déplaise à une partie de notre opposition acquise au dogme libéral. Voilà où se trouvent les véritables assistés qui rackettent les finances publiques. Ainsi, au lieu de réintroduire le chantage odieux du contrat de Cahors rebaptisé Contrat de confiance, véritable corset budgétaire privant les collectivités de leur marge de manœuvre, le gouvernement serait mieux inspiré de rétablir l'impôt sur la fortune et de revenir sur les exonérations de cotisations patronales octroyées par exemple à travers le CICE.

Rien qu'avec ces deux mesures, l'État parviendrait à récolter près de 30 milliards d'euros de recettes publiques chaque année. Même l'Association des maires de France s'est récemment fendue d'un communiqué alarmiste en réaction à la remise en cause de la libre administration des collectivités, en particulier des communes, qui se verraient imposer un seuil très restrictif dans leur budget de fonctionnement, au mépris d'une inflation galopante dont l'impact doit au contraire être pris en compte.
À ce sujet, les sénateurs communistes ont proposé que l'ensemble des collectivités bénéficient du bouclier tarifaire énergétique et de l'accès aux tarifs réglementés de vente dont elles sont privées depuis l'entrée en vigueur de la loi NOME sous le mandat de Nicolas SARKOZY.

Alors que les mastodontes de l'énergie tels Engie ou Total réalisent des profits gigantesques, cette mesure, en complément d'une baisse de la TVA à 5,5 %, permettrait de rétablir un minimum de justice pour les collectivités complètement à la merci des mécanismes spéculatifs du marché qui entraînent un doublement, voire un triplement des factures.
Comment y faire face alors que les recettes des collectivités stagnent ? L'augmentation ridicule de la dotation globale de fonctionnement : 0,8 % prévue pour 2023 est déconnectée de la réalité. Alors que tout augmente, quoi de plus naturel que d'indexer la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation ? À moins que le gouvernement ne cherche à utiliser cette dernière comme une taxe déguisée ?

Notre Ville a donc de sérieux défis à relever. Fort heureusement, la gestion rigoureuse exercée par la majorité ces dernières années a consolidé une situation financière saine, confirmée par les éléments du rapport d'orientation budgétaire.
Ainsi, la gestion active de la dette et les renégociations des taux d'intérêt ont permis de diminuer et de sécuriser le volume des emprunts, dont seulement 7 % sont à considérer à risque.

Cette réactivité, conjuguée à l'attention portée sur le renforcement de notre épargne brute, améliore sensiblement la capacité du désendettement de la Ville, inférieure à sept ans. La décision, certes délicate mais courageuse, d'une augmentation significative de la fiscalité en 2015 porte ses fruits, ce qui va être précieux pour affronter la période à venir.
Le chiffre satisfaisant de 15,45 % de taux d'épargne brute en 2021 n'est donc pas dû au hasard, même s'il convient de noter les efforts de maîtrise de budget de fonctionnement menés en parallèle.

Pour autant, ce serait une erreur de considérer ce résultat comme un acquis. Derrière ces chiffres, il faut évidemment se représenter ce qu'ils révèlent de l'action de notre municipalité, notamment à travers l'engagement de ses agents qui font vivre le service public au quotidien, en proximité dans nos quartiers. Notre groupe le réaffirme : c'est une fierté de participer à une gestion ancrée à gauche, qui n'est pas obnubilée par la diminution drastique du budget de fonctionnement constitué pour une bonne part par la masse salariale, restauration scolaire, prise en charge de milliers d'enfants via nos accueil loisirs ou nos crèches, politiques sociales de haut niveau, notamment via le formidable outil du CCAS qui permet par exemple à la puissance publique d'être très investie dans le domaine de la gérontologie, du handicap ou de l'assistance aux plus démunis à travers l'accueil jeune et l'accueil physique inconditionnel assuré au siège.

Ces quelques illustrations du rayonnement de nos services publics locaux sont à apprécier à leur juste valeur et d'autant plus au regard du désengagement de l'État et de l'évolution des besoins de la population qui doit pouvoir compter sur l'entité publique pour satisfaire ses besoins fondamentaux.

La revalorisation des salaires de la fonction publique territoriale, bloquée depuis dix ans, était un passage obligé auquel le gouvernement a finalement consenti et les luttes menées par les fonctionnaires n'y sont pas pour rien.
En revalorisant significativement le régime indemnitaire des agents de Clermont Ferrand, notre majorité est allée encore plus loin, ce qui était indispensable pour conforter les personnels dans l'engagement et ne pas dégrader l'attractivité de nombreux métiers exercés au sein de la collectivité. Car lorsque l'on observe la démographie des agents de la municipalité où les moins de 30 ans représentent seulement 10 % des effectifs, on mesure l'enjeu de réussir le passage de témoin entre les générations afin que l'attachement aux services publics reste une référence.

Pour nous, élus Communistes et Citoyens, il n'y a pas d'opposition entre budget de fonctionnement et d'investissement. Et même si l'impact d'une situation économique dégradée va vraisemblablement amener à des aménagements dans la programmation pluriannuelle des investissements, notre municipalité conserve le cap d'une transition écologique articulée autour des exigences sociales et de l'accompagnement du développement économique.

Outre les chantiers majeurs entrepris de pair avec la Métropole, par exemple d'installation du réseau de chaleur ou encore d'accélération de l'isolation thermique de nos bâtiments, à l'image du Centre Anatole France, notre majorité a annoncé fin septembre des mesures de sobriété.

Sans minimiser les conséquences pour la population et les agents de la Ville, il aurait été inconséquent de négliger le gain de 20 % d'économies d'énergie résultant entre autres, d'une diminution d'éclairage public entre minuit et 6 h du matin ou de baisse de la température de chauffe dans nos établissements.

Conscient des réalités et des contraintes qui pèsent chaque jour plus lourdement sur nos concitoyens en proie à des fins de mois de plus en plus difficiles, notre groupe n'en ressent pas moins le besoin de cultiver une visée émancipatrice qui passe par des batailles très concrètes et des réalisations innovantes.

Ainsi, les élus Communistes et Citoyens apprécient que les propositions qu'ils portent depuis de nombreuses années contribuent à la dynamique de notre majorité pour améliorer le quotidien de la population et rendre Clermont-Ferrand encore plus plaisante et facile à vivre.
Sans évacuer les questionnements, doutes et craintes liés à la transformation de notre agglomération à travers le projet InspiRe, notre groupe, via son adjoint aux transports, Cyril CINEUX, se félicite du succès de la gratuité des transports en commun le week-end qui contribue à faire évoluer notre rapport à la Ville, aux mobilités, au partage de l'espace public, au service d'une cité plus harmonieuse.

Une Ville plus protectrice et plus solidaire, avec la création du centre Gisèle Halimi pour accueillir notamment les femmes victimes de violences, les accompagner, les sécuriser dans la durée. S'il avait fallu attendre le département ou l'État sur ce sujet qui relève pourtant de leur compétence, rien n'aurait été fait. Et cet aboutissement trouve aussi son origine dans la persévérance des associations et d'élus, comme notre collègue Magali GALLAIS.

Enfin, nous ne pouvons dissimuler notre satisfaction de voir le modèle innovant de Centre de santé émerger à la Fontaine du Bac et, nous l'espérons, ailleurs, afin de développer l'offre de soins à l'échelle de la Ville et de l'agglomération et de contrecarrer le phénomène des déserts médicaux.

Ce serait faire injustice que de ne pas saluer le travail inlassable de notre collègue Sylviane TARDIEU à mes côtés, pour faire partager l'intérêt d'un modèle alternatif vis à vis d'une approche libérale qui a longtemps prévalu en médecine générale, mais qui n'est peut-être plus adaptée à l'inspiration de nouveaux praticiens.
Des projets irréalisables sans une stratégie foncière visionnaire pilotée par notre collègue Jean-Christophe CERVANTES, qui s'efforce de contenir la spéculation immobilière issue des dispositifs de défiscalisation en favorisant la réponse aux besoins en matière de logement, de services publics et de développement économique.

Ce débat d'orientation budgétaire nous donne donc l'occasion de rappeler l'importance fondamentale de nos services publics, qui ne sont pas une charge mais au contraire, un atout précieux dans les temps mouvementés que nous traversons.

M. le Maire :

Madame BARRAUD, avec pour objectif de battre le record de deux adjoints de votre camp cités.

Mme BARRAUD :

Je vais dire tout de suite que non, je vais m'en excuser auprès de mes collègues tout de suite, je ne vais citer qu'une élue dans mon intervention.

M. le Maire :

Génération.s, ça sera difficile, vous en ferez trois ou quatre.

Mme BARRAUD :

Mes chers collègues, merci. Merci pour cette présentation. Malgré la consolidation de nos recettes et la mutualisation renforcée avec Clermont Auvergne Métropole, cela fait maintenant quelques années que nous abordons les échéances budgétaires annuelles de nos collectivités avec un niveau croissant d'incertitude.

Les décisions de l'État quant aux dotations et aux ressources fiscales, la pandémie Covid, la crise en Ukraine et bien sûr la crise énergétique… Bref, tout ce que nous prenions pour des perturbations passagères et conjoncturelles prend de plus en plus l'allure d'un enchaînement de chocs, d'une crise globale écologique.
Nous entrons durablement dans un nouveau monde écologique et économique où toutes nos ressources sont plus rares et plus chères.

Puisque tel est le sujet de notre débat, nous devons adopter des principes et des orientations budgétaires durables. La première, la sobriété, dont nous n'avons jamais autant parlé que ces derniers temps, économiser les ressources, toutes les ressources et donc, les recettes. Et parce que la première des recettes, c'est d'abord la dépense évitée et qu'il ne s'agit pas de dépenser moins pour dépenser moins, mais de dépenser mieux et juste.

D'ailleurs, je tiens à préciser que cet exercice exige de nous une attention et un travail scrupuleux à Clermont-Ferrand mais partout et à toutes les échelles et à Clermont Ferrand, particulièrement difficile puisque nous n'avons pas, comme au Conseil régional, l'habitude d'avoir des repas à 1 000 € par personne avec un serveur individuel.

Deuxième principe, l'évaluation, afin de mesurer le coût global, financier, humain, écologique et carbone de chacune de nos dépenses. C'est d'ailleurs la condition même d'une sobriété bien menée. Cela peut sembler une évidence, mais nous ne pourrons réaliser que les économies que nous sommes capables de mesurer. Nous devons donc renforcer et déployer nos outils d'évaluation et de prospective et c'est là que je vais citer notre collègue Anne-Laure STANISLAS.
Alors, je m'en excuse auprès de mes autres collègues que je ne citerai pas, c'est pas pour autant que je ne les apprécie pas.

Troisième principe pour les temps qui viennent, celui d'une agilité, d'une capacité, d'un « adaptement » permanent et Madame CANALES l'a bien précisé tout à l'heure, nous allons devoir passer sans doute par un travail d'arbitrage politique budgétaire beaucoup plus long, beaucoup mieux lissé aujourd'hui que ce qu'on a pu voir précédemment, qui va nous obliger sans cesse à revoir nos investissements.

Et je tiens directement le lien avec le troisième, puisque notre dernier principe d'orientation budgétaire, c'est l'investissement qui reste, le carburant d'une transition que nous devons continuer d'anticiper et que nous anticipons toujours et subir le moins possible ce véritable mur qui se présente à nous.
Nous devons donc veiller à le maintenir dans un volume maîtrisable, évalué, mais conséquent au regard des enjeux. C'est d'ailleurs bien là tout l'enjeu paradoxal de la transition qui amène à nous s'endetter pour amortir la colossale dette écologique accumulée depuis deux siècles et dont nous commençons à peine à payer les annuités. Je vous remercie.

M. le Maire :

Madame MAXIMI ?

Mme MAXIMI :

Merci. Merci beaucoup. Je vais essayer d'être assez rapide parce que de toute façon, le débat, le vrai débat sur le budget aura lieu à la fin de l'année et là, on est dans un rapport d'orientation, un rapport d'orientation d'ailleurs...
Moi j'étais aussi assez surprise sur le peu de pages qui concernaient l'orientation locale et surtout… Alors je ne vais pas faire les mêmes critiques parce qu'on n'a pas la même orientation.
Et puis moi, quand je vois qu'Éric FAIDY vous félicite, ça ne me rassure pas sur ce rapport.

Ce que je veux dire, c'est que j'ai trouvé la rédaction, et c'est ce qui compte quand même dans une institution, c'est ce qui reste, c'est les délibérations qu'on présente, qu'on vote ou qu'on enregistre quand ce sont des rapports, j'ai trouvé ça très, très complaisant et je suis assez rassurée, en fait, de vous avoir entendu tout à

l'heure être plus critique vis à vis de ce que la Macronie nous prépare encore une fois pour les années qui viennent.
Parce que quand on regarde juste, et moi je suis alertée quand même sur le fait que, je le redis, c'est ce qui va rester quand on regarde, il n'y a pas de critique sur ce que nous prépare Emmanuel MACRON sur le pacte de Cahors : bon ben voilà, il y a le pacte de Confiance, c'est comme ça.

Non, en fait, ce n'est pas comme ça. Et moi, j'aurais attendu un rapport d'orientation budgétaire dans le contexte dans lequel nous sommes, beaucoup plus engagé parce qu'en tout cas, et ça va faire le lien avec ce qu'on disait tout à l'heure, sur une espèce de dépolitisation. Moi, je suis assez inquiète de ça.

Je me dis, les délibérations, c'est de la politique. Oui, il faut assumer et être pas d'accord avec ce qu'on nous prépare. Il faut l'écrire, il faut le dire, ça a été fait, mais il faut l'écrire. Et en fait ce n'est pas écrit dans votre rapport.

Et pour compléter après, sur un débat plutôt national, mais je pense que c'est important quand même, : « Ne pleurons pas avant d'avoir mal. » Monsieur FAIDY, ça fait cinq ans que nous avons mal en fait, par la gestion d'Emmanuel MACRON de ce pays, que ce soit dans le pays en général, les collectivités donc on sait, on sait, et on ne sera pas surpris sur ce qui va arriver.

Je trouve ça assez décalé de nous dire « Voilà, il faudrait attendre de voir parce qu'on ne sait pas en fait. » Si, on sait, et malheureusement nous savons très bien et nous savons très bien et malheureusement j'ai l'impression que nous allons aller encore un peu plus loin parce que ce pacte de Confiance, en fait, est plus dangereux encore que le pacte de Cahors : il va concerner plus de collectivités.

Et donc, enfin, je suis désolée, quand vous dites que les collectivités doivent participer à sortir les finances publiques, mais elles ne sont pas responsables de la situation aujourd'hui, des finances publiques nationales. Les collectivités votent des budgets à l'équilibre, contrairement à l'État. Et donc du coup, ce poids, ce mépris qu'on entend au niveau national de la majorité relative que vous soutenez, c'est assez choquant parce que non, les collectivités ne sont pas responsables, donc n'ont pas à être punies, sanctionnées, sermonnées, méprisées comme c'est fait aujourd'hui.

Et d'autant plus quand, effectivement, les députés rejettent quand même dans la loi de programmation des finances publiques, cet article qui demande à contraindre encore une fois les collectivités, c'est rejeté, c'est voté démocratiquement par les députés, donc ils ne sont pas d'accord avec ça et c'est réintroduit de manière discrète, mais quand même réintroduit par le 49.3

On en est au quatrième et ça, c'est quand même un mépris absolu en fait, des élus, mais des élus qui représentent ce travail-là.
Alors c'est peut-être un truc qui vous dépasse, mais en tout cas, c'est vraiment très, très grave ce qui se passe aujourd'hui. C'est grave d'un point de vue démocratique, mais c'est grave pour les conséquences dans les collectivités locales. Et ça, c'est quelque chose, je sais, qui fait accord entre notre groupe et la majorité municipale, c'est de dire que là on est dans une situation extrêmement dangereuse.

J'entends aussi les secousses du monde. Moi, j'entends tout ce discours de dire oui, il y a la guerre effectivement qui dure, il y a la crise Covid, mais il y a aussi un système politique, un système économique qui fait que ça existe tout ça. C'est pas juste la guerre, c'est pas juste la crise Covid, c'est aussi un système capitaliste et très libéral aujourd'hui qu'on voit dans nos institutions qui fait qu'on en est arrivé à cette situation-là.

Enfin, l'augmentation des prix, c'est la guerre qui a bon dos, il y a des profiteurs de guerre, des profiteurs de crise et ça fait qu'aujourd'hui on en est à cette situation.

Une dernière chose pour Monsieur FAIDY : quand on nous dit que tout est bien fait, je rappellerai juste que le budget qui a été passé en force par le 49.3 et qui va revenir bientôt, c'est le budget le plus austéritaire depuis

20 ans. Le dernier budget aussi austéritaire, c'était Nicolas SARKOZY tout de même. Donc là, on se rend bien compte de ce qui vous inspire et de ce qui vous construit dans votre politique. Et ça, c'est très dangereux évidemment pour les collectivités.

Alors je vais quand même en rajouter quand même sur François HOLLANDE qui a lui aussi bien aidé parce que quand même, ça manquait un petit peu, à faire mal aux collectivités. Mais ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est que des collectivités aussi s'engagent et s'emparent de ce débat-là et ce que fait l'AMF et quand moi, je lis la délibération qui est rédigée aujourd'hui, je me dis que l'AMF à côté est hyper radicale et révolutionnaire, c'est ça qui est un peu inquiétant, donc j'aimerais bien que la ville de Clermont puisse aussi porter des délibérations, des rapports qui montrent réellement les inquiétudes, parce que pour l'instant, à l'écrit, ce n'est pas ce que je vois.

Je ne vais pas aller plus loin, mais on sera évidemment très présents dans le débat au mois de décembre sur le vote vraiment du budget de la ville de Clermont.

M. le Maire :

Merci Madame. Avant de donner la parole à Madame AUDET, parce que je ne voudrais pas que mon intervention résonne dans le vide, je voudrais tout de suite, Madame MAXIMI, apporter un point d'éclaircissement sur votre introduction que d'ailleurs Monsieur LANDIVAR avait dit aussi tout à l'heure, et je voudrais juste le dire pour que les choses se clarifient bien entre nous, parce que j'ai tendance à imaginer que pendant deux ou trois ans, vous allez faire entendre cette petite musique, comment je pourrais dire, d'ambiguïté me concernant, bien sûr.

Vous parlez de dépolitisation, Monsieur LANDIVAR a parlé du refus de l'opposition gauche/droite. Vous parlez même à mon endroit de complaisance, en tout cas dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, de complaisance avec le gouvernement, de complaisance avec MACRON. Jusqu'à quand faudra-t-il, depuis la naissance de cette aventure macroniste à laquelle je n'ai jamais ni souscrit ni adhéré, combien de temps faudra-t-il pour que vous cessiez de tenter de m'accoler à ce qui vous semble pour vous une forme d'infamie et que vous reconnaîtrez – pour vous j'ai dit – et que vous reconnaîtrez simplement ma rectitude, ma cohérence et mon maintien depuis toujours au camp de la gauche.

Depuis la Révolution française, Madame, il y a deux gauches dans ce pays. Nous ne sommes pas tous les deux de la même : vous êtes d'une gauche radicale, moi je suis d'une gauche de gouvernement humaniste. Oui, non, pour l'instant, je n'ai pas vu beaucoup gouverner.
Et donc, cessez de tenter en permanence de me qualifier ou d'essayer de faire accroire l'idée que vous seriez de gauche et que nous serions, simplement, nous, comment dirais-je… tentés systématiquement par le trouble.

C'est une histoire vieille comme la gauche et donc moi je suis assez rodé à ça. Vous savez, quand on a été rocardien dans les années 90, Madame, on ne craint pas le problème du procès de la gauche américaine ou de la gauche de l'aile droite de la gauche.
Mais je voudrais juste, pour que vous ne doutiez pas et qu'on se ramène les uns et les autres à juste proportion, vous rappeler, Madame, que sans moi et mes amis, vous ne seriez pas aujourd'hui députée.

Brouhaha sur les bancs.

M. le Maire :

Eh oui, puisque, Madame, vous me suspectez de connivence, je reprends, ou de complaisance avec MACRON, je vous renvoie aux positions que j'ai tenues dans mon organisation politique, y compris à son Conseil national et de ce que j'ai fait pendant cette campagne. Donc, Madame, pour l'instant de complaisance, c'est plutôt avec vous, que j'en ai. Quelques fois, je peux m'en repentir quand je vous vois aussi agressive à mon endroit, mais je le dis pour que les choses soient bien au clair, hein.

Vous pouvez ne pas être d'accord avec la gestion de cette... Non, non, mais regardez, je le dis avec beaucoup de... J'apprends, à force de vous côtoyer, je fais comme vous maintenant. Je dis des méchancetés avec le sourire, ce qui me rend plus aimable. Vous savez, c'est un conseil que m'aviez donné. Et donc j'apprends beaucoup de vous.

Et donc, je dis juste parce que c'est très important à mes yeux, vous avez le droit de ne pas être d'accord avec cette municipalité. Vous avez même le droit de critiquer ce ROB. Mais vous ne pouvez pas commencer l'introduction en laissant entendre que je suis vendu à quelque chose auquel je n'ai jamais été vendu nulle part. Si, vous avez parlé de complaisance avec MACRON et vous confondez quelquefois la courtoisie, le débat démocratique apaisé, vous le confondez avec le ralliement.

Et donc, je vous dis qu'à ce titre-là, je vous rappelle que pour l'instant, si on doit regarder la génétique ou l'ADN de mes positions politiques, à ce compte-là, depuis la naissance du Macronisme, je n'ai fait que soutenir la gauche, voire même vous-même. Nous pouvons revenir au débat. Madame AUDET ?

Mme AUDET :

Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Ne me faites pas repentir, c'est ça que je dis. Ça pourrait me tenter.

Mme AUDET :

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme l'a rappelé Marion CANALES et de nombreux intervenants dans cette assemblée, ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile pour les finances publiques locales.

Les crises successives et la politique nationale, la hausse des coûts de l'énergie, des matières premières grèvent de plus en plus nos dépenses. Il y a fort à parier que cette situation ne fasse qu'empirer. En ce sens, il nous est proposé de poursuivre notre réflexion sur les pistes d'économies à réaliser, ce qui semble parfaitement compréhensible et cohérent avec nos objectifs de sobriété. Reste à savoir lesquels.
Nous sommes aujourd'hui à l'heure des arbitrages parfois complexes entre des dépenses prioritaires qu'il nous faut sanctuariser, voire renforcer, pour sauvegarder notre action dans les domaines les plus stratégiques, et celles qui le sont moins. En conscience, le groupe Génération.s se tient prêt à assumer un budget 2023 ambitieux, résolument tourné vers les transitions sociales et écologiques impératives au dépassement des crises actuelles et futures. Les Clermontoises et les Clermontois nous ont donné mandat sur la base d'un programme clair, de gauche, avec pour ligne directrice de réaffirmer la place de la nature en ville.

Par conséquent, nous aurons à poursuivre nos investissements en faveur d'une meilleure adaptation de notre Ville au dérèglement climatique, à renforcer nos efforts de renaturation, nos politiques de rénovation thermique, des équipements publics, à promouvoir les mobilités douces et les opérations d'urbanisme adaptées aux enjeux actuels.

Nos politiques doivent également s'articuler autour de notre plan de sobriété énergétique, en particulier en ce qui concerne la rénovation thermique. Nous serons attentifs à ce que nous conservions une attitude volontariste sur cette question, levier essentiel à l'atteinte de notre objectif de diminution de nos émissions de gaz à effet de serre de 4 % par an.
Au-delà des investissements de la Ville, la sauvegarde de nos services publics revêt un enjeu majeur dans le prochain budget.

Compte tenu du contexte actuel, de nombreux habitants verront leur situation se dégrader et il sera de notre responsabilité d'apporter une réponse forte pour les plus précaires, tout comme la décision prise de ne pas augmenter le tarif des cantines alors que d'autres collectivités l'ont fait, poursuivre nos soutiens au tissu associatif et à l'économie sociale et solidaire, aux centres de santé, à la lutte contre la précarité des jeunes, aux activités du CCAS est indispensable car constitue l'essence même du principe de solidarité qui anime l'action municipale.

Également, nous tenions particulièrement à réaffirmer notre souhait de perpétuer nos politiques en faveur de la jeunesse. Conforter d'une part la place de l'école et l'accès à une éducation de qualité pour les plus jeunes dans un cadre de vie sain et apaisé, mais aussi les dispositifs extra scolaires pour que toutes et tous puissent s'ouvrir au monde et s'élever au bénéfice d'activités culturelles et sportives accessibles au plus grand nombre.
Rappelons que Clermont-Ferrand, comme bon nombre d'autres métropoles, est frappée par la paupérisation toujours plus importante d'une partie de sa population.
Nous devons penser nos politiques en ce sens. Ce sont ces mêmes politiques qui créent ou recréent du lien dans notre Ville et nous privilégierons toujours ces liens à leur coût.

Bien entendu, la faculté à financer nos politiques publiques animera nos discussions pendant le reste du mandat. La hausse des dépenses liées à l'inflation et les pertes de marges de manœuvre qui en résultent pour les collectivités est plus qu'inquiétant.
À un moment où l'échelon local est réaffirmé dans son rôle d'acteur central de la bifurcation écologique, nous pouvons également regretter l'ingérence de l'Etat qui peut remettre en cause le principe de libre administration des collectivités. Ce frein, conforté par l'austérité bientôt imposée par le retour du contrat de Cahors, nous amène à redoubler d'efforts pour maintenir les projets essentiels pour Clermont-Ferrand et ses habitants. Quoi qu'il en soit, nous serons tôt ou tard amenés à prioriser nos actions et, à cet égard, mobiliser les outils d'analyse desquels nous nous sommes dotés, tels que la critérisation écologique et sociale ou encore le budget carbone en 2023 pourraient se relever particulièrement pertinents. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci Madame. Madame MAXIMI ?

Mme MAXIMI :

Oui, merci. J'avais pas prévu de reparler mais je vais quand même me permettre de vous répondre rapidement parce que je pensais avoir fait une intervention pour le coup, plutôt modérée vis à vis de ce budget, en renvoyant justement le débat en décembre et en étant plutôt du côté des défenses des collectivités.
Alors il y a une conflictualité qui vous manque peut-être, mais ça viendra en décembre. Soyez patient, on sera bien là. Mais sur la question, quand j'ai parlé de complaisance, j'ai pris des précautions et j'ai parlé, oui, de la rédaction, effectivement, et je le redis, qui me semble assez complaisante. Ce n'était pas une attaque personnelle, c'est un constat et que j'ai d'ailleurs atténué en parlant de la prise de parole de l'Adjointe aux finances qui est justement pour le coup bien plus engagée vis à vis de ce rapport que ce que j'ai pu en lire. Donc voilà ce qu'était mon intervention.

Ensuite, bon, du coup, ça devient un peu ridicule d'essayer de cliver là-dessus et de dire qu'une élection est liée… Je suis persuadée qu'une élection est toujours liée aux dynamiques d'unions que nous construisons et donc du coup, tout le monde est assez responsable et partout où nous avons pu gagner collectivement et ensemble, je pense que c'est justement la participation de chacun et chacune et pas juste un individu qui aurait fait changer les choses.

Et une dernière chose, sur la complaisance vis à vis de MACRON, je ne pense pas non plus avoir dit ça pour vous. Et sur la question de la dépolitisation, je suis désolée, oui, je maintiens mes propos sur ce que vous avez pu dire au début du Conseil sur la question métropolitaine, non pas pour être en désaccord, mais je pense – et ça a toujours été ma position, on en a déjà discuté depuis de nombreuses années – la création de la

Métropole, pour nous, est un problème, notamment dans la façon dont a été conçue cette cogestion et ça, on continuera à le dire.

Pour nous, c'est un problème et ça dépolitise les débats et ça c'est mon orientation à moi. J'ai le droit de le dire ici, je suis élue comme vous, donc je continuerai à le dire et que ça vous plaise ou non dans tous les cas. Et voilà, donc, ce n'était pas une intervention que j'aurais voulu faire mais qui était nécessaire, vu votre réaction un peu excessive à pas grand-chose.

M. le Maire :

Merci. Madame CANALES ?

Madame CANALES :

Alors, sur la forme de ce rapport d'orientation budgétaire, la première remarque, puisqu'elle a été partagée par tous les intervenants hors de notre majorité, alors, un rapport d'orientation budgétaire, l'objectif, déjà, c'était de vous donner plus d'informations puisqu'on en manquait. Bon, on en a données plus.

Ensuite, les orientations budgétaires, même si évidemment la majorité se doit d'anticiper, de travailler un peu en masqué, en attendant cette séance du Conseil municipal, on est censés discuter des orientations et nous, censés vous livrer des éléments objectifs, factuels de contexte qui manquaient parfois dans les autres présentations de rapports, que nous avons ajoutés cette fois-ci.

Éléments de contexte auxquels s'additionne le rapport de la ville en transition pour vous donner d'autres éléments de projections et ce, afin de débattre de pistes d'orientations qui nous permettent d'ici à décembre de bâtir, en fonction des propositions votées ou non, de bâtir ensemble un budget.
Bon, on n'a pas attendu ce soir pour s'y mettre naturellement, c'est notre devoir et c'est une projection. Mais je suis un peu surprise que les membres de la Commission des finances qui ont assisté ne m'aient pas fait de demande de délibération modificative pour le Conseil, je suis navrée, parce que ça arrive souvent, demande de précisions : il faut rajouter ci ~~si~~, il faut rajouter ça...

On a eu un débat extrêmement riche en Commission, à aucun moment, Monsieur BONY, Monsieur FAIDY, vous ne m'avez dit : « Il y a quatre pages alors qu'il y en a 36. »
Non, ça n'a pas du tout été… Au contraire, on a plutôt eu des discussions constructives sur ces orientations et le contexte qui pèse beaucoup.

La deuxième chose, c'est que nous, on vous livre des pistes, on vous livre des pistes plus que sérieuses, des pistes qui sont non seulement des ambitions et des objectifs, mais aussi des contraintes. Quand on vous parle de dire que oui, on va pour tout faire, dégrader un ratio qui est celui de l'épargne nette et dont on parle systématiquement à la fin du bout du bout, c'est toujours au compte administratif, quand tout est fait.
Donc je trouve que c'est quand même une piste qui est importante parce que ça garantit quand même aujourd'hui de ne pas augmenter les impôts et de continuer à maintenir cet engagement qui n'est pas un engagement facile au regard de toutes les décisions, de toutes les collectivités qui sont prises actuellement dans toute la France.

On vous propose de ne pas jouer sur les tarifs des cantines, enfin, qui touchent tout le monde, tous les petits Clermontois et donc, tous les parents qui y ont accès. Il y a plus de 6 500 repas par jour, il y a plus de 9 300 élèves.
On vous propose de ne pas toucher le stationnement qui concerne aussi énormément de monde. Donc c'est une orientation. En attendant, on vous dit qu'on continuera à faire des choses pour lesquelles on s'est engagés, en répondant : « Je n'ai pas d'orientation » ni sur la méthode : comment on parvient à faire tout ça si vous êtes d'accord ? Ni sur : Est-ce que c'est bien ? Est-ce que ce n'est pas bien ? Est-ce que oui, vous êtes d'accord pour qu'on ne touche pas aux tarifs du stationnement ?

Ça peut être une question qui peut être posée. C'est quand même je trouve, un procès qui est assez difficile et entendable parce que ce rapport d'orientation, il a pour objectif de vous donner des choses factuelles et c'est ici qu'on en discute.

La deuxième chose, c'est que quand on parle des dépenses de fonctionnement, régulièrement dans tous nos ROB, on a beaucoup, beaucoup insisté sur : « Faites des économies, faites ceci, faites cela. »
Bizarrement, on n'en a pas beaucoup entendu parler aujourd'hui et notamment, je suis désolée parce que là, on fait peut-être un peu de la pol pol de votre part, Monsieur BONY, parce que les dépenses de communication, de repas et de festivités aujourd'hui, elles n'ont pas été abordées dans ce débat d'orientation budgétaire, mais volontairement.

Mais oui, je suis désolée, mais ça fait partie d'un débat parce que Madame MAXIMI dit que je ne fais pas assez de politique, mais c'est aussi renvoyer aux uns et aux autres les propres turpitudes des uns et des autres : le gouvernement, les repas de Laurent WAUQUIEZ, ça fait partie de ça. Je suis désolée, ça tombe là et ça tombe comme ça mais je vais le dire parce que personne ne l'a dit, personne n'a dit que le gouvernement, donc la majorité de droite à l'Assemblée nationale, n'a pas voulu bloquer les prix des biens de première nécessité, n'a pas taxé les yachts.

Alors Monsieur BONY, vous me parlez des contribuables qui font un effort et qui sont ceux qui nous apportent de la recette, les propriétaires fonciers puisqu'on n'a plus que ça, donc les propriétaires fonciers qui nous rapportent 6 millions de recettes, je reviendrai sur l'addition, taxation des yachts ? non ! Taxation sur les super profits qu'on a partagés ? non ! Augmentation des moyens de la lutte contre la fraude fiscale qu'on a beaucoup fait au cours du gouvernement HOLLANDE à l'époque de Michel SAPIN, parce que de temps en temps, il faut rappeler aussi les trucs qui marchaient ? non !
Le rétablissement de l'ISF ? non ! La revalorisation des bourses étudiantes en fonction de l'inflation ? non plus !

Après, vous me parlez du pouvoir d'achat de nos fonctionnaires de police municipale. Oui, Comment ça se fait ? Vous, Monsieur PILAUD, vous Monsieur le Maire ?

Ils n'ont pas bénéficié du RIFSEEP, ils ont bénéficié de l'indemnité d'administration et de technicité parce qu'ils ne sont pas dans ce régime. Ils ont bénéficié de l'indemnité spécifique sur la brigade de soirée parce que c'était une nouvelle compétence.

Personne non identifiée :

Dites la vérité !

<u>Mme CANALES :</u>

Voilà, je suis désolée, je vous réponds en même temps que… Donc, tout ceci faisant partie du tout, ça fait partie aussi de ce débat puisqu'on parle aussi du débat national. On en a largement parlé sur la DGF, mais la DGF, elle pourrait être à un milliard si on taxait les superprofits, si on rétablissait l'ISF, tout ça et ça a donc des conséquences sur la Ville, je vous le dis.

Alors pour revenir aussi sur les dépenses de fonctionnement et nos agents sur lesquels, Monsieur FAIDY, vous êtes revenu ; sur ce taux d'absentéisme, sur en fait, qu'on ne va pas encore assez loin, et que finalement, encore heureux que le gouvernement ait revalorisé le point d'indice parce que sinon qui l'aurait fait, etc.
Moi je veux quand même vous dire qu'on fait un énorme effort avec nos services pour être au plus juste de l'intervention municipale, d'avoir des agents de la ville de Clermont qu'on revalorise, qui sont au service et qui font des métiers souvent difficiles. Et pareil, je refais un peu de popol, je vous rappelle juste que dans le même temps, une catégorie de personnes en France à laquelle j'ai appartenu, donc je le dis en toute simplicité, pendant ce temps-là, à l'époque du gouvernement CASTEX, il y a 600 collaborateurs de cabinets ministériels,

dont j'ai fait partie, qui ont été recrutés dans le même temps et ça, ça ne fait jamais partie aussi, des grands sujets d'économie de fonctionnaires etc., C'est pas sur ceux-là que ça tombe.

La deuxième chose, quand vous parlez du budget d'investissement, Monsieur BONY, qui est en berne, le budget d'investissement, je ne peux pas vous laisser dire qu'il est en berne parce que ça laisserait dire qu'on a des objectifs énormes, qu'on ne fera pas parce qu'on est contrit. On vous l'a dit, ce budget d'investissement, vous pourrez toujours dire, et je reprends la formule de Monsieur CINEUX, dans tous les comptes administratifs qui vont arriver, on a fixé un cap de 26 millions d'euros d'investissement parce que c'est un cap soutenable pour la Ville et parce qu'il correspond au déploiement d'investissements de proximité.

On ne fera plus 45 millions d'euros d'investissements annuels. On l'a déjà dit lors de la PPI et on le redit : ces 45 millions d'euros, c'était parce qu'il y avait la Scène nationale, c'était parce qu'il y avait des grands projets tel que le Marcombes. On revient à des niveaux de proximité d'investissements, donc par conséquent des investissements qui sont moins chers.

Par ailleurs, je tiens juste à dire que tout est dans tout : l'investissement, les collectivités territoriales sont les plus gros pourvoyeurs d'investissements, ce qui a un effet énorme sur la relance et sur le dynamisme de la Ville. Plus on touchera les collectivités territoriales au cœur, plus on les contraindra, plus ça jouera sur cette dynamique de la relance.

Pour ce qui concerne les points de Monsieur FAIDY mais qui ne concernent pas le ROB mais je vais en parler comme ça on aura fait la DM qui est bien après le Conseil municipal :
Vous parlez de beaucoup de points que vous avez identifiés dans les APCP Alors je sais que les APCP, les autorisations de paiement et crédits de paiement, c'est assez pénible à maîtriser et assez compliqué. Les APCP, ça n'a que pour ambition de caler la réalité de l'année, donc là, la fin de l'année 2022 avec l'exécuté, et de reporter, soit ce qu'on a fait et ce qu'on a bien fait, donc par exemple les études du Petit Vélo, il n'y avait pas besoin de mettre les 10 000 € supplémentaires donc on ne les met pas, les études du Petit Vélo, puisqu'il y en a d'autres.
Les 20 000 pour la Scène nationale, il n'y avait pas besoin de le faire, donc on ne les met pas parce qu'il y a aussi ça : ce n'est pas que des choses qu'on décale, il y a des choses qu'on enlève parce que ça a été fait.

Quand vous parlez de, par exemple, je reprends ma fiche parce que ce n'était pas le bon rapport ; quand vous parlez du remplacement des chaudières à fioul, c'est des études qui prennent un peu plus de temps parce qu'il y a des choses qui sont peut-être parfois plus complexes, elles sont juste reportées.
Quand on change une chaudière à fioul, je ne sais pas, quand on changera le peu qui nous reste, on a 500 points de chauffage, il en reste neuf ou dix. Donc sur les 500 points de chauffage, faut quand même rappeler la masse que ça concerne, on n'est pas quand même chauffés au fioul à la ville de Clermont, mais quand on doit le faire au Buron et qu'il faut faire après des travaux, des études parce que c'est plus compliqué de la changer là que dans un autre coin, eh bien c'est des réajustements.
Vous voyez, devant vos APCP, il y a à chaque fois 2022, 2016... Donc par exemple le Marcombes, les crédits de paiement sont augmentés en 2022 de 130 000, parce qu'en fait, on termine, donc on enlève ceux de 2023, on rephase parce qu'en fait, ça y est, c'est terminé.

Quand on va sur – parce qu'il faut tous les faire – le château des Vergnes, en fait, c'était initialement des travaux et puis il y a eu un autre projet d'accueil de l'espace donc il y a des choses qui s'annulent parce qu'il y a des projets qui sont dans la PPI et dans d'autres lignes que ces autorisations de paiement qui datent de 2017. Donc on se remet en phasage avec notre PPI et la réalité.

C'est pareil pour les unités de préparation culinaire. En 2017, on avait fixé des objectifs, etc. On a fait des travaux et on s'est aperçu que nos unités de préparations culinaires, ça suffisait pour le moment. Donc on rephase. En fait ce sont des rephasages pour coller à la réalité des exercices budgétaires mais aussi de la réalité des projets qui avancent, qui se décalent parfois parce que oui, ça arrive.
Monsieur BONNET, je le recite l'a dit : il y a une complexité aussi, des choses à faire et des phasages. C'est pareil pour Saint-Jean : quand on a l'ambition de passer en concession, on rephase ce qu'on avait anticipé

parce que justement, c'est par la SPL et non par la Métropole, il n'y a rien qui va être envoyé qu'on va passer et donc, on rephase.

Donc tout ça, je vous le dis, c'est pas qu'on tire un trait comme ça, à la faveur d'une décision modificative, c'est un suivi et c'est justement des outils de pilotage compliqués mais qui nous permettent d'avoir fait des autorisations de paiement que l'on doit mettre en face de nos crédits de paiement mobilisés à la fin de l'année 2022 parce qu'il faut que notre budget soit sincère et réel à la fin de cette année 2022.

Je veux aussi revenir sur ce que vous avez dit, la Maison des sports, Monsieur FAIDY, parce que vous en avez parlé. Après, j'arrêterai, j'aurai à peu près répondu à toutes vos questions.
La Maison des sports, ça ferme demain. C'est un énorme chantier, c'est un énorme chantier. C'est un énorme bâtiment de la Ville qui accueille énormément de public.
On a fait l'année dernière, 300 000 € de travaux d'électricité, précisément pour mettre des leds pour baisser la consommation énergétique, c'est d'ailleurs passé en commission d'appel d'offre en milieu d'année.

Et enfin, sur votre proposition, parce que vous avez fait une proposition d'orientation budgétaire qui est celle de décaler le budget ; moi, cette proposition, je ne la partage pas et on est nombreux à ne pas la partager parce que les associations, les associations, on les paye en début d'année et pour beaucoup, ce paiement permet d'attendre le paiement du Département qui a toujours été sur une logique de budget en mars. Je ne demande pas au Département de voter son budget en décembre, mais ça a toujours été cette logique et c'est la raison pour laquelle on maintiendra ce budget en début d'année et que ce n'est pas une orientation budgétaire que moi je souhaite qu'on retienne.
Mais on peut en reparler et en re-reparler, mais c'est une orientation budgétaire, c'est la seule que vous nous avez livrée finalement. Moi, je ne veux pas arriver parce qu'on pourrait vous présenter un pré-budget. Ce n'est pas l'objectif de ce débat d'orientation budgétaire.

Vous avez le droit de dire non, vous avez le droit de dire : « Il faut aller plus là-dessus, il faut aller plus là-dessus. » Monsieur BONY, justement, vous avez dit : « C'est pas assez ambitieux sur la sécurité. » Alors, c'est pas assez ambitieux sur la sécurité, c'est jamais assez ambitieux sur la sécurité dans vos propos.
Ça, c'est une orientation budgétaire que vous livrez. Simplement, on fait la brigade de nuit, on met des personnes présentes pour accompagner la tranquillité publique, on le fait. On déploie également des caméras pour assurer la tranquillité publique. Après, c'est toujours le même discours mais je le redis : ce n'est pas qu'une compétence de la Ville.

Et je vais vous dire ça pour une simple et bonne raison. Valérie PECRESSE a été épinglée à la Chambre régionale des comptes dans sa gestion des lycées, et notamment parce qu'il y avait une petite surenchère sur la sécurité qui n'est pas de la compétence de la gestion des lycées de la Région. Donc moi je veux bien, mais il y a un moment donné, on ne peut pas faire plus de surenchère, il faut avoir et on l'a fait, le contrat de sécurité et il faut aussi des effectifs de police nationale. On n'arrête pas de le dire, mais je le redis aujourd'hui. Ah ben oui, ben on ne sera pas épinglés.

L'addition que je veux revoir avec vous, Monsieur BONY c'est que vous nous dites en gros : « Vous avez des recettes énormes à la ville de Clermont. Sur les 179 millions, il y a 6 millions de recettes supplémentaires, 6,6 millions de recettes supplémentaires du contribuable propriétaire payant donc des impôts fonciers aujourd'hui par, non pas la hausse des taux, mais la revalorisation des bases calculées sur l'inflation. » Ok. Ben oui, je l'ai dit, c'est une recette qui sera dynamique et qui nous rapportera six et quelques millions d'euros.
Et en face, vous dites : « Ça suffit quand même pour payer toutes les dépenses dont vous nous avez parlé, arrêtez d'être catastrophiques. » en gros. Mais l'addition, elle n'y est pas, le compte, il n'y est pas.

Personne non identifiée :

Propos inaudibles

Mme CANALES :

Mais vous avez cité la hausse des dépenses de fluides, d'énergie. On a déjà une partie, mais on va arriver à près de 8 millions.

Personne non identifiée :

Propos inaudibles

Mme CANALES :

Les charges de personnel, c'est plus de 5,6 millions. Il ne nous reste qu'un million. Les cantines : 40 % d'augmentation des prix. Et vous le savez aussi, Monsieur BONY derrière, je ne vous ai pas fait l'addition de tout mais quand je vous dis qu'il y a une hausse, il y a une hausse de tout : des matériaux, etc. et, vous le savez, en commission d'appel d'offres, on a une hausse dans nos marchés publics de plus de 13 millions d'euros pour payer ce qu'on avait payé avant à d'autres niveaux.

Donc vous voyez bien que bien sûr que ça va nous aider ; heureusement, et heureusement qu'il y a les dotations de l'Etat et heureusement qu'il y aura cette fiscalité dynamique, malheureusement pour les propriétaires fonciers. Mais je ne peux pas vous dire que ça, ça va simplement faire l'addition et que voilà, c'est le contribuable qui va assumer tout. Non, la Ville, on va prendre notre partie, notre institution, notre Collectivité prendra le parti d'assumer aussi ce coût, ce n'est pas simplement par la revalorisation des bases qu'on y arrivera.

Et puis après, il y a autre chose quand même que je veux livrer à Madame MAXIMI. L'année dernière, vous aviez posé une question importante dans ce débat d'orientation budgétaire : « Mais vers quels groupes sociaux se tournera votre budget ? »
C'était la question que vous aviez posée et j'espère avoir fait la démonstration qu'en augmentant pas nos tarifs principaux des services publics et en gardant un taux d'imposition identique, c'est à dire 0 % d'augmentation et en augmentant notre participation au CCAS, personne n'en a parlé et j'ai une petite pensée pour Florent NARANJO qui en a régulièrement parlé et qui le demandait régulièrement et personne n'en a parlé : on vous propose d'augmenter notre aide au CCAS, mais je sais pas, j'espère que vous retenez cette orientation puisque c'est un effort que l'on pose dans un moment de difficultés sociales importantes. Donc voilà, c'est une orientation qui a été longuement appelée, on n'a jamais baissé notre budget au CCAS quand d'autres villes le faisaient, beaucoup d'autres villes au début du mandat l'ont fait.

On avait eu d'ailleurs, un long débat là-dessus et c'est une orientation qu'on vous a proposée. Donc voilà vers quels groupes sociaux ? J'espère que j'aurai répondu à votre question de l'année dernière avec ces orientations budgétaires pour le budget 2023.

M. le Maire :

Merci Madame. Je ne ferai pas de conclusion générale. Je considère que la conclusion qu'a faite Marion CANALES est suffisante.

Je voudrais juste attirer votre attention sur la question, j'y suis extrêmement opposé à titre personnel, sur la question du budget au mois de mars, et j'irai jusqu'à dire que tant que je serai maire, c'est une formule que je n'utiliserai jamais.
D'abord, je voudrais juste expliquer que cette tentation, elle arrive régulièrement tous les quatre, cinq ou six ans, souvent dans les moments où les choses sont tendues et difficiles. Et donc, c'est une forme de, comment dirais-je, d'astuce technique qui est imaginée par certains pour se donner plus de temps et pour faire les choses.

Elle a trois problèmes essentiels. Le premier, c'est qu'il ne faut pas oublier qu'entre le vote du budget et le mandatement, dans les associations notamment, il y a au moins un mois de procédure. Quand vous votez un budget en mars, il y a des villes qui le font, il y a des communes d'ailleurs de la Métropole qui sont sur le budget en mars, mais ils sont plus petits que nous et chacun fait comme il veut chez lui.
Ça veut dire qu'en gros, vous allez voter ça autour du 15 ou 20 mars parce que c'est toujours en milieu de mois. Et donc ensuite, le mandatement c'est fin avril, début mai. Et le problème c'est que, en fait, la moitié de l'année d'activité des associations est passée. Comme vous avez de plus en plus de budgets qui sont votés tardivement par certaines autres collectivités ou que les mandatements, y compris des subventions de l'Etat sont …
Aujourd'hui les présidents d'association nous le disent tous, tous, tous, tous. Et pour avoir été longtemps à la culture, c'est un secteur… Ils étaient absolument ravis qu'on soit les premiers à payer dès janvier, après le mois de mandatement. Parce que sinon, c'est eux qui font les banquiers pour les collectivités. Pour cette raison, ça n'est pas vertueux.

Deuxième raison : nous avons enclenché après, parce que c'est très coûteux, une dynamique de budget ; vous l'avez vu : on commence en fait en juillet avec la lettre de cadrage du maire. Ensuite, les premiers arbitrages en septembre/octobre, les conférences budgétaires des adjoints…
Enfin, c'est pas quelque chose qui s'imagine comme ça et nous avons derrière, dès qu'on a fini, décembre, en fait, même s'il y a un peu de… ça se chevauche. Nous, on entame la campagne budgétaire métropolitaine qui, elle, est votée en avril. Donc, si vous voulez, si les deux étaient concomitants, ça serait un travail effroyable en termes de… pour les élus : des conférences de tous les côtés, deux budgets à faire en même temps. Donc c'est le deuxième problème que je vois.

Et le troisième problème, c'est qu'en fait comme c'est souvent imaginé, mais c'est pas un procès parce qu'on s'est toujours posé cette question, comme c'est souvent imaginé dans un moment où c'est tendu, c'est qu'on pense qu'on va avoir plus de temps. Mais l'annualité budgétaire, c'est un one shot, c'est à dire que la première année où vous décalez, on se donne trois mois de plus. Mais en fait après, vous êtes tout le temps en mars, simplement vous décalez le calendrier, pour nous et pour les services, vous ne changez rien.

Au lieu de faire une lettre de cadrage en juin, vous la ferez en septembre, au lieu de faire les conférences budgétaires en octobre, vous les ferez en décembre, au lieu de faire le ROB en décembre, vous le ferez en janvier et voilà.
Et donc en fait, au bout d'une année, ça n'a pas beaucoup d'intérêt, ça ne change plus grand chose. La seule chose, pour être honnête intellectuellement, qui était effectivement… qui tente et qui explique que beaucoup de collectivités peuvent avoir ce choix-là, c'est que la connaissance de la loi de finances est plus affinée et que donc, on est moins dans les choses...

Mais en réalité, enfin en tout cas d'expérience, puisque je suis élu depuis 95 et j'ai toujours connu ça en décembre et je dois reconnaître qu'on s'est jamais plantés et que quand même, les questions de la loi de finances, même si il y a des difficultés, même s'il y a des choses, c'est assez connu. Comme maintenant, il y a le 49.3, ça va vite et il n'y a pas de problème, et pour la réalisation des investissements, c'est compliqué.

Donc voilà, moi je suis très, très réticent, opposé, c'est sûr et en tout cas, peut-être qu'un jour, des successeurs prendront cette décision. En tout cas, moi je ne le ferai pas.

Très bien. Alors on vote là, je vous rappelle, mais c'est pas sur le contenu, c'est sur le fait que le débat s'est tenu donc il faut appuyer. Oui, Madame, il va appuyer pour vous. Il ne faut pas exporter les habitudes de l'Assemblée.
Allez, on vote, c'est un vote électronique dont vous appuyez sur les petits boutons sur votre côté. Donc je rappelle qu'on vote sur pas le contenu mais sur le fait que ça s'est tenu.
Très bien, je clos le vote. Donc il y a bien eu un débat. En tout cas, vous êtes 55 à l'affirmer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

en conformité avec le code général des collectivités territoriales, de prendre acte de ce débat à travers une délibération.

TOTAL VOTANTS :	55	= 49 Conseillers Présents	+	6 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	= Pour : 55	+	Contre : 0			
Abstention :	0						

COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville

5. Création d'un site patrimonial remarquable (SPR) à Clermont-Ferrand

M. le Maire :

Monsieur Grégory BERNARD, vous avez la parole pour le création du site patrimonial remarquable.

M. BERNARD :

C'est de nature peut-être, à détendre un peu l'atmosphère de ce Conseil et les débats.
Vous dire peut-être en préalable que si on est en capacité aujourd'hui de présenter une délibération sur la création de ce SPR, c'est qu'il y a évidemment eu beaucoup de travail en amont et je voudrais saluer ici le travail très transversal qu'ont conduit à la fois les agents de la direction de l'urbanisme, mais aussi celles et ceux de la direction de la culture et la grande collaboration aussi avec les équipes de l'Etat et donc, du ministère de la Culture essentiellement.

C'est un travail collectif qui nous conduit à cette à cette délibération.

La procédure de SPR

Qu'est-ce que c'est qu'un site patrimonial remarquable ? Ça répond dans le code du patrimoine, ça nécessite un diagnostic, des enjeux et une proposition de périmètre. C'est ce à quoi on arrive aujourd'hui avec des délibérations, celles du Conseil municipal aujourd'hui, celles aussi du Conseil métropolitain puisqu'il est maintenant compétent en matière d'urbanisme ; et cela nécessitera surtout qu'il y ait un avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture.

Et donc, Monsieur le Maire, d'ores et déjà, je vous annonce qu'il faudra que nous nous rendions à Paris au début de l'année prochaine. De la même façon que vous avez su défendre nos projets, je pense au renouvellement urbain par exemple, on aura un grand oral là aussi à faire pour défendre ce site patrimonial remarquable. Cela aura lieu au début de l'année 2023, si vous acceptez de délibérer évidemment aujourd'hui, mais je n'en doute pas, et ça permettra, l'avis d'ailleurs de cette Commission, de classer notre site comme un site patrimonial remarquable.

Il y a donc ensuite un certain nombre de décisions qui s'enchaînent avec des enquêtes publiques, mais je vous passe les détails réglementaires.

Quels sont les effets d'un SPR ?

Le classement d'un SPR, c'est une servitude d'utilité publique. Ça veut dire que c'est opposable à l'ensemble des autorisations d'urbanisme. En fait, on peut presque considérer que ça vient remplacer le Plan local d'urbanisme pour la partie périmètre que je vais vous présenter, c'est à dire que finalement, toute une partie de l'urbanisme clermontois va être réglementée non plus par notre PLU ou le PLU de la Métropole demain, mais plutôt par cette règle spécifique dont la priorité est de préserver évidemment la qualité du patrimoine architectural clermontois.

Cela induit un certain nombre de modifications, notamment sur le fait qu'aujourd'hui, les seules protections qui existent sur la butte clermontoise, puisqu'on a le cas bien sûr particulier de Montferrand qui dispose d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur, mais sur la butte clermontoise par exemple, qui est l'essentiel de ce qui est en jeu dans cette délibération.

Aujourd'hui, il y a des protections qui sont liées à la notion d'abord des Monuments historiques qui font, vous le savez, qu'il y a systématiquement un avis de l'architecte des Bâtiments de France sur l'ensemble des autorisations d'urbanisme que nous délivrons dans ce périmètre d'abord, mais demain, plutôt que des avis finalement ponctuels sur chaque projet, on aura en fait une règle commune et quelque part, plus transparente à travers l'instauration de ce périmètre patrimonial remarquable.
Ça concerne donc les travaux extérieurs, qu'ils portent d'ailleurs sur des parcelles bâties ou non bâties, mais aussi sur les espaces publics quand ils sont soumis à autorisation d'urbanisme, ce qui est le cas quand on réaménage une rue par exemple.

Ça induit aussi un élément qui, je pense, peut être un élément de levier pour la rénovation et la réhabilitation du centre clermontois, c'est que la fiscalité Malraux va pouvoir s'appliquer à l'intérieur de ce périmètre et donc, pour les propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, ça permettra, dans un secteur où il y a des contraintes particulières en termes de mise en œuvre de travaux, de bénéficier d'une fiscalité plus favorable et ça fera donc levier pour qu'il y ait de plus en plus de travaux qualitatifs de réhabilitation de notre centre-ville.

Le périmètre de classement proposé

Donc voilà, le cœur finalement de cette délibération, c'est de proposer un périmètre. Alors je vais le décrire rapidement, mais peut-être avant de vous en parler, vous dire comment il a été construit parce que ce n'est pas une science exacte, c'est plutôt un art.
C'est quelque chose qu'on a construit en menant beaucoup d'études sur, je dirais, le diagnostic patrimonial clermontois.

Ce qu'il faut réussir à démontrer pour qu'un périmètre soit classé en SPR, c'est la densité patrimoniale, c'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait à l'intérieur de ce périmètre, une densité de bâtiments, soit qui sont déjà protégés mais surtout, des bâtiments qui ne sont pas forcément protégés mais qui ont une valeur patrimoniale qu'on va donc reconnaître à travers ce classement. Et donc, ça a été un travail énorme pour encore une fois les agents que je remercie et aussi le cabinet qui nous a accompagné, mais aussi, ça a conduit à une descente à Clermont-Ferrand, si j'ose dire, d'inspecteurs généraux du ministère de la Culture avec des visites sur site.

On a eu des journées de travail avec eux pour qu'ils appréhendent le patrimoine clermontois et qu'ils nous disent ce qui relève d'après eux, aussi, de la possibilité d'un classement SPR.
La bonne nouvelle, c'est que les feux sont au vert et que la proposition qui vous est faite ce soir est concertée justement avec le ministère de la Culture.

Donc, qu'est-ce qu'on trouve à l'intérieur de ce patrimoine ? Bien sûr, la butte clermontoise. Vous voyez, vous reconnaissez évidemment tous, je pense, le plan de notre centre-ville avec la cathédrale, avec l'ensemble du périmètre de la butte, mais également un certain nombre de quartiers, de faubourgs, qui peuvent être des quartiers 19e, voire 20e.

Je pense bien sûr au quartier de la Gare, dans lequel il y a un inventaire qui a été fait notamment du patrimoine 19e et 20e, où on a un certain nombre d'immeubles tout à fait remarquables.
Je pense aussi au quartier de Saint-Alyre ou à la rue Blatin et par exemple, à l'ensemble de Sainte-Marie dans lequel il y a un certain nombre d'éléments, là aussi tout à fait remarquables.

Donc voilà ce qui est proposé comme périmètre, comme classement de périmètre. C'est la décision importante qu'on a à prendre ce soir et c'est suite à ça qu'on va pouvoir défendre le dossier.
Je passe rapidement. Donc voilà, il comprend la butte, l'ancien bourg de Saint-Alyre, le bourg de Fontgième, le secteur du Champgil, les quartiers 19e et 20e dont je parlais, notamment autour de la rue Blatin et de l'avenue Julien, le quartier qui se fait autour du jardin Lecoq, le quartier Jeanne-d'Arc et le cours Sablon et donc, le quartier de la Gare pour une superficie de 194 hectares.

L'outil de gestion du SPR

Ce qui est proposé maintenant comme outil de gestion, et c'est la deuxième partie de notre stratégie, c'est un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine qui couvre la totalité du périmètre. C'est une proposition, il est possible que le ministère de la Culture nous demande là aussi de l'ajuster, tout comme le périmètre d'ailleurs. Ça tient compte d'un certain nombre d'éléments. C'était ce que nous avions engagé, vous vous en souvenez, une ère de valorisation de l'architecture et du patrimoine et pour tout un tas de raisons, ça n'avait pas pu aller au bout, j'y reviendrai, bien sûr, s'il y a des questions.

L'idée, c'est ce qui permet de repérer des immeubles et des espaces non bâtis qui nécessitent une protection ou une requalification. Ça définit des dispositions réglementaires, dans quelles conditions les travaux peuvent être réalisés, à la fois, bien sûr, ce qui est visible de l'espace public et les intérieurs des immeubles ne peuvent être protégés que dans un PSMV donc là, c'est une petite différence avec Montferrand, c'est que là, ce que nous protégeons, c'est ce qui se voit depuis le domaine public.
Donc c'est un niveau, si vous voulez, de contrainte qui est malgré tout inférieur pour les particuliers.

La durée de l'étude est estimée entre un et trois ans, donc c'est plus rapide qu'un PSMV et un coût d'étude estimé à 70 000 €.
Dans un second temps, une fois qu'on aura créé ce PVAP, on pourra pour une part le transformer en PSMV si on considère par exemple non pas que la totalité du périmètre, mais que le cercle concentrique plus restreint autour de la cathédrale mériterait d'aller plus loin.

La proposition qui vous est faite, c'est donc finalement de monter une première marche parce que je rappelle, j'aurais dû le dire peut-être dans l'introduction, mais que pour l'instant, il n'y a absolument aucun périmètre de protection volontaire adopté par la Collectivité dans son histoire. Et donc, ce que je pense que nous faisons ce soir, c'est finalement de réparer une anomalie et de redonner à Clermont de reconnaître la valeur patrimoniale de son cœur historique, comme on l'a fait en son temps pour Montferrand.

Et évidemment, cette reconnaissance et ces éléments de valorisation et de protection, ils sont tout à fait cohérents avec les démarches qui se sont par ailleurs engagées. Je pense bien sûr au label Ville et Pays d'art et d'histoire et Isabelle, qui s'implique beaucoup sur ces sujets et avec qui on a pu travailler sur justement ce périmètre de SPR pourra le dire je pense, qu'il y a une grande cohérence à être à la fois Ville et Pays d'art et d'histoire et de devoir protéger cette butte clermontoise et valoriser à travers ce SPR.
De la même façon, il est évident que si le ministère de la Culture déclare que Clermont est un site patrimonial remarquable dans le courant de l'année 2023, j'imagine que ça pourra peut-être là aussi, être raccord avec une de nos grandes ambitions qui est d'être un jour Capitale européenne de la culture et bien sûr le plus tôt possible, donc en 2028. Merci.

M. le Maire :

Merci beaucoup. Alors, y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame JALICON, je vous en prie.

Mme JALICON :

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, bon, la création d'un SPR à Clermont est un progrès pour la protection du patrimoine et il n'est pas question de s'y opposer. Je voudrais juste poser quelques questions.
D'abord, au premier coup d'œil, j'ai été étonnée que l'enclos de l'Hôtel-Dieu ne figure pas dans ce périmètre mais il est vrai qu'il bénéficie quand même d'une protection. Il reste la question de la polyclinique qui ne sera pas démolie mais qui va subir des extensions et nous ne sommes pas à l'abri de voir des choses bizarres lui être accolées. Bon, de toute façon, elle sera étouffée par tout ce qu'il y aura autour.

Deuxième question concernant les absents de ce périmètre de quartier : les Salins d'abord, quartier neuf lui aussi fin 19e/20e, très harmonieux avec des immeubles haussmanniens, et puis Rabanesse aussi, où seule la tour est protégée. C'est un quartier également harmonieux, très homogène, avec quelques constructions Art nouveau et Art déco mais qui est quelque peu altéré dans son harmonie par des immeubles très haut et très noirs. Est-ce que ce sont justement les dégâts déjà opérés qui expliquent cette absence ?

Et enfin, quid de Montferrand, qui bénéficie d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur mais ne figure pas dans ce périmètre axé sur Clermont-centre seul ?
Et pour élargir le sujet dans le cadre de la Métropole, est ce qu'il est prévu de réfléchir à une coordination avec les communes environnantes telles que Chamalières, Royat ou Aubière qui bénéficient d'une AVAP puisque justement les AVAP et les autres outils de sauvegarde et de valorisation sont désormais remplacés par ce dispositif unique que sont les SPR. Merci.

M. le Maire :

Merci Madame. Monsieur BERNARD pour la réponse.

M. BERNARD :

Bien. Merci Madame JALICON de toutes ces questions qui sont toutes tout à fait pertinentes et c'est d'ailleurs, pour certaines, des questions qu'on s'est posées nous-mêmes, mais qu'on s'est posées, donc, dans un dialogue avec le ministère de la Culture. On pourra peut-être prendre le temps de regarder plus précisément pour tel ou tel point mais l'idée générale, il n'y a pas eu de débat sur les dégâts qu'on aurait faits ou pas. C'est simplement le point d'approche premier, c'est la densité patrimoniale et ça, ça explique par exemple que sur Kessler-Rabanesse, le fait qu'il y ait de la protection sur la tour Pascal était suffisant pour eux et qu'il n'y avait pas besoin d'aller chercher en fait, ce périmètre de SPR.

Même chose sur l'Hôtel-Dieu. En fait, ils ont considéré – nous, on avait plutôt proposé de le mettre dedans, et ils ont considéré en fait que comme les projets étaient déjà en fait autorisés avec des avis conformes de l'architecte des Bâtiments de France, voire des monuments historiques, puisqu'en fait, vous avez beaucoup de bâtiments qui sont classés et inscrits sur le site, dont la façade de la polyclinique par exemple, que vous mentionnez et qui est elle-même protégée, donc on a déjà des niveaux de protection importants et surtout, ils ont considéré qu'il n'y aurait plus d'opérations majeures à venir et que donc, il n'y avait pas besoin que ça rentre dans le SPR du fait que la protection des abords était suffisante à cet endroit-là.

Voilà leurs considérations, donc on a accepté de le sortir. Sur Montferrand, en fait, j'en ai parlé : il y a un PSMV et donc, c'est une protection qui est même supérieure à celle que nous proposons pour la butte de Clermont et je vous l'ai dit, je pense, en sous-texte, je pense que le cœur de la butte, un jour devra bénéficier d'un PSMV mais c'est des démarches qui sont lourdes, qui coûtent un peu d'argent, qui peuvent être lourdes aussi pour les propriétaires.
Et on a considéré de façon un peu pragmatique qu'il fallait d'abord qu'on monte cette première marche d'un premier périmètre de protection avec ce PVAP pour qu'ensuite, peut-être, dans le temps, nos successeurs s'interrogent sur une protection encore supérieure sur la butte clermontoise.

Je crois avoir donc balayé à peu près les quartiers que vous évoquiez. Sur la coordination avec la Métropole, bien sûr, c'est un enjeu majeur et d'ailleurs, c'est un des rôles du PLU. En fait, on conçoit toutes ces politiques de façon intégrée, c'est à dire que vous avez un plan local d'urbanisme qui est un vrai projet de territoire pour l'ensemble de la Métropole et qui doit aborder aussi des questions patrimoniales.

Et donc, il y a parmi les débats qu'on a pu avoir, il y a aussi des protections patrimoniales qui viendront dans le PLU, justement parce que les périmètres de SPR ou de PSMV ou d'AVAP ne suffisent pas et qu'il y a bien des patrimoines et notamment, pensons à ceux qui sont justement des patrimoines qui ne sont pas aujourd'hui inscrits et classés de la même façon que, par exemple, on a choisi dans ce Conseil en 2016 de considérer que les pistes Michelin étaient un bâtiment remarquable, de la même façon qu'on a protégé les cités-jardins sur, par exemple, le site des Côtes ou sur le site de la Plaine ou à Saint-Jacques, qu'on a protégé un certain nombre d'ensembles urbains comme un élément de patrimoine de notre Ville, de la même façon, le PLU devra traiter ces questions-là.

Il y a eu par exemple un autre débat, pour être complètement transparent avec vous, sur le secteur des Carmes, avec notamment la discussion qu'on a eu sur le cimetière qui nous a beaucoup occupés, le cimetière, la chapelle et puis le site des Carmes avec la Mission… et en fait, on l'a sorti du périmètre parce que le ministère nous conseillait de le faire mais on a tout de suite dit qu'on avait d'autres politiques publiques à mobiliser et d'autres outils à mobiliser pour venir traiter ces questions-là.

Donc, le SPR ne se résume pas, c'est le sens de mon message, ça ne résume pas la politique d'architecture et de patrimoine de cette Ville. Par contre, c'est un outil supplémentaire et absolument nécessaire pour le cœur de Clermont qui a besoin de cette reconnaissance et qui a besoin d'être protégé.

Quant à l'architecture en général, pour moi, ça s'inscrit dans une grande politique de l'architecture que nous conduisons depuis 2014. Pour moi, elle est de même importance que les grands concours d'architecture qu'on a lancés sur nos bâtiments publics ou le fait d'avoir recours, depuis le 1er janvier 2017, aux services d'un architecte-conseil et maintenant d'une Commission à laquelle un nombre important d'élus participe tous les mois pour examiner justement l'architecture des projets.
Notre politique de l'architecture a vraiment évolué dans la Ville depuis 2014 et je pense que c'est aussi ça, l'architecture comme expression justement de la culture.
C'est ce que dit la loi de 77 et on défend cette question-là. Vous savez qu'on a accueilli par exemple, la Biennale du Réseau des Maisons de l'architecture, il y a très peu de temps encore, une session européenne d'Europan, des jeunes architectes de partout en Europe qui sont venus ici, y compris pour travailler et donc, on tient beaucoup à ça. On pense qu'il faut défendre la question de l'architecture dans la Ville et donc, ce SPR y participera. Merci.

M. le Maire :

Monsieur FAIDY ?

M. FAIDY :

Merci Monsieur le Maire. Merci Monsieur BERNARD, pour votre présentation et nous sommes tout à fait favorables à cette délibération et d'ailleurs cela me rappelle une discussion que nous avions eue il y a quelques années où vous m'expliquiez déjà que la réglementation a évolué et que du coup, les AVAP c'est ça, je crois, allaient être remplacés par un autre mécanisme et j'accueillais déjà à l'époque avec beaucoup d'enthousiasme ce que vous m'expliquiez. Je crois qu'en effet, on en a bien besoin.

Je voudrais également, mais très rapidement me faire le porte-parole des Clermontois que je croise, à qui je parle et vous dire, mais sans esprit de polémique, d'abord vous dire qu'au cours de ces dix dernières années, la façon dont la Ville est tenue a bien progressé. Mais ce que je veux ajouter, c'est que des réglementations supplémentaires c'est bien, mais c'est bien aussi de faire appliquer les réglementations et je pense que sans vouloir faire une liste trop longue, mais ces poubelles qui stationnent sur les trottoirs jour et nuit, ces fenêtres

en PVC y compris à proximité des bâtiments historiques, ces devantures, qui sont ces pas-de-porte qui sont devenues des logements ou des garages… Bref, je veux souligner ça en soulignant, je le redis, parce que je veux être constructif, qu'au cours de ces dix dernières années, la façon dont la Ville est tenue s'est améliorée.

Mais lorsque je visite d'autres métropoles, je me dis que nous avons encore une belle marge de manœuvre, une belle marge de progrès devant nous.

M. le Maire :

Moi, je partage absolument votre avis. D'une part, cette programmation-là, elle s'inscrit aussi dans la Capitale européenne. Si on a dit qu'on voulait que le centre-ville historique devrait accueillir un grand nombre de touristes, qu'ils repartent avec un sentiment que c'est un beau lieu, je pense qu'il y a des progrès à faire. Se doter de ce cadre-là, c'est se donner des outils. Vous avez raison, l'AVAP, on avait voulu aller dans cette dynamique et puis en fait, elle a changé en cours de route et on a changé notre fusil d'épaule, ce qui fait qu'on a un peu de retard en fait, par rapport à nos volontés mais en tout cas, on y arrive.

Mais là où je vous rejoins et je pense qu'il faut que nos concitoyens l'entendent, il va falloir qu'on durcisse l'application d'un certain nombre de réglementations, parce qu'on peut très bien faire des grands schémas, si on n'applique pas les choses…

Sur les poubelles par exemple, vous savez que je suis un expert, je tiens à rappeler que c'est moi qui les descends. Oui, c'est ma spécialité.
Et donc je constate que depuis le confinement, en fait, plus personne ne rentre ses poubelles. En fait, il s'est passé un phénomène assez dingue, c'est à dire qu'il y avait quand même – bon, il y a toujours eu des points noirs mais globalement, sur les poubelles, les particuliers ou dans les immeubles, on rentrait les poubelles, etc. Je vois exactement ce qui se passe chez moi. Elles ne sont pratiquement plus jamais rentrées, elles restent, les collectes étant trois fois par semaine, entre la noire, la jaune, on ne sait plus laquelle on doit rentrer, etc. Collectivement, on s'est habitués et c'est vrai qu'en centre-ville historique, c'est quand même dingue de voir les façades qui ont été refaites, moi, j'ai des cas et on les connaît tous, les façades ont été refaites, les aménagements de mobilier urbain sont plutôt bien et puis là, tout d'un coup, cinq jours sur sept ou quatre jours sur sept : 10, 15, 20, 30 poubelles.

C'est le cas par exemple à l'angle de cette rue. Alors, il faut vraiment qu'on arrive… Moi, je pense qu'il y aura des sanctions qui devront être prises. Donc, finir le cadre, faire des campagnes d'information au début et de conscientisation, parce que je pense que chacun de nous peut faire un peu d'efforts. Mais moi je suis complètement d'accord avec vous. Il y a un moment… En plus si Madame CANALES cherche de l'argent, c'est une façon aussi d'en trouver de façon vertueuse.

Moi, je pense qu'il faudra durcir le ton avec ceux qui ne rendent pas la Ville extrêmement jolie par un laisser-aller collectif. Voilà, donc je suis absolument d'accord avec vous. Madame BRIAT ?

Mme BRIAT :

Oui, merci Monsieur le Maire. Je voulais rajouter quelques précisions. C'est vrai que nous sommes quand même attentifs à ce qui se passe, surtout sans autorisation.
Je m'occupe, moi, des ravalements de façade et je trouve quand même regrettable et même très dommageable, surtout pour les bâtiments qui sont classés ou qui sont remarquables, que la fibre optique vienne endommager, effectivement la façade qui a été ravalée par exemple, ou lorsqu'il s'agit d'un bâtiment historique ou répertorié.
À ce propos d'ailleurs, et je crois que Gregory BERNARD appuiera mon discours, nous avons reçu les opérateurs et on les a alertés pour qu'ils interviennent auprès des prestataires parce que celui qui pose la fibre, c'est pas forcément Orange bien évidemment.

M. le Maire :

Merci Madame. Là aussi, je ne peux qu'approuver ce que vous venez de dire. Alors on va passer au vote. C'est un vote électronique. Il est ouvert. Tout le monde a voté. Merci, le vote est accepté donc confirmé : 55 pour, zéro abstention, zéro contre. Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le périmètre de classement du SPR de Clermont centre,
- de valider la mise en œuvre d'un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) couvrant la totalité du SPR (soit 194 ha),
- d'autoriser Monsieur le Maire à présenter le dossier de SPR devant la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA).

TOTAL VOTANTS :	55	= 48 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	= Pour : 55	+	Contre : 0			
Abstention :	0						

COMMISSION 4 : Petite enfance – Enfance – Jeunesse – Éducation – Vie associative – Politique de la ville et centres sociaux – Économie sociale et solidaire – Égalité des droits et lutte contre les discriminations – Accueil des nouvelles populations – Politique sociale – Solidarité – Inclusion – Santé publique

6. Attribution d'une subvention à l'association SOS Méditerranée France

M. le Maire :

Madame TARDIEU, délibération n°6, l'attribution de la subvention à l'association SOS Méditerranée.

Mme TARDIEU :

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. SOS Méditerranée est une association civile européenne de sauvetage en mer. Elle a été créée au printemps 2015 grâce à la mobilisation de citoyennes et de citoyens résolus à agir face à la catastrophe humanitaire des naufrages en Méditerranée centrale.
Elle a vocation à porter assistance sans aucune discrimination et à traiter avec dignité toute personne en détresse en mer, dans le respect du droit maritime international.

C'est une association humanitaire indépendante de tout parti politique et de toutes confessions. Elle se fonde sur le respect de l'homme et de sa dignité, quelles que soient sa nationalité, son origine, son appartenance sociale, religieuse, politique ou ethnique.
Par la mise en place d'une plateforme solidaire, SOS Méditerranée a permis aux collectivités territoriales de contribuer à défendre les valeurs fondamentales de solidarité et de fraternité et à sauver des milliers de vies. C'est en 2018 que la situation a commencé à se dégrader. À cette époque, un port était assigné dans les heures qui suivaient les sauvetages, comme le prévoit le droit maritime. Aujourd'hui, l'attente en mer peut atteindre plus de dix jours et les autorités maritimes compétentes n'assument pas ou plus leur responsabilité.

Mais courant octobre, une difficulté supplémentaire est apparue : celle de trouver un port pour accoster et débarquer des passagers et ceci, malgré les accords européens. Entre le 22 et le 29 octobre, les équipes de

SOS Méditerranée ont porté assistance à 234 personnes qui étaient en détresse à bord d'embarcations impropres à la navigation en Méditerranée centrale.
Des femmes, des hommes et des enfants sont pris en charge à bord de l'Ocean Viking, navire affrété par SOS Méditerranée, en partenariat avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
Mais une fois à bord, les équipes de SOS Méditerranée ont pu constater qu'un nombre important des rescapés présentaient des signes de torture, de violences sexuelles et d'abus dus à leur séjour en Libye.

Conformément aux conventions maritimes, le bateau de SOS Méditerranée a bien informé les autorités maritimes compétentes à toutes les étapes des opérations de recherche et de sauvetage. Malheureusement, les centres de coordination de sauvetage libyens et maltais n'ont pas répondu à la demande de désignation d'un lieu sûr, ce qui n'a laissé d'autre choix que de se tourner vers l'autre centre de coordination, le plus à même de porter assistance, à savoir celui de l'Italie, comme le prescrit le droit maritime.

Mais le 25 octobre, le gouvernement italien de MELONI et son nouveau ministre de l'Intérieur a annoncé avoir émis une directive avertissant les forces de police et les autorités portuaires italiennes d'interdire l'entrée dans leurs eaux territoriales. Autrement dit, l'Ocean Viking fût confronté à un blocage total en haute mer et à une interdiction implicite d'entrer dans les ports italiens.

Après 20 jours d'attente interminables et le refus de l'Italie et de Malte d'accueillir les 234 personnes, le débarquement a pu se faire enfin à Toulon, en France. Cette nouvelle fut évidemment un immense soulagement pour toutes les personnes à bord, mais elle laisse aussi un goût particulièrement amer.
Il est inhumain et scandaleux que notre beau et cher pays, la France, décide de rentrer dans des discussions plutôt que d'accepter d'accueillir dans les meilleurs délais ces femmes, ces enfants, ces hommes, pour qu'enfin leur calvaire se termine. Les faire débarquer plus de trois semaines après les sauvetages, si loin de la zone d'opération en Méditerranée centrale, est le résultat d'un échec dramatique de la part de l'ensemble des États européens qui ont bafoué le droit maritime d'une manière inédite.

Les navires de sauvetage citoyens comme l'Ocean Viking ne font que pallier le désengagement grave et mortel des États européens en Méditerranée centrale. C'est dans ce sens que SOS Méditerranée demande une fois de plus aux membres de l'Union européenne et aux États associés de respecter leurs obligations en mettant en place un mécanisme de débarquement prévisible afin d'alléger la pression sur les États côtiers européens.

Les personnes ayant échappé à la mort en mer ne doivent plus être instrumentalisées dans des débats politiques. Cette instrumentalisation politique du devoir d'assistance en mer à laquelle nous avons assisté ces dernières semaines est inacceptable. C'est un renoncement cynique à un impératif moral, légal et universel, car les personnes secourues se retrouvent en haute mer dans des situations inimaginables.
Conformément au droit maritime, leur sauvetage n'est terminé que lorsqu'elles ont atteint un lieu sûr. C'est maintenant et plus que jamais que la France doit questionner les États membres de l'Europe pour se mettre d'accord afin qu'il n'y ait plus de vies humaines tributaires d'enjeux diplomatiques. La question de l'accueil des migrants n'est pas une question marginale de l'existence européenne. Elle touche aux valeurs fondamentales à l'origine de l'Europe. La désignation d'un lieu sûr avec un minimum de déviations par rapport au voyage prévu d'un navire n'est pas seulement une obligation morale, mais c'est aussi une obligation légale.

Le blocage en mer de 234 personnes est illégal et inhumain. L'année dernière, quelque 3 231 personnes ont été déclarées décédées ou portées disparues en mer, en Méditerranée.
Face à ce déplorable constat, nous ne pouvons que saluer la détermination de SOS Méditerranée de continuer sa mission avec la même détermination, poussée par la force de l'engagement et la solidarité des 85 collectivités territoriales dont la ville de Clermont-Ferrand fait partie depuis 2021.

Le renouvellement de notre adhésion à la Plateforme des collectivités solidaires à hauteur de 5 000 € qui vous est proposée aujourd'hui a plus que jamais un sens, car l'humanité est elle-même lorsqu'elle s'élève vers l'universel. Je vous remercie. Bon, ben ça fait plof.

Mme DULAC ROUGERIE :

Madame CHENNOUF-TERRASSE, c'est à vous.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Merci pour l'intervention très détaillée, très claire qui doit nous faire prendre conscience de la gravité de la situation des personnes qu'a décrit Madame TARDIEU.
Je la remercie pour son intervention et je l'encourage évidemment à poursuivre et à mobiliser autour d'elle et autour de ce Conseil.

Alors, sur cette attribution, évidemment, nous allons soutenir évidemment l'attribution de cette subvention à l'association SOS Méditerranée France. Nous avons souvent témoigné ici de notre indignation au sujet du sort réservé aux migrants. C'est peut-être l'occasion de s'interroger plus largement sur la brutalisation des politiques gouvernementales. L'histoire sociale démontre qu'à chaque fois qu'on s'en est pris aux droits des travailleurs immigrés, les attaques contre les droits de tous les salariés n'ont pas manqué de suivre.
Dans le quotidien régional, ce matin, on lit que la loi d'assurance chômage a été adoptée définitivement au moment où le CAC 40 bat tous les records de superprofits. La droite a même tenu à en rajouter une couche en durcissant le texte pour baisser la durée des droits, les droits des chômeurs.

La même édition rend compte du rapport annuel du Secours catholique sur l'état de la pauvreté en France. Les formules sont simples : « bombe sociale », « constat édifiant », « le pire est devant nous ».

Ceux et celles qui, comme moi, luttent sur la question du logement peuvent ajouter à cette liste des alarmes sur la classe du logement social où cette proposition de loi insensée sera portée le 28 novembre à l'Assemblée nationale par les macronistes qui criminalisent encore un peu plus les sans-logis. Voilà le président… S'il te plaît, je termine, je ne t'ai pas interrompu quand tu as parlé d'accord ? Et c'est une question de respect.

Voilà le président des riches, la droite, les députés racistes de l'extrême droite sont main à main pour brutaliser notre société. D'un côté, la fuite en avant néolibérale, explosion des inégalités, le business, les profits, d'un autre la pauvreté, le racisme, les attaques sur le droit du travail, la retraite, le logement et la répression. C'est une véritable guerre sociale qui est menée. Dans cette situation, la responsabilité d'une municipalité comme la nôtre pour la défense des services publics locaux et la justice sociale devient plus grande encore.

Nous avons donc plus d'une raison à voter cette subvention pour SOS Méditerranée. Je vous en laisse donc à toute conscience, non pas individuelle pour certains, mais collective au sein même de notre mandat pour voter cette subvention qui semble nécessaire parce que là, c'est une question humaine. Merci.

Mme DULAC ROUGERIE :

Merci, Madame. Monsieur DUBREUIL ?

M. DUBREUIL :

Merci. Chers collègues, les élus des groupes Génération.s et Europe Écologie les Verts soutiennent bien naturellement cette délibération soumise à notre assemblée.
Il est évident qu'au regard de sa tradition d'accueil, la ville de Clermont-Ferrand doit s'associer aux dizaines de collectivités qui ont décidé en France de soutenir financièrement l'action de SOS Méditerranée.

Depuis l'arrêt de l'opération Mare Nostrum fin 2014, SOS Méditerranée fait partie de ces ONG qui assurent le sauvetage en mer des centaines de personnes qui, tous les ans, tentent de rejoindre le sol européen pour y trouver asile. Elle constitue pour les exilés, le seul recours en cas de détresse.

Face à la démission des États qui ont l'obligation d'assurer la coordination du débarquement des personnes en péril dans un lieu sûr et dans les meilleurs délais, il est capital que nous prenions nos responsabilités politiques pour assurer à cette association un soutien financier apte à lui permettre de poursuivre sa mission.

Nous voulons rappeler notre attachement inconditionnel à un accueil fraternel, solidaire et respectueux de la dignité humaine, de celles et ceux qui fuient leur pays et qui trouvent en ces ONG non pas un moyen d'émigrer, contrairement à ce que le fantasme xénophobe de l'appel d'air voudrait nous faire croire, mais une condition de leur survie en mer.
Nous saluons donc la décision autorisant l'Ocean Viking à accoster au port de Toulon le 11 novembre et celle des collectivités qui ont accepté d'accueillir une partie des exilés, du moins ceux qu'on avait autorisés à sortir de la zone d'attente, malgré la navrante opération de communication des exécutifs français et italiens.

Toutefois loin d'être exemplaire, la France n'est pas à la hauteur des enjeux humains et humanitaires que soulèvent les migrations contemporaines. Le triste épisode de l'Aquarius en 2018, celui du naufrage dans la Manche en 2021, sont là pour en attester.
De même pour la manière dont, à la suite de l'accord trouvé en juin dernier, la France accueille au compte-gouttes les demandeurs d'asile entrés en Europe par le territoire d'autres États. La France s'est au contraire engagée depuis de trop nombreuses années maintenant, dans un processus de fermeté qui la conduit à préférer le rejet, l'exclusion, la sélection et l'enfermement plutôt que l'accueil. Tout cela dans un cadre européen inadapté qu'il convient de réformer pour une plus grande solidarité.

La toute récente instruction adoptée hier par le ministre de l'Intérieur à destination des préfets en constitue un exemple manifeste et nauséabond dans laquelle il invite les représentants de l'État dans les départements à appliquer à l'ensemble des étrangers ne pouvant accéder au droit au séjour et contraints de quitter le territoire, les méthodes employées pour le suivi des étrangers délinquants. Que dire d'ailleurs, des conditions dans lesquelles les exilés de l'OceanViking enfermés dans une zone d'attente installés sur une base militaire à Toulon, sont traités alors qu'ils se trouvent dans un état psychologique et physique alarmant ?

Les associations dénoncent depuis plusieurs jours, la violation des garanties élémentaires qui doivent normalement être accordées aux demandeurs d'asile, ainsi que les conditions dans lesquelles les décisions de refus d'entrée sont adoptées. Avant hier, la Cour d'appel d'Aix en Provence a d'ailleurs annulé une bonne part des décisions de maintien en zone d'attente.

Aussi, au-delà du soutien que la Ville doit nécessairement continuer à apporter à l'action menée par SOS Méditerranée, nous souhaitons réaffirmer la vocation d'accueil et de solidarité que notre Ville doit conserver à l'égard de toute personne exilée afin de leur accorder des conditions d'accueil respectueuses de leurs droits fondamentaux.
C'est d'ailleurs pour cette raison que nous voterons très volontiers les délibérations relatives au soutien financier accordé au CTAI ainsi qu'à l'organisation du festival Migrantscene. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci. Madame LAFAYE ?

Mme LAFAYE :

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.
Liberté, Égalité, Fraternité et je rajoute bien évidemment Sororité. Voilà une devise que Clermont-Ferrand la fraternelle porte au plus profond de son ADN.

En effet, depuis de nombreuses années, la Ville accueille des nouvelles populations et les accompagne dans leur parcours d'intégration, les aide à se reconstruire car passés les immondices et les fantasmes que l'on

entend de la part de l'extrême-droite sur ce sujet, ces personnes, ces êtres humains vivent de réels traumatismes et ne quittent pas leur pays pour le plaisir de risquer leur vie en mer.
Si Clermont-Ferrand et d'autres collectivités portent haut et fort l'étendard de l'humanisme, force est de constater que les États ne sortent pas grandis de cette crise humanitaire, une crise dont on sait pertinemment que les aléas climatiques viendront la renforcer. Sans parler de Malte et de l'Italie avec la néofasciste Giorgia MELONI qui ont refusé de respecter le droit international, la nécessité d'un dispositif de solidarité communautaire à l'échelle de l'Union européenne continue de faire défaut. Nous le déplorions déjà l'an dernier, suite à la catastrophe qui avait conduit à la mort de 130 êtres humains en pleine mer Méditerranée, cette mer qui est devenue un cimetière à ciel ouvert.

Que dire du cynisme du ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN, qui, dans le seul objectif de ne pas donner de prise au Rassemblement national, s'est adonné à de petits calculs d'apothicaire pour prouver qu'il secourait mais n'accueillait pas. C'est ainsi qu'à peine débarqués à terre, après trois semaines d'errance et de souffrance en pleine mer, les 234 migrants de l'Ocean Viking ont été escortés par plus de 200 gardes mobiles, soit pratiquement un par migrant, dans un endroit fermé pour être immédiatement soumis à un examen de leur situation administrative par les agents de l'OFPRA.

C'est ainsi que sur 234 personnes, ce même ministre de l'Intérieur a pris la décision d'en expulser 44 et de relocaliser les deux tiers restants vers onze pays de l'Union. Expulser, relocaliser, tels sont les mots précisément employés. Loin de n'être qu'une simple question de sémantique, les termes employés disent tout de la violence de la situation et de la façon dont, par le biais de procédures administratives et de décisions politiques abjectes, nous déshumanisons celles et ceux que nous devrions pourtant considérer à la hauteur de leur humanité.

Nous ne céderons rien sur les mots employés par le ministre de l'Intérieur parce que nous ne céderons rien sur notre devoir d'humanité, un devoir d'humanité que nous honorons sans distinction en faveur des réfugiés qui traversent la mer, en faveur des Arméniens, des Arméniennes, en faveur des Ukrainiens, des Ukrainiennes en faveur des Iraniennes et des Iraniens, en faveur de toutes celles et tous ceux qui souffrent d'injustices et de persécutions sans distinction aucune.

Nous nous montrerons ainsi à la hauteur de cette République, notre République qui, pour reprendre les mots de Victor Schoelcher, n'entend plus faire de distinction dans la famille humaine. Elle n'exclut personne de son immortelle devise Liberté, Égalité, Fraternité. C'est donc avec honneur que nous voterons cette subvention à l'ONG SOS Méditerranée et j'espère qu'elle fera l'objet d'un vote à l'unanimité. Je vous remercie.

M le Maire :

Merci. Monsieur BRENAS ?

M. BRENAS :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Avenir Républicain refuse de répondre par oui ou par non à une question qui est extrêmement complexe et qui relève plus de la politique nationale et européenne plutôt que de cette instance municipale.

Nous ne tomberons pas dans le piège de la polémique. Alors votre discours, nous le connaissons : il y a à gauche, les gentils humanistes et à droite, bien entendu, les méchants égoïstes.
La question migratoire est bien trop vaste et grave pour être traitée à travers une joute politique dans cette instance municipale.
Des drames humains se jouent très régulièrement entre le continent africain et le continent européen, et ce, avec la complicité de criminels que sont les passeurs.
Ce n'est pas cette subvention qui va apporter la moindre solution, en tout cas pas à la hauteur des enjeux et c'est la raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra.

En revanche, sur les sujets purement humanitaires concernant Clermont et les Clermontois, un drame humain aurait pu être évité. Une personne très âgée, la presse l'a relaté…

Brouhaha sur les bancs

M. BRENAS :

Alors ce drame aurait pu être évité et nous aurions souhaité une attitude plus volontariste vis à vis de cette personne qui, bien qu'elle ait retrouvé aujourd'hui les clefs de sa maison, ne l'a toujours pas retrouvée, n'a pu l'intégrer. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, nous vous demandons de faire tout ce qui est de votre compétence et même au-delà, pour laisser enfin tranquille cette personne âgée, pour qu'elle puisse rapidement regagner son domicile et subir les soins qui lui sont nécessaires.

Brouhaha sur les bancs

Personne non identifiée :

Quand on ne connaît pas le dossier, on ferme sa gueule.

M le Maire :

Chut. Je ne veux pas qu'on parte sur ce dossier. Si vous voulez donner un élément d'information, vous complétez, mais en fait, ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas le sujet de la délib' et même l'histoire de cette dame, ce n'est pas le sujet, ce n'est pas le sujet. Je dis juste en deux minutes : elle a été dans une situation, il fallait la mettre à l'abri sur…

Personne non identifiée :

On est sur une délibération de subvention. Ce n'est pas le sujet, Monsieur BRENAS. Moi, en tant que militante du droit au logement, cette situation, on la maîtrise donc je n'ai pas à débattre de cette situation, ce n'est pas le sujet. Alors Monsieur BRENAS, prenez votre courage, votez plutôt cette subvention !

M le Maire :

Merci Madame. Allez, on en reste là. Vous voulez ? Parce que vous ne le convaincrez pas de changer son vote. Allez-y.

Mme TARDIEU :

J'ai juste une question à vous poser, Monsieur BRENAS. Vous et votre groupe, est-ce que vous pouvez nous rappeler ce que votre groupe a voté l'année dernière concernant cette même subvention, quand on a adhéré à SOS Méditerranée, vous aviez voté quoi ? Abstenu mais pas contre ?

M le Maire :

Non mais là, ils s'abstiennent aussi.

Mme TARDIEU :

Ils s'abstiennent ?

Brouhaha sur les bancs

M le Maire :

Chut ! Allez, je vous propose... Mes amis, s'il vous plaît... J'ouvre le vote.
Allez, je dois être bon. 49 pour, 6 abstentions. Zéro contre. Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider l'adhésion à la Plateforme
- de valider la subvention de 5 000 euros à SOS MÉDITERRANÉE FRANCE.

TOTAL VOTANTS :	55	=	48 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	49	=	Pour : 49	+	Contre : 0			
Abstention :	6							

II

DESIGNATIONS

II. DESIGNATIONS

7. Désignation des représentants de la ville de Clermont-Ferrand au lycée Gergovie

M. le Maire :

Nous passons aux désignations, c'est la délibération n°7. Alors vous savez qu'il y a un nouveau lycée, le lycée Gergovie. Il faut donc désigner nos représentants, sachant qu'il y avait avant deux lycées.
Pour information, en décembre, vous serez amenés aussi à voter une délibération sur les représentations de la Métropole. Et à ce titre donc, parce que je l'ai dit à Madame PINET-TALLON, elle sera mise, puisqu'elle était dans l'ancien lycée, dans l'un des deux anciens lycées, en représentation au titre de la Métropole.

Pour ce qui est de la délibération de la Ville, les deux déléguées sont Anne-Laure STANISLAS et Wendy LAFAYE. Voilà ce que je vous propose pour les représentants de la Ville au lycée, sachant que ces deux personnes ne pourront pas prendre part au vote pour des raisons que vous avez comprises. Y a-t-il des oppositions ? On va faire ça comme ça, il n'y a pas de demande de vote secret ? Merci.

M. BONNET :

Propos inaudibles

M. le Maire :

Oui, si c'est vraiment utile, vas-y.

M. BONNET :

Alors ça, je ne sais pas si c'est vraiment utile, Monsieur le Maire, mais on va voir. Juste pour vous alerter, alerter le Conseil, alerter ceux qui nous regardent et alerter surtout les élus régionaux présents, y compris les élus de la majorité présente :
Ça fait deux fois qu'on voit passer des motions dans les comptes-rendus du Conseil d'administration des lycées Marie Curie, Camille Claudel et maintenant donc Gergovie, puisqu'ils ont eu leur premier conseil d'administration en octobre. Ils nous signalent que les représentants de la Région ne siègent pas et donc, nous, on va choisir deux représentants titulaires et suppléants, je ne doute pas qu'ils siégeront, mais ce qui est essentiel, c'est quand même que la Région siège.

C'est la Région qui a la compétence lycée. Nous d'ailleurs, on n'a pas de pouvoir de vote dans les conseils d'administration.

M. le Maire :

Monsieur BONNET, j'ai compris.

M. BONNET :

Donc voilà. J'appelle la Région, à travers Monsieur BRENAS notamment, qui est Conseiller régional… Je ne sais pas qui doit siéger pour la Région mais j'appelle à faire en sorte que la Région siège. Merci.

M. le Maire :

Non mais pour le coup, c'est pas parce que j'étais à l'Hôtel de Région il y a deux heures. Il ne faut pas croire que j'ai été tout d'un coup contaminé, mais on est au Conseil de la ville et donc, ça n'apporte rien et ça apporte d'autant moins quelque chose que si en plus, nos propres élus, je le dis à tous, ont été particulièrement exemplaires dans nos représentations, on pourrait la ramener, mais donc, je pense bien que ce n'était pas utile.

M. BONNET :

Si. Depuis 2016, zéro représentation.

M. le Maire :

On n'est pas en compétition régionale ici avec la Région, c'est pas le sujet.

M. BONNET :

Non mais ça arrive sans doute que des élus municipaux soient absents. Faut pas faire d'assimilation Monsieur le Maire !

M. le Maire :

C'est bien, j'ai compris. Vous lui direz, vous lui auriez dit dans le couloir, c'était mieux.

M. BONNET :

Depuis 2016, il n'y a pas une seule personne qui est venue. Ça va !

M. le Maire :

Jean-Pierre…

M. BRENAS :

C'est juste pour remercier Monsieur le Maire…

M. le Maire :

Ah là, vous avez le droit de parler alors.
M. BONNET :

Non, non, pas du tout Monsieur BRENAS.

M. le Maire :

Allez, un peu de sérieux, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre Très bien. Ok, merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder à cette désignation au vote à bulletin secret

- de désigner Madame Anne-Laure STANISLAS en qualité de membre titulaire et Madame Wendy LAFAYE en qualité de membre suppléant, pour représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du Conseil d'Administration du lycée Gergovie

TOTAL VOTANTS :	52	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	2 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	48	=	Pour : 48	+	Contre : 0		
Abstention :	4						

Ne prennent pas part au vote de la question n°7 : Anne-Laure STANISLAS et Wendy LAFAYE.

III

QUESTIONS PROPOSEES SANS DEBAT

III. QUESTIONS PROPOSÉES SANS DÉBAT

COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Énergie – Ville en transition – Relation usagers et transition numérique

8. Actualisation des autorisations de programme – AP/CP

M. le Maire :

Merci. On en vient maintenant aux questions proposées sans débat. On y va.
Délibération n°8 : actualisation des autorisations de programme – AP/CP.
Pas d'abstention ? Quatre contre, Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

de valider, sur la base de ces éléments, les montants des autorisations de programme actualisés, induits par ces modifications.

TOTAL VOTANTS :	**54**	=	47 Conseillers Présents	**+**	7 Représentés	**-**	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**54**	=	**Pour : 50**	**+**	**Contre : 4**			
Abstention :	0							

9. Admissions en non-valeur

M. le Maire :

Admissions en non-valeur. Pas d'intervention ? Pas d'abstention ? Pas de contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'en admettre l'irrécouvrabilité pour un montant total de 11 126,43 euros.

TOTAL VOTANTS :	**54**	=	47 Conseillers Présents	**+**	7 Représentés	**-**	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**54**	=	**Pour : 54**	**+**	**Contre : 0**			
Abstention :	0							

10. Décision modificative n°3

M. le Maire :

Décision modificative n°3. Demande d'intervention ? Abstention ? Opposition ? Adoptée.
Ah bah oui, mais vous n'êtes pas assez rapides ! Abstention pour LREM et LR. Et vous, contre aussi ?
Bon, on recommence. Les contre, levez la main : 4 et 4 : 8. Les abstentions : 6, merci. Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

de vous prononcer favorablement sur les ajustements de crédits figurant dans la décision modificative n° 3 / 2022.

TOTAL VOTANTS :	**54**	=	47 Conseillers Présents	**+**	7 Représentés	**-**	0 Non participation	
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**48**	=	**Pour : 40**	**+**	**Contre : 8**			
Abstention :	6							

11. Réforme de véhicules

M. le Maire :

Réforme de véhicules. Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder à la vente aux enchères publiques des véhicules.

TOTAL VOTANTS :	**54**	=	47 Conseillers Présents	**+**	7 Représentés	**-**	0 Non participation	
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**54**	=	**Pour : 54**	**+**	**Contre : 0**			
Abstention :	0							

12. Groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien pour les terrains de sport

M. le Maire :

Groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien pour les terrains de sport. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Clermont-Ferrand au groupement de commandes relatif aux produits d'entretien pour les terrains de sport ;
- d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes entre Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à signer la convention dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à assurer l'exécution financière du (des) marché(s) pour la part qui concerne la Ville de Clermont-Ferrand ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'au bon déroulement de ces prestations.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 participation	Non
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

13. Information du Conseil municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics

M. le Maire :

Information du Conseil municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics. C'est une information, elle est tenue pour lue.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	0	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 participation	Non
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

14. Adhésion à la centrale d'achat public au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)

M. le Maire :

Adhésion à la centrale d'achat public au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH). Ne prend pas part au vote : Madame CANALES. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Clermont-Ferrand au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH), pour un montant annuel de 300 euros.

- d'autoriser Monsieur le Maire de Clermont-Ferrand ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion au RESAH, ainsi que tout autre document nécessaire à sa bonne exécution ;

- de passer commande auprès du RESAH conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, et prendre toutes les décisions relatives.

- d'inscrire les crédits nécessaires à l'adhésion annuelle au RESAH au budget principal, chapitre 011, nature 6281

TOTAL VOTANTS :	53	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	1 participation	Non
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	53	=	Pour : 53	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

Ne prend pas part au vote de la question n° 14 : Marion CANALES.

15. Groupement de commandes pour la fourniture de consommables et d'encres informatiques

M. le Maire :

Groupement de commandes pour la fourniture de consommables et d'encres informatiques. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'engager la ville de Clermont-Ferrand dans la fourniture de consommables et d'encres informatiques conjointement avec Clermont Auvergne Métropole,
- d'autoriser l'adhésion de la ville de Clermont-Ferrand au groupement de commandes,
- d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes entre Clermont Auvergne Métropole, et la ville de Clermont-Ferrand et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention dont le projet est joint en annexe,
- d'autoriser le Maire de la ville de Clermont-Ferrand ou son représentant à assurer l'exécution financière du (des) marché(s) pour la part qui le concerne,
- d'autoriser le Maire de la ville de Clermont-Ferrand ou son représentant à signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'au bon déroulement de cette prestation.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 participation	Non
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

16. Groupement de commandes pour le renouvellement d'arbres et menus travaux d'espaces verts

M. le Maire :

Groupement de commandes pour le renouvellement d'arbres et menus travaux d'espaces verts. Bon sang, mais y en aurait-il donc de plantés ? Abstention ? Opposition ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'engager la Ville de Clermont-Ferrand dans la réalisation de prestations de renouvellement d'arbres et menus travaux d'espaces verts conjointement avec Clermont Auvergne Métropole,
- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Clermont-Ferrand au groupement de commandes,
- d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes entre Clermont Auvergne Métropole, et la Ville de Clermont-Ferrand et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention dont le projet est joint en annexe,
- d'autoriser le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand ou son représentant à assurer l'exécution financière du (des) marché(s) pour la part qui le concerne,
- d'autoriser le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand ou son représentant à signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'au bon déroulement de cette étude.

TOTAL VOTANTS :	54	= 47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	= Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0						

17. Recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche – CIFRE

M. le Maire :

Recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche - CIFRE. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Normalement, je pense que Monsieur DUBREUIL ne devrait pas prendre part au vote, si je ne dis pas … Je pense, puisque c'était le cas à la Métropole, donc faites-moi confiance.

Rectification matérielle concernant le nombre de votants annoncés en séance sur la question 17 :
Dans la présente délibération, il s'agit de l'Université de Rennes 2. Aussi, Messieurs AUSLENDER et DUBREUIL sont considérés comme votants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention CIFRE, jointe au présent rapport (annexe 1), avec l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie, l'ANRT ;

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le contrat de collaboration de recherche, joint au présent rapport (annexe 2), avec le laboratoire associé, chargé de la recherche, en l'occurrence le Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Innovation Sociétales ;

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, conclu avec un(e) doctorant(e) ;

- De percevoir la subvention annuelle de 14 000 € correspondante de la part de l'ANRT.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

18. Recrutement de saisonniers au sein des effectifs de la Ville de Clermont-Ferrand pour répondre à des besoins saisonniers d'activité

M. le Maire :

Recrutement de saisonniers au sein des effectifs de la Ville de Clermont-Ferrand pour répondre à des besoins saisonniers d'activité. Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le recrutement de saisonniers conformément aux tableaux ci-dessus ;
- d'autoriser l'inscription des crédits correspondants au budget principal chapitre 12, pour l'année 2022 et suivantes.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville

19. Attribution d'une subvention au titre des animations commerciales 2022 à l'association Grand Passage Blatin Foch

M. le Maire :

Commission n° 2, délibération 19 : attribution d'une subvention au titre des animations commerciales 2022 à l'association Grand Passage Blatin Foch. Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 1 953€ à l'association du Grand Passage Blatin Foch pour ses animations au titre de l'année 2022
- d'autoriser le versement de cette subvention à l'association concernée

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

20. Attribution d'une subvention sur projet à une association d'anciens combattants

M. le Maire :

Attribution d'une subvention sur projet à une association d'anciens combattants. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'aide financière accordée à l'association ci-dessus, pour un montant de 300€ ;
- d'autoriser le versement en temps utile de cette subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

21. Convention de partenariat ville/ Clermont Commerce Auvergne Métropole/ CCI du Puy-de-Dôme

M. le Maire :

Convention de partenariat ville/ Clermont Commerce Auvergne Métropole/ CCI du Puy-de-Dôme. Ne prend pas part au vote de la question 21 : Monsieur RENIÉ en tant que membre de la CCI. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder, pour l'exercice 2022 :

- Une subvention de 20 000 € à Clermont Commerce Auvergne Métropole au titre du soutien de la Ville aux actions participant spécifiquement à la dynamisation du commerce clermontois ;

- Une subvention exceptionnelle de 5 000 € à Clermont Commerce Auvergne Métropole au titre du soutien de la Ville à l'organisation des 20 ans de l'association, complété si besoin par un soutien logistique ;

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Commerce Auvergne Métropole et la CCI Puy-de-Dôme au titre de l'exercice 2022

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe et toutes les pièces afférentes.

TOTAL VOTANTS :	53	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	1 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	53	=	Pour : 53	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prends pas part au vote de la question n°21 : Stanislas RENIE.

22. Dérogation au repos dominical pour l'année 2023

M. le Maire :

Dérogation au repos dominical pour l'année 2023. Monsieur MIQUEL, vous avez la parole pour défendre le dimanche cher au cœur des chrétiens.

M. MIQUEL :

Par principe, juste une explication de vote. Par principe, le groupe Communistes et Citoyens est opposé au travail dominical lorsque celui-ci n'est pas dû à un motif impératif. Dans le cadre de cette dérogation relative à l'activité commerciale, Clermont Ferrand, contrairement à d'autres communes, respecte le seuil de cinq dimanches travaillés par an. Notre groupe en est conscient, c'est pourquoi il s'abstiendra.

Mme MAXIMI :

Merci, écoutez, comme tous les ans, effectivement, explication de vote aussi, même si les dérogations ne sont pas étendues par rapport à l'année dernière, par principe, nous sommes opposés au travail dominical. Donc évidemment, nous ne voterons pas cette délibération.

M. le Maire :

Les oppositions, levez la main : Personne. Les abstentions, levez la main, on va les compter : 17. J'ai 17, moi moi. Ça fait 18 ? Ce n'est pas pour la même raison que les camarades communistes ? C'est parce qu'il y en a trop ? Ah, j'ai cru que c'était pour aller à la messe !

Mme DULAC-ROUGERIE :

Eux n'en ont pas assez et eux en ont trop.

M. le Maire :

De toute façon, moi, je suis pour la semaine des quatre jours alors je ne sais plus quoi voter. C'est adopté, merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'émettre un avis favorable aux 5 demandes de dérogations au titre de l'année 2023 présentées au titre du commerce de détail et des concessionnaires automobiles.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	36	=	Pour : 36	+	Contre : 0			
Abstention :	18							

23. Mise en concordance du cahier des charges du lotissement ZI du Brézet avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Clermont-Ferrand

M. le Maire :

Mise en concordance du cahier des charges du lotissement ZI du Brézet avec le Plan Local d'Urbanisme. Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'engager la procédure de mise en concordance du cahier des charges de cession de terrain de la ZI du BREZET avec le PLU de Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

24. Acquisition foncière sur le site des Côtes - Parcelle KX 99

M. le Maire :

Acquisition foncière sur le site des Côtes - Parcelle KX 99. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section KX n°99, d'une superficie de 845m², appartenant aux consorts PAILLOUX, au prix de 845 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la réalisation de cette acquisition aux conditions énoncées et à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- de confier la rédaction des actes et documents à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS :	54	= 47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	= Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0						

25. Rachat parcelle LO 655 à l'Établissement Public foncier d'Auvergne - secteur Pourchon à Clermont¬ Ferrand

M. le Maire :

Rachat parcelle LO 655 à l'Établissement Public foncier d'Auvergne - secteur Pourchon à Clermont-Ferrand. Ne prennent pas part au vote de cette question : Monsieur AUSLENDER, Madame BARRAUD, Monsieur BERNARD, Monsieur BONNET, Monsieur BONY, Madame BRIAT, Monsieur CERVANTES, Monsieur CHABRILLAT, Madame CHENNOUF-TERRASSE, Monsieur CINEUX, Madame EL HAFIDHI, Madame KHATCHADOURIAN-TECER, Madame LAPORTE, Monsieur PILAUD, Monsieur SABATIER, Madame STANISLAS, tous membres de l'EPF SMAF.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le rachat à l'EPF d'Auvergne de la parcelle cadastrée section LO numéro 655 d'une surface de 785m² au prix de 23 483,11 € selon les modalités de paiement précisées dans l'exposé, à savoir le paiement du restant dû d'un montant de 5,96 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- de confier la rédaction des actes notariés à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS :	38	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	16	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	38	=	Pour : 38	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

Ne prennent pas part au vote de la question n°25 : Jérôme AUSLENDER, Marion BARRAUD, Grégory BERNARD, Nicolas BONNET, Julien BONY, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Rémi CHABRILLAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Cécile LAPORTE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Anne-Laure STANISLAS.

26. Rétrocession de parcelles sur les Côtes de Clermont-Ferrand par l'établissement public foncier AUVERGNE

M. le Maire :

Les mêmes ne peuvent pas prendre part au vote, cette fois pour une rétrocession de parcelles sur les Côtes de Clermont-Ferrand toujours pour l'EPF SMAF. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- rapporter la délibération du 6 novembre 2020 ;
- d'approuver le rachat distinct des parcelles amorties pré-citées pour un prix de 85 129,56 €, le rachat des parcelles dites B.N.D. amorties pour un prix de 4 767,61 €, le rachat des parcelles en cours d'amortissement pré-citées pour un prix de 80 013,41 €, et le rachat des parcelles dites B.N.D. en cours d'amortissement pour un prix de 1 978,09 €, représentant un coût global de171 888,67 €, dont une TVA sur le prix total de 113 539,45 € ;
- de dire que les crédits 2022 permettent cette dépense ;
- de désigner Maître MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand, pour la rédaction desdits actes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à poursuivre la réalisation de cette rétrocession aux conditions énoncées et à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	38	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	16	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	38	=	Pour : 38	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

Ne prennent pas part au vote de la question n°26 : Jérôme AUSLENDER, Marion BARRAUD, Grégory BERNARD, Nicolas BONNET, Julien BONY, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Rémi CHABRILLAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Cécile LAPORTE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Anne-Laure STANISLAS.

27. Côtes de Clermont -Acquisition Foncière - Parcelle MR56

M. le Maire :

Côtes de Clermont -Acquisition Foncière - Parcelle MR56. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section MR n°56, d'une superficie totale de 1 263 m², appartenant à Monsieur MAISONNEUVE, au prix de 1 263 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la réalisation de cette acquisition aux conditions énoncées et à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- de confier la rédaction des actes et documents à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

28. Côtes de Clermont - Acquisition Foncière - Parcelles MT35, MV91 et MV 129

M. le Maire :

Côtes de Clermont - Acquisition Foncière - Parcelles MT35, MV91 et MV 129. Y a-t-il des oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section MT n°35, section MV n°91 et 129 d'une superficie totale de 2 110 m², appartenant à Monsieur PRIMOT, au prix de 2 110 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la réalisation de cette acquisition aux conditions énoncées et à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- de confier la rédaction des actes et documents à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

29. Projet d'aménagement "la Grande Plaine" Champratel - Acquisition Foncière

M. le Maire :

Projet d'aménagement "la Grande Plaine" Champratel - Acquisition Foncière. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir auprès de la Métropole, la parcelle au prix de 103 462 €, somme qui sera compensée par la subvention de l'État. Cette dépense est prévue au budget Annexe de la Ville : « BA 15 OPÉRATION BAMBA »
- de confier la rédaction des actes et documents à Maître MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

BUDGET	CHAPITRE	FONCTION	NATURE	DIRECTION	SERVICE
15	011	824	6015	DU	461

TOTAL VOTANTS :	54	= 47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	= Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0						

COMMISSION 3 : Relations internationales - Vie universitaire et étudiante - Sport - Attractivité - Culture

30. Subvention d'équipement à une association sportive

M. le Maire :

Commission n°3, délibération n°30 : subvention d'équipement à une association sportive. Pas d'abstention ? Pas de contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver la subvention ci-dessus.

TOTAL VOTANTS :	54	= 47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	= Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0						

31. Subvention de fonctionnement à une association sportive

M. le Maire :

Subvention de fonctionnement à une association sportive Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver la subvention ci-dessus.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 participation	Non
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

32. Subventions exceptionnelles à des associations sportives

M. le Maire :

Subventions exceptionnelles à des associations sportives. Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'attribuer les subventions ci-dessus.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 participation	Non
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

33. Polydome - Présentation du rapport d'activités année 2021

M. le Maire :

Polydome - Présentation du rapport d'activités année 2021. On considère que vous avez eu communication de ce rapport et que vous en prenez acte. Y a-t-il des demandes d'intervention ? C'est bon ?

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	0	= 47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	= Pour : 0	+	Contre : 0			
Abstention :	0						

34. Soutien à la vie étudiante et universitaire

M. le Maire :

Soutien à la vie étudiante et universitaire. Monsieur AUSLENDER, Monsieur MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, tous les deux membres du CROUS et Monsieur DUBREUIL ne peuvent pas prendre part au vote. Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'ensemble de ces demandes pour un montant total de 76 700 €
- d'autoriser les versements
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ci-jointes.

TOTAL VOTANTS :	51	= 47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	3	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	51	= Pour : 51	+	Contre : 0			
Abstention :	0						

Ne prennent pas part au vote de la question n°34 : Jérôme AUSLENDER et Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL et Charles-André DUBREUIL.

35. Projet de mutualisation ascendante Ville/Métropole : mise à disposition de la direction des relations européennes et internationales (DREI) de la ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Auvergne Métropole

M. le Maire :

Projet de mutualisation ascendante Ville/Métropole : mise à disposition de la direction des relations européennes et internationales (DREI) de la ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Auvergne Métropole. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Quatre abstentions. Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la mise à disposition de la Direction des Relations Européennes et Internationales de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Auvergne Métropole à partir du 1er janvier 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition présentée en annexe et d'adopter les dispositions de la fiche sectorielle.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	50	=	Pour : 50	+	Contre : 0			
Abstention :	4							

36. Subventions exceptionnelles aux projets internationaux

M. le Maire :

Subventions exceptionnelles aux projets internationaux. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'attribuer les subventions ci-dessus.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

37. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Centre de Recherche d'Étude de Formation à l'Animation et au Développement Auvergne (CREFAD Auvergne)

M. le Maire :

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Centre de Recherche d'Étude de Formation à l'Animation et au Développement Auvergne. C'est le CREFAD. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 10 000 € issue des crédits innovants.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

38. Attribution d'une participation financière pour la mise en œuvre des classes passerelles DÉMOS / dans le cadre de la convention d'entente avec Clermont Auvergne Métropole

M. le Maire :

Attribution d'une participation financière pour la mise en œuvre des classes passerelles DÉMOS / dans le cadre de la convention d'entente avec Clermont Auvergne Métropole. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- dans le cadre de la convention d'Entente, d'attribuer à Clermont Auvergne Métropole un financement dédié au projet Passerelle de 23 983 € pour l'année 2022 affecté au fonctionnement du dispositif et suivant l'état des dépenses engagées.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

39. Soutien à une compagnie de spectacle vivant clermontoise - L'Archipel des Arts

M. le Maire :

Soutien à une compagnie de spectacle vivant clermontoise - L'Archipel des Arts. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer la subvention de 4 000 € à l'association présentée ci-dessus au titre de l'aide à la création.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

40. Coopérative de Mai - Présentation du rapport relatif aux conditions d'exécution de service public pour l'année 2021

M. le Maire :

Coopérative de Mai - Présentation du rapport relatif aux conditions d'exécution de service public pour l'année 2021. On considère que vous prenez acte de ce rapport.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	0	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

COMMISSION 4 : Petite enfance - Enfance - Jeunesse - Éducation - Vie associative - Politique de la ville et centres sociaux - Économie sociale et solidaire - Égalité des droits et lutte contre les discriminations - Accueil des nouvelles populations - Politique sociale -Solidarité- Inclusion - Santé publique

41. Subventions aux trois entreprises à but d'emploi créées dans le cadre de l'expérimentation "Territoire zéro chômeur longue durée"

M. le Maire :

Commission n° 4, délibération 41, Subventions aux trois entreprises à but d'emploi créées dans le cadre de l'expérimentation "Territoire zéro chômeur longue durée". Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider l'octroi de 65 000 € de crédits en fonds d'amorçage pour les 3 EBE
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les EBE, ci-jointes en annexe.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

42. Subventions exceptionnelles au titre de l'égalité des droits

M. le Maire :

Subventions exceptionnelles au titre de l'égalité des droits. Ne prennent pas part au vote : Alexis BLONDEAU, Christophe BERTUCAT, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Yannick VIGIGNOL, Christine DULAC ROUGERIE, Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD, Samir EL BAKKALI, tous membre de l'OMS, et le Maire, comme

Président du Conseil de surveillance du CHU, et Marion CANALES, à titre personnel. Vous avez pensé que j'étais pour le sport ? Cela n'arrivera jamais.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la répartition ci-après des aides financières
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son.sa représentant.e à procéder aux opérations nécessaires à leur exécution.

TOTAL VOTANTS :	44	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	10	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	44	=	Pour : 44	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

Ne prennent pas part au vote de la question n°42 : Alexis BLONDEAU, Christophe BERTUCAT, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Yannick VIGIGNOL, Christine DULAC ROUGERIE, Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD, Samir EL BAKKALI, M. le Maire, Marion CANALES.

43. Soutien à la vie associative - subventions de fonctionnement

M. le Maire :

Soutien à la vie associative - subventions de fonctionnement. Madame KHATCHADOURIAN ne prend pas part au vote. Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-dessus, pour un montant global de 3 400 € ;
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	53	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	1	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	53	=	Pour : 53	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

Ne prend pas part au vote de la question n°43 : Claudine KHATCHADOURIAN-TECER.

44. Soutien à la vie associative - subventions sur projet

M. le Maire :

Soutien à la vie associative - subventions sur projet. Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-dessus, pour un montant global de 23 300 € ;
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	**54**	=	47 Conseillers Présents	**+**	7 Représentés	**-**	0 participation	Non
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**54**	=	**Pour : 54**	**+**	**Contre : 0**			
Abstention :	0							

45. Renouvellement de la convention partenariale du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)

M. le Maire :

Renouvellement de la convention partenariale du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne. Des demandes d'intervention ? Abstention ? Opposition ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de signer le renouvellement de cette convention.

TOTAL VOTANTS :	**54**	=	47 Conseillers Présents	**+**	7 Représentés	**-**	0 participation	Non
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**54**	=	**Pour : 54**	**+**	**Contre : 0**			
Abstention :	0							

46. Dispositif d'aide au BAFA - convention avec divers organismes

M. le Maire :

Dispositif d'aide au BAFA - convention avec divers organismes. Madame BEN-SADOK, Madame AUDET et Madame BRUANT, toutes membres du CPE au titre de la Ville ne prennent pas part au vote.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'adopter le nouveau dispositif d'aide au BAFA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes avec les CEMEA, les FRANCAS, l'UFCV, le CEPE et l'AROEVEN.

TOTAL VOTANTS :	51	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	3	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	51	=	Pour : 51	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

Ne prennent pas part au vote de la question n°46 : Laetitia Ben SADOK, Cécile AUDET, Estelle BRUANT.

47. Subventions à des associations travaillant dans le domaine de la santé

M. le Maire :

Subventions à des associations travaillant dans le domaine de la santé. Ne prend pas part au vote de la question n°47 : Monsieur DUBREUIL. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-dessus
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées.

TOTAL VOTANTS :	53	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	1	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	53	=	Pour : 53	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

Ne prennent pas part au vote de la question n°47 : Charles-André DUBREUIL.

48. Subventions exceptionnelles aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance

M. le Maire :

Subventions exceptionnelles aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'attribuer les subventions aux associations citées ci-dessus pour un montant total de 8 300 €.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 participation	Non
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

49. Subvention exceptionnelle ville apprenante UNESCO

M. le Maire :

Subvention exceptionnelle ville apprenante UNESCO. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'aide financière accordée à l'association du foyer Socio-éducatif du Collège Lucie Aubrac pour un montant de 2 500 euros.
- d'autoriser le versement en temps utile de cette subvention à l'association concernée.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 participation	Non
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0			
Abstention :	0							

50. Programme d'actions déployé en 2022 - 2023 dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration (CTAI)

M. le Maire :

Programme d'actions déployé en 2022 - 2023 dans le cadre du CTAI. Messieurs AUSLENDER et DUBREUIL ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le soutien du programme d'actions déployé en 2022-2023 dans le cadre CTAI, notamment la fixation du montant des subventions à verser aux porteurs de projets ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ci-jointes en annexe ou tout autre acte administratif nécessaire à la mise en œuvre de ces projets ;

- d'autoriser le versement, en temps utile, de ces subventions aux porteurs de projets concernés.

TOTAL VOTANTS :	52	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	2 participation	Non

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**52**	=	**Pour : 52**	+	**Contre : 0**	
Abstention :	0					

Ne prennent pas part au vote de la question n°50 : Jérôme AUSLENDER et Charles André DUBREUIL.

51. Subvention exceptionnelle à une association travaillant dans le domaine social

M. le Maire :

Subvention exceptionnelle à une association travaillant dans le domaine social. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention exceptionnelle à la demande de subvention ci-dessus, sollicitée par une association travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2022.

TOTAL VOTANTS :	**54**	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**54**	=	**Pour : 54**	+	**Contre : 0**			
Abstention :	0							

52. Subventions de fonctionnement aux associations travaillant dans le domaine social

M. le Maire :

Subventions de fonctionnement aux associations travaillant dans le domaine social. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de fonctionnement aux demandes de subventions ci-dessus, sollicitées par des associations travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2022.

TOTAL VOTANTS :	**54**	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**54**	=	**Pour : 54**	+	**Contre : 0**			
Abstention :	0							

V

VOEUX

V – VŒUX ET MOTIONS

M. le Maire :

Bien, nous arrivons aux vœux. Je rappelle qu'il y aura un huis-clos donc, ne vous évadez pas en trente secondes, cela prendra deux minutes. Je donne d'abord la parole à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER pour le premier vœu sur l'Arménie et ensuite, ce sera Madame GALLAIS pour le vœu sur l'émancipation et les mobilisations autour de l'Iran. Allez-y Madame.

54. Vœu de soutien à l'Arménie et à l'Artsakh présenté par les groupes des élus Socialistes et apparentés, GénérationS Social Écologie Démocratie, Europe Écologie Les Verts, Communistes et Citoyens, Ensemble Citoyens !, Avenir Républicain

Mme KHATCHADOURIAN-TECER :

Monsieur le Maire, chers collègues, l'Artsakh, appelé aussi Haut-Karabakh, a depuis des millénaires connu guerres, invasions, massacres.

Joseph Staline, en juillet 1921, a décidé, avec le bureau caucasien du Comité central du parti bolchevique, le rattachement du Haut-Karabakh à la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan.
À cette époque, le territoire est peuplé à 94 % d'Arméniens. En 1923 est constituée la région autonome du Haut-Karabakh, séparée de l'Arménie par un couloir azéri.

Avec la dislocation de l'empire soviétique, cette enclave arménienne a organisé un référendum et a proclamé son indépendance en 1991, comme toutes les entités fédérales de l'ancienne Union soviétique. La République du Haut-Karabakh a été proclamée sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

En octobre 2020, l'Azerbaïdjan lance une attaque contre les territoires de l'Artsakh. Plus de 3 900 civils et militaires arméniens sont tombés sous les bombes et les balles des Azéris et sept districts entourant le Haut-Karabakh ont été perdus ou cédés. Sous l'égide de la Russie, un cessez le feu est signé le 10 novembre 2020.

Dans la nuit du 12 au 13 septembre 2022, c'est l'Arménie, cette fois, qui est attaquée lors d'une opération militaire de l'armée azérie. Cette agression, qui a coûté la vie de 207 Arméniennes et Arméniens, a aussi donné lieu à la destruction d'hôpitaux, d'écoles, de villages et ce sont plus de 4 000 personnes qui ont été évacuées vers le nord de l'Arménie. Ce sont aussi plus de 130 kilomètres carrés du territoire souverain de l'Arménie qui sont maintenant occupés par l'Azerbaïdjan.

Cette prise de contrôle par l'armée azérie avec l'aide des soldats turcs et de mercenaires djihadistes, des territoire du Haut-Karabakh, est un véritable risque pour l'héritage culturel et patrimonial arménien de l'Artsakh. Plus de 1 500 monuments arméniens sont menacés : ponts médiévaux, musées et collections privées, églises.

Aujourd'hui, certains observateurs ne peuvent que constater les pillages, les destructions et les profanations, comme à Chouchi ou encore à Hadrout. Les Arméniens d'Artsakh connaissent viols, massacres, actes de torture innommables, comme le montrent les scènes filmées et diffusées par les soldats azéris sur les réseaux sociaux.

Tous ces actes montrent l'intention délibérée de l'Azerbaïdjan d'éradiquer la mémoire, la culture et enfin la présence arménienne de tout le territoire de l'Artsakh.

La résolution numéro 26 du 25 novembre 2020 du Sénat porte sur la nécessité de reconnaître la République du Haut-Karabakh, nécessité appuyée par le rapport de la Commission européenne contre le racisme et

l'intolérance et celui du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU, qui atteste de l'impossibilité arménienne à vivre librement en Azerbaïdjan. La sécurité et la liberté des populations arméniennes du Haut-Karabakh ne sont plus garanties par la République d'Azerbaïdjan qui n'hésite plus à en falsifier totalement l'histoire.

Le Sénat a d'ailleurs réaffirmé son soutien à l'Arménie le 15 novembre dernier par une résolution votée à une écrasante majorité. Nous sommes aujourd'hui obligés de reconnaître que le Groupe de Minsk, dont la France fait partie, a échoué à remplir ses missions.
La France, au nom de l'Union européenne, par ses liens historiques avec l'Arménie, doit pouvoir jouer un rôle majeur dans une solution politique et pacifique qui soit pérenne.

La ville de Clermont-Ferrand a de tout temps défendu les droits de l'homme et des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elle souhaite lier des liens avec le Haut-Karabakh en adhérant à l'association Francophonie en Artsakh pour pouvoir mettre en place une coopération pleine et totale avec les populations du Haut-Karabagh.

Le Conseil municipal de Clermont-Ferrand, au nom des valeurs universelles de respect et des droits de l'homme, valeurs qu'il a de tout temps défendues ouvertement, affirme son amitié avec le peuple arménien, invite le gouvernement français à reconnaître la République du Haut-Karabakh et à protéger sa population et son patrimoine, condamne la destruction des lieux culturels et le patrimoine arménien par l'Azerbaïdjan, demande au gouvernement d'apporter une aide humanitaire massive aux populations de l'Artsakh et demande aux instances internationales compétentes une commission d'enquête sur les crimes commis au Karabakh.

Une dernière chose : aujourd'hui encore, les Turcs appellent les enfants et petits-enfants des Arméniens rescapés du génocide de 1915 « les restes de l'épée ». Le 10 novembre 2022, l'Institut Lemkin pour la prévention des génocides condamne fermement les propos d'ALIYEV, président azéri. L'Institut met en avant les crimes de guerre, le terrorisme, le langage génocidaire et les objectifs génocidaires de l'Azerbaïdjan envers l'Arménie et les Arméniens. Il dit qu'il y a des moments dans l'histoire où le génocide peut être évité. C'est un de ces moments. Soit le monde agira avec clarté et force pour protéger la vie arménienne, soit il supervisera un regain de violence génocidaire par des Etats toujours animés par l'idéologie haineuse de 1915. Je vous remercie.

M. le Maire :

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je propose qu'on vote tout de suite. On va le faire avec le vote électronique. Ce sera plus simple. Y'a-t-il des abstentions ? Peut-être qu'on ne peut pas allumer le vote électronique ? Si, mais c'est plus simple peut-être. On peut ? Ça y est ! Allez, c'est parti ! Merci. Il manque quelqu'un, c'est normal. Donc 54 pour, pas d'abstention pas d'opposition. Merci. Je vous félicite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'émettre un avis favorable sur ce vœu.

TOTAL VOTANTS :	**54**	= 47 Conseillers Présents	**+**	7 Représentés	**-**	0 Non participation	
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**54**	= **Pour : 54**	**+**	**Contre : 0**			
Abstention :	0						

55. Vœu de soutien aux mobilisations pour l'émancipation en Iran présenté par les groupes Communiste et citoyen, Socialistes et apparentés, Génération·s, Europe Écologie Les Verts, Clermont en Commun-France insoumise, Ensemble Citoyens !

M. le Maire :

Madame GALLAIS pour l'Iran cette fois.

Mme GALLAIS :

Je vous remercie. Bonsoir à toutes et à tous. Donc, ce vœu de soutien aux mobilisations pour l'émancipation en Iran est présenté par les groupes Communistes et Citoyens, Socialistes et apparentés Génération.s, EELV, Clermont en Commun-France Insoumise, Ensemble Citoyens !

Le 13 septembre dernier, Mahsa Amini, âgée de 22 ans, originaire du Kurdistan est arrêtée par la police des mœurs pour port de vêtements inappropriés. Elle est morte trois jours plus tard en détention. Ce drame a suscité une vague de colère à travers l'Iran et des manifestations partout dans le pays.
Lors des funérailles de la jeune femme, la population en deuil et en colère a scandé des slogans contre la République islamique, le hijab obligatoire et l'oppression systématique des femmes en Iran au son de : « Femmes, Vie, Liberté ».

Les femmes, et plus largement le peuple iranien, tous les jours manifestent et dénoncent la répression d'un régime qui exacerbe de plus en plus de jour en jour les violences au quotidien.
Par ailleurs, un rassemblement solidaire a eu lieu à Clermont-Ferrand, mercredi 26 octobre, à l'appel de nombreuses organisations attachées au respect des droits humains et à l'émancipation.

En cohérence avec la tradition internationaliste de notre Ville, solidaire des peuples qui luttent contre l'oppression et pour prolonger le soutien manifesté par nos concitoyens et concitoyennes, nous proposons au Conseil municipal de soutenir les revendications portées par la population iranienne et d'appeler l'État français à agir en faveur du respect des droits des femmes à disposer de leur corps, de l'abrogation de l'obligation de porter le voile, de la libération des personnes arrêtées et des prisonniers politiques. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci, Madame. Je vous propose de passer au vote. On fait pareil : vote électronique, ce sera plus simple. Je clos le vote : 54 pour, zéro abstention, zéro contre. Je vous remercie et je vous félicite à nouveau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'émettre un avis favorable sur ce vœu.

TOTAL VOTANTS :	**54**	=	47 Conseillers Présents	**+**	7 Représentés	**-**	0	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**54**	=	**Pour : 54**	**+**	**Contre : 0**			
Abstention :	0							

IV

HUIS CLOS

VI- HUIS CLOS

M. le Maire :

Je propose que l'on coupe la retransmission et que l'on demande au public de sortir pour le huis clos, ainsi que les journalistes. Je vous remercie. Je rappelle que pour ceux qui nous regardent, le huis clos n'a rien de secret. En réalité, c'est des cas particuliers qui nécessitent donc une sorte de discrétion élémentaire. On va d'ailleurs les évoquer rapidement. Il y a deux délibérations si je ne dis pas de bêtise, c'est ça ? Non, il n'y en avait qu'une. Oui, c'est la 53 et je vous libère en vous souhaitant à tous un excellent week-end, notamment pour ceux qui iront manger de la potée dimanche.
C'est secret, c'est un truc… C'est le club des gens qui aiment la potée. Tout le monde ne peut pas en être. Ils sont d'ailleurs, d'après mes informations, de moins en moins nombreux. C'est pour occuper le temps.

53. Bourse mobilité internationale 2022

M. le Maire :

Bon, allez donc. 53 Vous connaissez, c'est les bourses à mobilité internationale. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer des bourses selon l'état ci-dessus.

TOTAL VOTANTS :	**52**	= 47 Conseillers Présents	**+**	7 Représentés	**-**	2 Non participation	
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**52**	= **Pour : 52**	**+**	**Contre : 0**			
Abstention :	0						

Le principe du vote à huis clos est adopté à l'unanimité. Abstentions : 0 - Contre : 0 - Pour : 54
Ne prennent pas part au vote de la question n°53 : Jérôme AUSLENDER et Charles-André DUBREUIL.

Merci à tous. Bonne soirée.

La séance est levée à 20h50.

Le Maire — La Secrétaire

Olivier BIANCHI — Wendy LAFAYE